

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

**SOMMAIRE**

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	3
<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - PRISE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> .....	14
SEV - MODIFICATION DES STATUTS - PRÉCISION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU BRUTE.....	15
<i>Monsieur le Maire</i> .....	17
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	17
<i>Elmano MARTINS</i> .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	18
<i>Elodie TRUONG</i> .....	18
<i>Monsieur le Maire</i> .....	18
PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2017 .....	19
<i>Michel PAILLEY</i> .....	20
<i>Monsieur le Maire</i> .....	21
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	21
<i>Monsieur le Maire</i> .....	22
<i>Monique JOHNSON</i> .....	22
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
<i>Monique JOHNSON</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
<i>Monique JOHNSON</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
<i>Elodie TRUONG</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
<i>Elodie TRUONG</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	25
<i>Alain BAUDIN</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	26
<i>Michel PAILLEY</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	27
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i> .....	28
<i>Monsieur le Maire</i> .....	29
<i>Monique JOHNSON</i> .....	29
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	30
<i>Monsieur le Maire</i> .....	31
<i>Elodie TRUONG</i> .....	31
<i>Monsieur le Maire</i> .....	31
<i>Elodie TRUONG</i> .....	31
<i>Monsieur le Maire</i> .....	31
<i>Elodie TRUONG</i> .....	31
<i>Monsieur le Maire</i> .....	32
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	32
<i>Monsieur le Maire</i> .....	32
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	32
<i>Monsieur le Maire</i> .....	32
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	32
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33

<i>Alain PIVETEAU</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	34
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	34
<i>Monsieur le Maire</i> .....	34
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	34
<i>Monsieur le Maire</i> .....	34
<i>Michel PAILLEY</i> .....	34
<i>Monsieur le Maire</i> .....	35

**RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES POUR L'ANNÉE 2016..... 36**

<i>Yvonne VACKER</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	52
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	52
<i>Monsieur le Maire</i> .....	52
<i>Elodie TRUONG</i> .....	52
<i>Josiane METAYER</i> .....	53
<i>Monsieur le Maire</i> .....	53
<i>Monique JOHNSON</i> .....	53
<i>Monsieur le Maire</i> .....	54
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	54
<i>Monsieur le Maire</i> .....	55
<i>Elodie TRUONG</i> .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> .....	55
<i>Elodie TRUONG</i> .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> .....	55
<i>Elodie TRUONG</i> .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> .....	55
<i>Elodie TRUONG</i> .....	56
<i>Monsieur le Maire</i> .....	56
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	56
<i>Monsieur le Maire</i> .....	56

**FINANCES - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES..... 57**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	58
<i>Alain GRIPPON</i> .....	59
<i>Monsieur le Maire</i> .....	73
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	73
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	75
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	76
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	76
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	76
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<i>Christelle CHASSAGNE</i> .....	77
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	78
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	78
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> .....	79
<i>Josiane METAYER</i> .....	79
<i>Monsieur le Maire</i> .....	80
<i>Elodie TRUONG</i> .....	80
<i>Monsieur le Maire</i> .....	80
<i>Marc THEBAULT</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	81
<i>Elodie TRUONG</i> .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> .....	82
<i>Elodie TRUONG</i> .....	82
<i>Monsieur le Maire</i> .....	83
<i>Marc THEBAULT</i> .....	83
<i>Monsieur le Maire</i> .....	83

<i>Marc THEBAULT</i> .....	83
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<i>Elodie TRUONG</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	85
<i>Simon LAPLACE</i> .....	85
<i>Monsieur le Maire</i> .....	87
<i>Dominique DESQUINS</i> .....	88
<i>Monsieur le Maire</i> .....	88
<i>Elodie TRUONG</i> .....	88
<i>Monsieur le Maire</i> .....	89
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	89
<i>Monsieur le Maire</i> .....	89
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	89
<i>Monsieur le Maire</i> .....	90
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	90
<i>Monsieur le Maire</i> .....	90
<b>FINANCES - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES</b> .....	93
<i>Alain GRIPPON</i> .....	94
<i>Monsieur le Maire</i> .....	96
<b>RÉGULARISATION D'AMORTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT</b> .....	97
<b>BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b> .....	98
<b>FINANCES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'HABITATION LES CHAMPS DE L'ORMEAU - CLÔTURE DU BUDGET - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-416</b> .....	99
<i>Alain GRIPPON</i> .....	101
<i>Monsieur le Maire</i> .....	101
<b>CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS À LA PATINOIRE</b> .....	102
<b>CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION</b> .....	103
<b>EMPLOIS TEMPORAIRES - CRÉATION DE POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS</b> .....	104
<b>EMPLOI OCCASIONNEL - SERVICE CULTURE</b> .....	105
<b>RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES - ANNÉE 2018</b> .....	106
<b>GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC - MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3</b> .....	107
<b>SERVICE D'ACHEMINEMENT DU COURRIER ET PRESTATIONS CONNEXES - APPROBATION DU MARCHÉ</b> .....	108
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	109
<i>Monsieur le Maire</i> .....	109
<b>FOURNITURE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION TRICOLEURE POUR SIGNAUX AXIMUM - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE</b> .....	110
<b>FOURNITURE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION TRICOLEURE POUR SIGNAUX ET CONTRÔLEUR FARECO - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE</b> .....	111
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	112
<i>Monsieur le Maire</i> .....	112
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	112
<i>Monsieur le Maire</i> .....	112
<b>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS CITÉ ET VENT D'OUEST - ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b> .....	113

SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - FESTIVAL DES SOLIDARITÉS.....	115
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>116</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>116</i>
DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC CHAMPCLAIROT/CHAMPOMMIER ET LE CSC LES CHEMINS BLANCS.....	117
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>119</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>119</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>119</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>119</i>
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>119</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>120</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>120</i>
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>120</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>121</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>122</i>
<i>Alain PIVETEAU.....</i>	<i>122</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>123</i>
ADHÉSION RÉSEAU CANOPE - ATELIER CANOPE 79.....	124
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>126</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>126</i>
<i>Isabelle GODEAU.....</i>	<i>126</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>126</i>
SUBVENTION - COMPAGNIES CULTURELLES PROFESSIONNELLES.....	127
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCÈNE POUR LA GESTION DU CHAPITEAU - AVENANT N°4.....	128
ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (RÉALISATIONS 2016 - PRÉVISIONS 2017).....	129
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>132</i>
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>132</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>133</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>133</i>
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>133</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>134</i>
REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DENFERT-ROCHEREAU - CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE .....	135
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>137</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>137</i>
<i>Josiane METAYER.....</i>	<i>137</i>
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>138</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>138</i>
ORGANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE EPF-CAN-VILLE DE NIORT POUR LA RESTRUCTURATION DU PÔLE GARE NIORT-ATLANTIQUE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1.....	139
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>141</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>141</i>
MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.....	142
PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE JACQUELINE COCHRAN.....	143
PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS AVEC INDEMNITÉ D'IMMOBILISATION.....	144
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>146</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>146</i>
RUE BAUJET - SITE DE L'ANCIENNE CASERNE DU SDIS - CESSIION DE PARCELLES.....	147

<b>CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 191 AVENUE SAINT JEAN D'ANGÉLY .....</b>	<b>149</b>
<b>DIVERS SITES - RÉFECTION DE TOITURES TERRASSES - ETANCHÉITÉ - APPROBATION DES MARCHÉS</b>	<b>150</b>
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>151</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>151</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>151</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>151</i>
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>151</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE .....</i>	<i>151</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>151</i>
<b>DIVERS SITES - PORTES, FENÊTRES ET VOLETS ROULANTS MOTORISÉS (PROGRAMME 2017-2019) - APPROBATION DES MARCHÉS.....</b>	<b>152</b>
<b>DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - CONVENTIONS ET AVENANTS DE PROLONGATION DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE PARTAGÉ D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS .....</b>	<b>154</b>
<b>CENTRE TECHNIQUE PROPRETÉ URBAINE - AMÉNAGEMENT DE LOCAUX - LOT 11 - AVENANT N°1.....</b>	<b>155</b>
<b>SEM DES HALLES - CONVENTION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE AUX HALLES DE NIORT .....</b>	<b>156</b>
<i>Jeanine BARBOTIN.....</i>	<i>158</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>158</i>
<i>Luc DELAGARDE.....</i>	<i>158</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>158</i>
<b>TARIFS 2018 PARCS DE STATIONNEMENT .....</b>	<b>159</b>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>160</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>160</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>160</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>160</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>160</i>
<b>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2015 ET 2016 - PRESTATION DE LA SOCIÉTÉ GO PUB AU PROFIT DE LA CAN - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NIORT .....</b>	<b>161</b>
<b>MARCHÉ DE MISE À DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES - AVENANT N°2 .....</b>	<b>163</b>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>164</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>164</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>164</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>165</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>165</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>165</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>166</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>167</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>167</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>167</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>167</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>167</i>
<b>MARCHÉ DE GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°4 .....</b>	<b>168</b>
<b>ACCORD-CADRE MISSIONS D'ESSAIS, D'ANALYSES ET D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ.....</b>	<b>169</b>
<b>IMPLANTATION DE DEUX NOUVELLES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES - DEUXIÈME PHASE DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ALTERBASE .....</b>	<b>170</b>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>172</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>172</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>172</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>172</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>172</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>173</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 décembre 2017**

**Président :**  
**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Elodie TRUONG

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Nathalie SEGUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Recueil-décisions n° Rc-2017-9

**Direction du Secrétariat Général**

**Recueil des décisions L.2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2017-539</b>	POLE VIE DE LA CITE CULTURE <b>Contrat d'exposition au pilori avec WINTERLONG GALERIE pour l'exposition intitulée "La ville et le mouvement"</b>	2 500,00 € net	8
2.	<b>L-2017-595</b>	POLE VIE DE LA CITE CULTURE <b>Avenant n°1 au Contrat de cession avec l'association WART - Concert Ann Clue au Nitro Festival 2017</b>	390,02 € HT Soit 411,47 € TTC	17
3.	<b>L-2017-553</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Projection sur le Donjon par Madame HALDENWANG : Phase 1 : Création et préparation du support Phase 2 : Projection et fourniture du matériel</b>	26 095,00 € HT Soit 31 314,00 € TTC	19
4.	<b>L-2017-573</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Projection sur le Donjon par Monsieur Pierre-Julien FIEUX Phase 1 : Création et préparation du support Phase 2 : Projection et fourniture du matériel</b>	31 314,00 € net	21
5.	<b>L-2017-572</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Location de bulles de Noël - Modification de la décision n°2017-307</b>	/	23
6.	<b>L-2017-554</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Les esprits de la Forêt"</b>	3 100,00 € TTC	24
7.	<b>L-2017-576</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Christmas Jazz Band"</b>	1 570,00 € net	31
8.	<b>L-2017-577</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "La Parade amoureuse"</b>	7 960,40 € HT Soit 8 398,22 € TTC	35
9.	<b>L-2017-587</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Noël fait son cinéma"</b>	6 000,00 € HT Soit 6 330,00 € TTC	40
10.	<b>L-2017-588</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Petite Forme"</b>	6 910,00 € HT Soit 7 290,05 € TTC	43

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

11.	<b>L-2017-578</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Prestation de gestion et animation d'une piste de luge</b>	10 000,00 € net	50
12.	<b>L-2017-579</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Convention de mise à disposition de chalets entre la Ville de Niort et les artisans d'art</b>	Recettes : 12 028,00 € net	52
13.	<b>L-2017-612</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et les producteurs</b>	Recettes : 6 798,00 € net	58
14.	<b>L-2017-616</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS <b>Marché de Noël 2017 - Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et des commerçants</b>	Recettes : 4 009,00 € net	63
15.	<b>L-2017-542</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Maintenance applicative et développement de la suite logicielle MAELIS éditée par la société SIGEC</b>	Montant minimum : 42 000,00 € TTC Montant maximum : 105 600,00 € TTC pour 4 ans	68
16.	<b>L-2017-544</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ENTRETIEN - CONCIERGERIE <b>Fourniture de matériels d'entretien - Marché subséquent - Acquisition d'une monobrosse professionnelle basse vitesse</b>	1 170,00 € HT Soit 1 404,00 € TTC	70
17.	<b>L-2017-557</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent n°4 - Matériels Espaces Verts naturels et sportifs</b>	Montant total : 16 853,33 € HT Soit 20 224,00 € TTC	72
18.	<b>L-2017-559</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Véhicule utilitaire de livraison - Entrepôts scolaires Marché subséquent n°1</b>	30 841,00 € HT Soit 37 009,20 € TTC pour le véhicule + 343,26 € TTC de frais d'immatriculation	74
19.	<b>L-2017-497</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec Actiforces - Participation d'un agent à un bilan de compétences</b>	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	76
20.	<b>L-2017-505</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec EFORSA - Participation d'un agent à la formation initiale de pompier d'aérodrome</b>	10 784,00 € HT soit 12 940,80 € TTC	77

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

21.	<b>L-2017-534</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec la société AZIMUT - Participation d'un agent à la formation "Initiation au logiciel graphique Map Powerview V8i"</b>	2 772,00 € TTC	78
22.	<b>L-2017-535</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec Le Cercles des Nageurs de Niort - Formation d'un agent au Brevet National Secours Sauvetage Aquatique</b>	700,00 € net	79
23.	<b>L-2017-536</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec BERGER-LEVRAULT - Participation de deux agents à la formation "Objectif full démat"</b>	860,00 € net	80
24.	<b>L-2017-538</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'Université de Poitiers - Accompagnement d'un agent à un Master 2 - Management des Risques et des Systèmes d'Information</b>	1 600,00 € net	81
25.	<b>L-2017-548</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec MUTACTION - Participation d'un agent à un bilan de compétence</b>	1 500,00 € HT Soit 1 800,00 € TTC	82
26.	<b>L-2017-549</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation "L'exploitation d'un bail commercial"</b>	750,00 € HT Soit 900,00 € TTC	83
27.	<b>L-2017-550</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec TREND - Participation d'un agent à la formation "SET - Niveau 1"</b>	1 350,00 € HT Soit 1 620,00 € TTC	84
28.	<b>L-2017-552</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec le Centre Hospitalier de Niort - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Manutention des personnes - gestes et postures au travail"</b>	2 000,00 € net	85
29.	<b>L-2017-560</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire - Participation d'un agent à la formation "Méthodes de multiplication et de production des plantes vivaces"</b>	505,00 € net	86

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

30.	L-2017-563	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis BE"</b>	763,00 € net	87
31.	L-2017-564	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis CE"</b>	1 758,00 € net	88
32.	L-2017-565	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis C"</b>	1 420,00 € net	89
33.	L-2017-566	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis BE"</b>	763,00 € net	90
34.	L-2017-567	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis C"</b>	1 578,00 € net	91
35.	L-2017-568	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation d'un agent à la formation "Permis C"</b>	1 420,00 € net	92
36.	L-2017-593	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec KORUS FORMATION - Participation d'un groupe d'agents à la formation "SKETCH UP"</b>	3 248,00 € HT Soit 3 897,60 € TTC	93
37.	L-2017-621	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec la Faculté de Santé - Université d'Angers - Participation d'un médecin de prévention à la formation diplômante "DIU Pratiques médicales en santé au travail pour les collaborateurs médecins 1ère année"</b>	4 689,10 € net	94
38.	L-2017-622	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec CAGEC Gestion SARL - Participation d'un agent au stage "Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers"</b>	320,00 € net	95

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

39.	<b>L-2017-623</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec Les Terrasses - Mise en place d'un suivi social à l'attention d'un apprenti</b>	2 128,00 € net	96
40.	<b>L-2017-537</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché pour la migration Nuxeo avec la société SOLLAN</b>	23 320,00 € HT Soit 27 984,00 € TTC	97
41.	<b>L-2017-547</b>	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché pour l'acquisition de disques SSD 3PAR avec la société AIS OUEST</b>	12 081,00 € HT Soit 14 539,20 € TTC	99
42.	<b>L-2017-543</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES <b>Exposition d'œuvres à l'école maternelle Jules Michelet - Artiste Olivier LE NAN</b>	300,00 € net	100
43.	<b>L-2017-551</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Amicale Sportive Niortaise - Atelier Basket/basket adapté - Tous jeux de ballons</b>	540,00 € net	103
44.	<b>L-2017-555</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Union Athlétique Niort Saint-Florent - Atelier Fitness/Sports alternatifs</b>	810,00 € net	106
45.	<b>L-2017-561</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Noël 2017 - Centre de loisirs des Brizeaux - Contrat de cession spectacle de Noël - Association LÉZ'arts vivants</b>	600,00 € net	109
46.	<b>L-2017-570</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association La Mouette à 3 queues - Atelier "Interventions Pré-cinéma + ciné-concert"</b>	1 570,00 € net	114
47.	<b>L-2017-583</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017-2018 - 1er trimestre - Association Hors Champs- Atelier "Réalisation d'un pocket film - stage"</b>	3 060,00 € net	117
48.	<b>L-2017-589</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association Niort Handball Souhéen Atelier Handball</b>	810,00 € net	120
49.	<b>L-2017-590</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association Echiquier niortais - Atelier Echecs</b>	1 560,00 € net	123

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

50.	<b>L-2017-591</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association SA Souché Niort &amp; Marais Atelier Karaté</b>	780,00 € net	126
51.	<b>L-2017-594</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème trimestre - Marilynne BOURGOIN - Atelier Calligraphie - Initiation à la Ronde</b>	270,00 € net	129
52.	<b>L-2017-596</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème trimestre - Association CROIX ROUGE - Atelier Initiation gestes premiers secours</b>	270,00 € net	132
53.	<b>L-2017-597</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association Izuba Project - Atelier Percussions guinéennes</b>	540,00 € net	135
54.	<b>L-2017-598</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème trimestre - RODON Cédric - Atelier temps calme/yoga - Avenant n°1</b>	270,00 € net	138
55.	<b>L-2017-601</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association DIVIDUS - Atelier Moyen âge</b>	810,00 € net	140
56.	<b>L-2017-604</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association Bia bia - Atelier danse africaine</b>	1 260,00 € net	143
57.	<b>L-2017-606</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 3ème trimestre - Association Niortaise Gym Rythmique Atelier gymnastique rythmique</b>	270,00 € net	146
58.	<b>L-2017-607</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 2ème et 3ème trimestres - Association USEP - Atelier multisports</b>	510,00 € net	149
59.	<b>L-2017-575</b>	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES <b>Accord-cadre fourniture et maintenance de matériel de nettoyage et d'entretien - Marché Subséquent - Achat de 5 aspirateurs professionnels</b>	978,75 € HT Soit 1 174,50 € TTC	152
60.	<b>L-2017-580</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Hôtel Administratif et CAMJI- Mise en conformité des centrales incendies - Attribution du marché</b>	39 000,00 € HT Soit 46 800,00 € TTC	154

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

61.	<b>L-2017-582</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</i> <b>Elaboration des Registres Publics d'Accessibilité</b> <b>Attribution du marché</b>	20 900,00 € HT Soit 25 080,00 € TTC	156
62.	<b>L-2017-290</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Fort Foucault - Convention de mise à disposition</b> <b>entre la Ville de Niort et l'association de gestion de la</b> <b>Scène Nationale de Niort "Le Moulin du Roc"</b>	Valeur locative : 24 930,00 €	158
63.	<b>L-2017-581</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte</b> <b>Pezenne - Salle associative 5 rue du presbytère -</b> <b>Convention d'occupation en date du 5 septembre</b> <b>2017 entre la Ville de Niort et l'association Potentiels -</b> <b>Avenant n°1</b>	/	166
64.	<b>L-2017-584</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Aérodrome de Niort-Marais Poitevin - Convention</b> <b>d'occupation à titre précaire et révocable du domaine</b> <b>public entre la Ville de Niort et le Groupement</b> <b>d'Exploitation Agricole en Commun LACTAGRI (GAEC</b> <b>LACTAGRI)</b>	Recettes : redevance d'occupation annuelle 569,43 € révisable chaque année	169
65.	<b>L-2017-585</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Aérodrome de Niort-Marais Poitevin - Convention</b> <b>d'occupation à titre précaire et révocable en date du 8</b> <b>août 2016 d'un emplacement de stationnement pour</b> <b>un aéronef au sein du "Grand Hangar" entre la Ville de</b> <b>Niort et la Société "Aventure ULM" - Avenant n°1</b>	/	175
66.	<b>L-2017-586</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Terrain cadastré section HM n°177 - Convention</b> <b>d'occupation à titre précaire et révocable avec le</b> <b>Sport Athlétique (SA) Souché Niort section tennis</b>	Valeur locative annuelle : 100,00 €	179
67.	<b>L-2017-600</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Groupe scolaire Edmond Proust bâtiment D - Atelier</b> <b>d'artiste n°2 - Convention d'occupation entre la Ville</b> <b>de Niort et un artiste</b>	Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	182
68.	<b>L-2017-603</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> <b>Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte</b> <b>Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère -</b> <b>Convention d'occupation en date du 6 juillet 2017</b> <b>entre la Ville de Niort et l'association "Plaisir de</b> <b>Coudre" - Avenant n°1</b>	/	189
69.	<b>L-2017-556</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>RÉGIE PATRIMOINE &amp; MOYENS</i> <b>Police municipale - Equipement du véhicule Citroën</b> <b>Jumper</b>	7 835,00 € HT Soit 9 402,00 € TTC	192
70.	<b>L-2017-449</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <i>AFFAIRES JURIDIQUES</i> <b>Protection fonctionnelle Convention d'honoraires</b> <b>avec la SCP BELOT MARRET et CHAUVIN</b>	1 013,00 € TTC	193

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

71.	<b>L-2017-609</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <i>AFFAIRES JURIDIQUES</i> <b>Recours en annulation permis de construire rue Renoir - Cour Administrative d'Appel de Bordeaux- Convention d'honoraires avec le cabinet LLC Associés et Avocats</b>	3 000,00 € HT Soit 3 600,00 € TTC	194
72.	<b>L-2017-571</b>	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE <i>ACTION FONCIÈRE</i> <b>Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'une partie du terrain cadastré section CD n°263 entre la Ville de Niort et l'Association Centre Socioculturel du Grand Nord</b>	Valeur locative annuelle de l'espace jardinage : 40,00 €	195

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Chers collègues, si vous voulez bien regagner vos places, nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques particulières sur le recueil des décisions ? Pas de remarques ?

Alors nous prenons acte.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-449

**Direction du Secrétariat Général**

**Actualisation des Statuts de la Communauté  
d'Agglomération du Niortais - Prise de la  
compétence GEMAPI**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi n° 2014-58 dite MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment son article 59 créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République,

Vu le CGCT, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu le Projet de Territoire adopté par délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 23 décembre 2016,

Vu les enjeux législatifs et l'opportunité pour le territoire que l'Agglomération se dote de statuts porteurs de développement,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du Niortais du 20 novembre 2017, approuvant la modification statutaire par la prise de compétence GEMAPI,

Dès le 1er janvier 2017, les compétences des intercommunalités se sont vues renforcées. Les statuts ont à cet effet été modifiés par arrêté préfectoral du 23 décembre 2016.

A compter du 1er janvier prochain, la loi pose une nouvelle étape dans cette évolution en faisant figurer au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement », compétence dite GEMAPI.

Le législateur souhaite ainsi mettre en avant un besoin de cohérence et d'approche transversale pour rationaliser l'action publique de cette compétence sur des périmètres pertinents. Il permet ainsi de mettre en place des maîtres d'ouvrages compétents pour la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation par bassins versants, dont celui de la Sèvre Niortaise.

La compétence GEMAPI est définie aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément à l'alinéa 10 du même article, l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants ne sont pas inclus dans la GEMAPI et restent donc de la compétence des communes, ou des propriétaires privés, (vannes, clapets, écluses, chaussées des moulins, passes à poissons,...).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

A ce jour, la plupart des communes de la CAN ont transféré la compétence GEMAPI à l'un des 4 syndicats de rivière intervenant sur l'agglomération.

Le transfert de compétence doit être entériné par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe, effectives à compter du 1er janvier 2018.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

L'actualisation des Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais avec la prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), qui est la suite logique de la délibération du dernier Conseil d'Agglomération.

Il est rappelé un certain nombre de considérants et il est précisé qu'à compter du 1er janvier prochain, la loi pose une nouvelle étape, en faisant figurer, au titre des compétences obligatoires des EPCI, la gestion des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations dans les conditions prévues par le Code de l'environnement, la compétence dite GEMAPI.

La compétence GEMAPI est détaillée :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ce transfert doit-être entériné par délibération concordante du Conseil d'Agglomération et des Conseils municipaux, à la majorité qualifiée. Il vous est donc proposé d'approuver les modifications apportées aux statuts de la CAN, à compter du 1er janvier 2018.

Même s'il y a eu quelques interventions sur l'exercice de la compétence par le gouvernement, pour l'instant elle n'est pas remise en cause, ce serait plutôt les modalités de financements qui seraient évolutives.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? Non ?

Alors je la passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-450

**Direction du Secrétariat Général**

**SEV - Modification des statuts - Précision sur l'exercice de la compétence eau brute**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) est issu de l'extension à l'ensemble du territoire de la commune de Niort, en 2007, puis à Aiffres en 2009, du Syndicat d'Eau de Magné, Coulon, Bessines et Saint-Liguaire, créé dans les années 50.

En plus de la compétence eau potable, des missions associées, pour des raisons de sécurité ou techniques, à la gestion des réseaux d'eau potable, ont été transférées au SEV. Il s'agissait de l'entretien et de la manœuvre des hydrants (poteaux incendie et bouches à clés) rattachés au réseau AEP, et de l'entretien, de la manœuvre et de la fourniture d'eau « brute » de la zone industrielle de Saint-Florent.

Par délibération du 22 février 2007, validant le procès-verbal de mise à disposition des biens entre la Ville de Niort et le SEV, déposé en préfecture le 23 mars 2007, la Ville de Niort a transféré au SEV l'ensemble des biens, équipements, services et contrats nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Ainsi, le SEV gère déjà depuis 2007, pour ses communes adhérentes, les réseaux d'eau « brute » entre les différents captages et l'usine de traitement, dans le cadre de la compétence eau potable intégralement transférée par ses adhérents.

La Préfecture s'est cependant interrogée récemment sur la particularité de certains réseaux d'eau « brute » qui vont du captage en Sèvre au Marais de Galuchet, pour être distribués sans traitement à divers usagers de la zone industrielle de Saint-Florent (notamment les sites SEVESO II de Arizona Chemical et de la SIGAP, pour des eaux de process et/ou alimenter des bornes et bâches incendie), ainsi que pour l'arrosage de certains stades de Niort (dont le stade René Gaillard) et du Golf.

En effet, à l'occasion du renouvellement de la réservation d'eau dans le barrage de la Touche Poupard, la Préfecture a contesté le droit du SEV de se substituer à la Ville de Niort sur le fonctionnement de ces installations aux motifs que ses statuts ne lui donnaient pas compétence en matière d'eau brute.

Il est toutefois impossible techniquement et juridiquement que la Ville se substitue au SEV pour ces manœuvres, du fait de la responsabilité de ce dernier en matière de continuité de la desserte par de l'eau potable en substitution (en cas de panne des installations d'eau brute vétustes), transitant par une partie des ouvrages eau brute précités.

Compte tenu de ces éléments, il y a lieu d'acter que la Ville de Niort a bien eu comme volonté, dès 2007, de transférer au SEV, la gestion de l'eau « brute » par une précision apportée aux statuts du SEV.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification apportée pour préciser les statuts du SEV, au regard de cette activité « eau brute », par l'ajout des articles suivants :

**Article 2.1** : « La compétence eau potable comprend la gestion des infrastructures mises à dispositions, dont celles qui concernent les ouvrages de prélèvements dans le milieu naturel et d'amenée d'eau brute,

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

que ce soit à destination d'une usine de traitement ou pour être distribuée directement comme dans le cadre de forages destinés à l'eau potable »

Article 2.2 : « La desserte en eau brute de la zone industrielle de Saint-Florent et des installations sportives de la Ville de Niort relève de la compétence du SEV. A ce titre, celui-ci est habilité à arbitrer entre la desserte en eau potable ou en eau brute desdits réseaux, dans l'intérêt économique et technique et sécuritaire de la mission de service publique exercée.

A ce titre, le SEV est habilité à signer toute convention ou contrat relatif à l'exercice de cette compétence et à se rémunérer auprès des usagers desservis, au coût correspondant aux dépenses du service, quel que soit l'usage qui est fait après compteur de l'eau desservie aux usagers concernés.

Le SEV peut décider de renouveler, abandonner, et le cas échéant désaffecter, avec restitution à la Ville de Niort, tout ou partie des installations de pompage, stockage, desserte en eau brute précitées ».

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	2
Excusé :	5

Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal et Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Il est rappelé un petit historique de la gestion du SEV, donc là aussi il est question des statuts du SEV dont il s'agit d'approuver la modification au regard de cette activité eau brute, par l'ajout des articles suivants :

- l'article 2.1 : « La compétence eau potable comprend la gestion des infrastructures mises à disposition, dont celles qui concernent les ouvrages de prélèvements dans le milieu naturel et d'amenée d'eau brute, que ce soit à destination d'une usine de traitement ou pour être distribuée directement comme dans le cadre de forages destinés à l'eau potable » ;

- l'article 2.2 : « La desserte en eau brute de la zone industrielle de Saint-Florent et des installations sportives de la Ville de Niort relève de la compétence du SEV. A ce titre, celui-ci est habilité à arbitrer entre la desserte en eau potable ou en eau brute desdits réseaux, dans l'intérêt économique et technique et sécuritaire de la mission de service publique exercée ».

Je ne sais pas si Elmano MARTINS a quelque chose de plus à dire sur ce sujet ?

Oui Fabrice DESCAMPS.

**Fabrice DESCAMPS**

Simplement pour vous dire, Monsieur le Maire, qu'Elmano MARTINS et moi-même ne prendrons pas part au vote.

**Monsieur le Maire**

Oui. Merci.

Dans ce cas, il aurait pas fallu que l'on ne prenne pas tous part au vote au changement de statuts de la CAN. Après, je veux bien qu'on attende un éventuel procureur sur ce sujet-là.

Oui Elmano MARTINS.

**Elmano MARTINS**

Juste pour une petite précision. C'est qu'effectivement, lorsque le SEV s'est construit en 2007, il a géré les eaux brutes de la Ville de Niort, mais ce n'était pas de manière officielle et la Préfecture n'ayant pas fait attention, a donc laissé faire. C'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous a audité cette année, et nous a dit que normalement nous n'avons pas le droit de gérer cette compétence.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est simplement une remise à niveau de cette compétence eau brute qui, je le rappelle, est vraiment une compétence annexe. C'est véritablement, par ces volumes vendus et traités vraiment très très petit.

**Monsieur le Maire**

Merci Elmano. Y a-t-il d'autres questions ?

Oui Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Non, je peux faire cette observation après le vote.

**Monsieur le Maire**

D'accord.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Peut-être au moment où on présentera l'autre délibération, parce qu'en général je ne prends plus les prises de parole après le vote.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-451

**Direction Participation interne -  
Accessibilité - Développement durable**

**Présentation du Rapport Développement Durable -  
année 2017**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du Code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter chaque année un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant, à l'unanimité, le plan d'actions 2012-2015 de l'Agenda 21 pour mettre en œuvre la stratégie niortaise de développement durable.

La Ville présente le Rapport de Développement Durable 2017 qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation.

Le rapport annuel est un support au débat sur les orientations de développement durable.

L'Agenda 21 de la Ville de Niort a été reconnu « Agenda 21 Local France » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et cette reconnaissance a été prolongée pour deux ans jusqu'au 31 décembre 2017.

Les enjeux climatiques et environnementaux exigent une mobilisation de tous les acteurs.

Ainsi, courant 2018, seront définies les nouvelles priorités d'action qui s'inscriront dans les orientations nationales et internationales qui engagent la France, et notamment les Objectifs de Développement Durables adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2017 ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations développement durable 2017.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du Rapport et de la tenue du débat d'orientations développement durable 2017

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Michel PAILLEY**

La loi du 12 juillet 2010 impose, aux collectivités de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires, nous y sommes.

Il permet de mettre en lumière les stratégies, les programmes et les actions entrepris par les collectivités en matière de développement durable.

Ce rapport est une occasion de rendre compte aux Niortais de ce qu'a fait la Ville en la matière en 2017, sans exhaustivité, ainsi que les actions de la fin 2016 non intégrées dans le rapport précédent. Il illustre la contribution de la Ville de Niort aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux. Il permet de rappeler que le développement durable a 3 piliers : économique, social et environnemental.

La réalisation de ce rapport mobilise l'ensemble des pôles et directions investis pour l'intégration du développement durable dans les secteurs d'activités de la Ville et je les remercie du travail réalisé.

Cette année, le rapport est structuré en deux parties :

- agir pour le développement durable à Niort, au regard des cinq finalités suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité ;
- Epanouissement de tous ;
- Dynamique des modes de productions et de consommations responsables.

- la deuxième partie traite du développement durable dans le fonctionnement de la collectivité et elle comprend les thématiques choisies au regard des politiques publiques, prioritaires de la municipalité :

- Aménagement durable ;
- Education durable et famille ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Santé pour tous ;
- Protection de la population et prévention des risques.

Une nouveauté 2017 concerne le nouveau cadre des objectifs de développement durable que l'on

**. RETOUR SOMMAIRE**

appelle maintenant ODD, faisant suite aux objectifs du millénaire pôle développement et des sommets de la terre, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans le cadre de l'agenda 2030. Il constitue un nouveau programme de développement durable, une nouvelle feuille de route.

Les ODD sont un langage commun international, qui peut permettre de revisiter nos engagements et par la même, de dynamiser la démarche en donnant de nouveaux prismes de lecture.

Les ODD ont été intégrés à ce rapport sous la forme de pictogrammes adossées aux actions présentées et ils sont définis dans la dernière page.

Donc, dans ce rapport il est tentant de citer comme exemple de nos actions la démarche Cit'Ergie ; l'enherbement progressif des cimetières pour en faire des ilots de fraîcheur ; Toolkit, l'outil de valorisation des infrastructures vertes ; l'opération « 10 000 coins nature » et le label national « Ville active et sportive », qui récompense la Ville pour sa politique sportive.

Concernant la page 4 sur la démarche Cit'Ergie, la dernière phrase sera modifiée car la labellisation devrait être prononcée seulement courant 2018.

Malgré un contexte financier toujours restreint, mais n'anticipons pas le prochain débat sur le DOB, le volet développement durable demeure un volet important de la politique municipale.

**Monsieur le Maire**

Merci Michel PAILLEY. Ce rapport du développement durable appelle-t-il des observations ou des questions ?

Madame GODEAU et Madame JOHNSON.

**Isabelle GODEAU**

Ce rapport détaillé indique clairement, par le nombre d'actions, donc 59, les priorités de la municipalité dans les domaines santé, éducation, apprentissage et accessibilité, mais je n'en ai relevé aucune en faveur de la lutte contre la pauvreté. J'ai fait le compte des petits pictogrammes, dont vous avez parlé Monsieur PAILLEY, aucun contre la lutte contre la pauvreté, très peu contre la faim avec moins de 8%, pour une économie partagée et durable, ou pour encourager l'innovation et pour assurer une gestion durable des ressources en eau, ou pour parvenir à l'égalité hommes femmes par exemple.

Alors le travail engagé est très intéressant, mais il reste encore des domaines, notamment en ce qui

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

concerne la solidarité, à développer fortement. A ce propos, concernant le portail citoyen, nous sommes, nous, élus d'opposition, injoignables par les citoyens Niortais. C'est-à-dire qu'on ne peut pas activer notre adresse mairie de Niort, en cliquant sur nos photos. On tombe sur vous Monsieur BALOGE, donc vous êtes gentil de me faire passer mon courrier.

**Monsieur le Maire**

C'est pour ça que je reçois des messages particuliers de temps en temps. Ecoutez, je le découvre moi aussi.

Madame JOHNSON.

**Monique JOHNSON**

Effectivement, on voit bien qu'il y a eu un énorme travail de mise en forme par rapport aux objectifs du développement durable, je reviendrai sur le fond de cette approche-là après. Mais tout comme le rapport du développement durable de la CAN, il y a quand même quelque chose qui m'interpelle, aussi bien détaillé soit-il.

Il n'y a pas vraiment d'état des lieux. Ce que je veux dire par là, c'est que la Ville de Niort a été labellisée à l'Agenda 21 local France, où effectivement la Ville avait 3 ans pour mener à bien les objectifs de l'Agenda 21, ça se terminait donc en 2016.

Quel a été le bilan de cette approche au développement durable ?

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Quelles sont les objectifs et les cibles qu'on se donne ? Je reviendrai là-dessus, parce que c'est un élément clé de l'ODD, comme c'était un élément clé de l'Agenda 21.

Quels sont les indicateurs ? Madame GODEAU parlait effectivement d'éléments sur la pauvreté. Je pense qu'il aurait été de bon augure, d'intégrer effectivement des indicateurs, par rapport au coût énergétique moyen pour les Niortais, le pourcentage du salaire qui est investi etc. Enfin, il y a des indicateurs, que je n'invente pas, qui existent, qui auraient permis de donner une vision plus concrète de la direction que l'on veut prendre, la façon dont on veut y aller et où on en est par rapport aux étapes.

Donc ça, c'est sur le fond de cette nécessité d'avoir quand-même des indicateurs, de se fixer des objectifs et des cibles.

Maintenant, je voudrais venir sur la prise en compte de l'agenda de 2030. C'est de ça dont on parle, les

**. RETOUR SOMMAIRE**

objectifs du développement durable pour le millénaire. Je ne pense pas que les communes soient mûres pour s'approprier ces indicateurs qui, pour le moment, restent nationaux, avec effectivement une vue sur la mondialisation, sur le partage des richesses, sur les problèmes de biodiversité et j'en passe. J'en veux pour preuve que la plupart des communes qui ont, comme c'est une obligation, proposé ce rapport sur le développement durable, sont restées pour le moment sur l'Agenda 21, en expliquant que c'était un cadre plus opérationnel pour une commune, que aujourd'hui, en tous cas des objectifs de l'Agenda de 2030 et ce glissement qui viendra, parce que les objectifs seront déclinés pour être repris au niveau des communes je pense, dans les années à venir. Ça aurait permis un glissement plus souple, plus compréhensible de l'approche Agenda 21, qui a encore toute sa place, et les nouveaux objectifs du développement durable du millénaire.

Ensuite, il y a quand-même des indicateurs qui existent par rapport à tous ces pictogrammes que vous avez donnés. On les trouve sur le site de l'INSEE et ils sont déclinés sur le site du Ministère.

Les pictogrammes, que vous avez associés à des actions mises en place par la Ville ne correspondent pas aux indicateurs préconisés par l'INSEE dans ces différents domaines.

L'exemple le plus criant, et il y en a pléthore, c'est le pictogramme objectif 17, « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Si vous regardez en détail cet objectif et sa déclinaison en indicateurs, il s'agit de problématique de Produit Intérieur Brut (PIB), d'investissement direct à l'étranger et d'aide publique au développement dans un contexte mondialisé. Les éléments d'actions de la Ville de Niort, que vous avez mis en avant par rapport à cet objectif du développement durable, ne correspondent pas du tout à cet objectif-là. On retrouve, malheureusement, cette même problématique sur d'autres actions. Ça ne met pas en doute l'intérêt, la véracité des actions menées, mais elle ne correspond pas, je suis désolée, aux indicateurs de l'ODD.

Un autre exemple, c'est l'objectif n°11 qui est « Ville et communauté durable ». Les indicateurs pour cet objectif, c'est la difficulté de logements, qui serait un super indicateur au niveau de la Ville, pour savoir si les Niortais sont bien logés ou pas et le pourcentage de Niortais qui ne le sont pas, les surfaces de sols artificialisées, le traitement des déchets, la pollution atmosphérique. Tout ça, ce sont des éléments qui figurent dans cet indicateur et qui, malheureusement, n'ont rien à voir, même si c'est la mémoire et la transition d'Henry Georges Clouzot. Voilà.

Il y a quand-même des éléments qui laissent à désirer par rapport à ça. Et juste un élément technique...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Il faut que ça débâte Madame JOHNSON, donc il faut qu'il y en ait pour tout le monde. Là vous avez tiré pour l'ensemble du débat sur le DOB.

**Monique JOHNSON**

Ah non, pas du tout.

**Monsieur le Maire**

Non parce qu'après, quand il y a trop de questions, on n'arrive plus à y répondre.

**Monique JOHNSON**

Je reprendrai la parole par la suite, je vous remercie beaucoup.

**Monsieur le Maire**

Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Vous souhaitez éventuellement répondre, donc je vous en prie, si vous souhaitez avoir un temps de réponse.

**Monsieur le Maire**

Madame TRUONG, si vous voulez parler, prenez la parole. Pour le moment, je préside l'assemblée, donc je la distribue.

Si vous voulez passer votre tour, il n'y a pas de souci.

**Elodie TRUONG**

Non non, je viens de vous entendre dire que vous souhaitez répondre.

**Monsieur le Maire**

D'accord, merci. On vous écoute. Alors allons-y.

**Elodie TRUONG**

Alors moi, je vais vous faire un reproche sur ce document. Je vais d'abord vous dire que c'est un travail de recensement assez complet sur les actions menées, donc ça c'est à saluer. Maintenant, c'est un

**. RETOUR SOMMAIRE**

véritable inventaire à la Prévert, qui donne assez peu de points de lecture de vos axes politiques en matière de développement durable.

Très clairement, on ne s'y retrouve pas. Alors vous avez organisé les choses avec des verbes d'actions, « Niort agit, œuvre, favorise, aménage ». Mais, au final, on ne voit pas quels sont les grands axes de votre politique de développement durable et c'est dommage parce que ça suppose qu'on a sans doute un manque d'ambition en la matière. En tout cas, un manque de volonté d'aller vers de nouvelles actions. Très clairement, ce qu'on voit, c'est une continuité des actions menées par l'équipe précédente. Donc, des actions initiées par d'autres que vous, et on manque d'axes qui soient de nouvelles dynamiques. Ça a été très clairement évoqué par ma collègue Madame JOHNSON. Effectivement, il manque un certain nombre de choses qui pourraient être de nouveaux axes de développement parce que l'actualité nous montre de nouveaux axes de travail. Evidemment, la gestion de l'eau, c'est un point qui a été évoqué en Conseil d'Agglomération et c'est à la suite des deux délibérations que nous venons de passer, GEMAPI et prise de compétence « eau brute », que nous pouvons évidemment avoir une attention particulière en la matière.

A ce propos, il serait intéressant qu'on ait, de votre part, le retour de la conférence des Maires. Puisqu'en tant que Conseillers communautaires, nous n'étions pas présents. Donc dans cette enceinte communale, ça peut être intéressant que nos représentants communaux à la CAN nous fassent retour de ce débat. Ensuite, effectivement, il y a plusieurs points qui ne sont pas tracés dans ce document et qui pourraient être de nouvelles dynamiques. Les mobilités sont très peu évoquées. La question des déchets, la question de l'alimentation, son impact sur la santé, la question d'agriculture dans la Ville. Ce sont de vraies questions d'actualités, qu'on peut poser au centre du débat. Je dirais qu'il y a aussi des manques en matière d'économie, parce que le développement durable, c'est aussi des questions économiques. On parle de l'agriculture, mais on peut parler de l'économie sociale et solidaire, et en particulier, à l'intérieur de cet ensemble, de la vie associative qui est durement touchée par vos politiques publiques. Avoir des indicateurs précis, un état des lieux de la situation de ces associations sur notre territoire, à l'occasion de ce rapport de développement durable, ce serait très intéressant pour les années futures. Merci.

**Monsieur le Maire**

On pourrait faire un rapport sur tout, ça ferait un gros volume.

Après, ces rapports sur le développement durable ont un cadre bien précis. Alain BAUDIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain BAUDIN**

Merci. Sur ce rapport, bien sûr qu'on peut pointer des choses qui peuvent être oubliées, mais on peut aussi pointer les actions. Quand on vient de dire que la vie associative n'est pas mentionnée, ou est occultée, moi je dis que l'action qui est faite a permis cette reconnaissance nationale de la Ville active et sportive avec 3 lauriers. Il n'y en a que 22 en France qui ont eu ce label là et c'est le plus haut. C'est fait avec la vie associative sportive Niortaise, donc c'est à souligner et toutes les initiatives qui ont été mises en place pour développer les pratiques sportives dans les quartiers, tant auprès des jeunes qu'auprès des séniors ou des femmes, puisque c'était sur ces 3 piliers là. C'est une démarche intéressante, qui a été reconnue et qui se fait dans le cadre du développement durable.

Au même titre que, et c'est à remettre à la municipalité d'avant, puisqu'on l'a eu aussi, on l'a développé, au niveau du handicap, où la Fédération Française de Handisport récompensait dès 2014 et on a poursuivi, donc c'est aussi dans cette logique du développement durable et c'est fait avec la vie associative. Il ne faut pas dire qu'on l'occulte, on travaille de cette manière-là avec eux.

Au même titre aussi que l'initiative qui a été prise avec plusieurs de mes collègues sur Niort en Forme, participe aussi au développement durable et de la santé. Ce sont des choses qui rentrent complètement dans cette dynamique. Dans ce rapport, j'y vois des choses tout à fait favorables, qu'il est bon de mettre en exergue et de souligner.

### **Monsieur le Maire**

Merci Alain. Tu pourrais aussi souligner l'action en matière périscolaire, en matière d'accessibilité etc., qui font la part belle au monde associatif.

Y-a-t-il d'autres prises de parole ? Oui Michel PAILLEY.

### **Michel PAILLEY**

Cette année il y a un débat. On ne l'a pas toujours eu, donc c'est très bien.

Traditionnellement, le rapport du développement durable, l'origine du rapport dans cette collectivité c'est un peu les nouveautés en matière de développement durable réalisées dans l'année écoulée, donc l'année 2017. Bien évidemment, on ne reprend pas toutes les actions qui ont déjà été commencées précédemment et qui se perpétuent. Ça on ne l'a jamais fait. Alors du coup, en effet, s'il n'y a pas eu de

**. RETOUR SOMMAIRE**

nouveautés, ça ne veut pas dire que les actions étaient arrêtées. Ça veut simplement dire, qu'il n'y a pas d'actions nouvelles. C'est normal qu'il y ait des pictogrammes et c'est tout l'intérêt de ces pictogrammes. On a voulu prendre un peu d'avance sur le sujet, en se disant qu'il y avait une nouvelle façon de voir les choses, avec les ODD. On y va et on met tout en regard par rapport à ces objectifs.

Je vous rappelle quand-même que les objectifs sont : 17 ODD, 169 cibles, 244 indicateurs. Oui, vous n'allez pas les retrouver, on ne va pas faire un bilan systématique chaque année de tous ces indicateurs. Ce n'est pas l'objet du rapport du développement durable.

C'est une des raisons pour laquelle il y a des pictogrammes où il n'y a rien, parce qu'il n'y a pas de nouveautés, mais les actions sont bien évidemment continuées. On a quand-même un bon rapport. Je vous trouve particulièrement durs, mais c'est peut-être le temps qui veut ça.

On a quand-même un rapport qui est, pour moi, relativement bien structuré, c'est une nouveauté. On tente, ça fait partie de l'exercice.

On retrouve quand-même certaines de nos préoccupations, l'adaptation climatique, adapter la Ville au changement climatique, les économies d'énergie, les îlots de fraîcheur. Ça ce n'est pas quelque chose qui existaient avant.

Ça c'est pour répondre à Madame TRUONG, la biodiversité, le fait d'acheter mieux, enfin de consommer mieux, voilà les priorités qui sont mises en exergue.

Après, ça va être trop long pour répondre à l'ensemble des interrogations de Madame TRUONG, je suis désolé.

**Monsieur le Maire**

Merci Michel PAILLEY.

Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN et Madame JOHNSON. Pardon, je n'avais pas vu Madame GODEAU.

**Alain PIVETEAU**

Page 7, pour aller sur des questions précises et pour rentrer dans le concret des objectifs et des actions qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs, pour avoir un mode de développement durable depuis la politique de la Ville, le défi de la mobilité, en 2017 quels sont les objectifs que vous vous fixez en matière

**. RETOUR SOMMAIRE**

de réduction d'usage de la voiture ? Est-ce qu'il y a des objectifs quantitatifs et est-ce que vous les suivez ?

Je veux dire par là, qu'il ne suffit pas de mettre en avant, je prends cet exemple parce qu'il fait débat entre nous, un outil financier qui est la gratuité de l'accès au bus, même la priorité d'accès au bus pour l'ensemble de la population, c'est de dire : « Puisqu'on fait ça, on est dans le développement durable ». Là, la question est : « Est-ce que cet objectif a été atteint ? Est-ce qu'il y a une fréquentation en hausse dans les bus ? Mais surtout, est-ce qu'elle a permis un report modal qui diminue les effets négatifs de nos modes de vie contraints ? Je fais de leçon à personne, sur l'objectif à moyen terme de changement climatique et à plus long terme de développement durable.

C'est ce type d'effort, contraignant, difficile, mais qui permet d'alimenter le débat objectivement, qu'on s'attend à voir dans ce type de document et que pour l'instant on n'a pas.

Donc je rejoins les précédentes interventions pour dire que je suis déçu par le matériau qui nous est fourni et qui ne permet pas d'orienter nos débats, de nous obliger à discuter entre nous, à échanger de façon contradictoire, sur la base de ce qu'on entend par la durabilité de nos modes de développement.

Je prends un autre exemple, et je m'arrêterai là. Page 22, 2ème question concrète, c'est plus sur ces questions-là, puisque Monsieur le Maire en a exprimé l'envie, que je vous attends, Monsieur PAILLEY entre autres. Quel lien faites-vous entre l'augmentation d'une plus-value immobilière et le développement durable ? Et d'où vient ce chiffre de 6 millions d'euros de plus-value immobilière ? Ça m'intéresse, j'aimerais savoir comment il a été calculé, c'est très important.

J'ai cité page 22, la fin du 1er paragraphe qui concerne un outil de valorisation des infrastructures vertes appliqué au jardin de la Brèche. Ce n'est pas une question anodine, mais je suis curieux de savoir le lien que vous faites entre cet indicateur et il se trouve que, pas de chance pour moi, un des éléments chiffrés qu'on a c'est celui-ci et vous le présentez comme un élément positif. Pourquoi ? Quel lien faites-vous ? Voilà les 2 questions. Et comment a-t-il été calculé ? Ça c'est ma curiosité, j'aimerais savoir d'où vient le chiffre.

**Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN**

Une petite précision concernant les compétences qui ne sont pas les nôtres. Ce sont les compétences de la CAN, concernant l'habitat et le logement. Normalement, la CAN doit présenter dans sa commission

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

intercommunale d'accessibilité un rapport avec ce sujet-là.

Donc s'il y a l'absence de certains sujets, c'est justement à cause de ça et aussi au niveau des transports, c'est aussi la compétence de la CAN et à la commission intercommunale d'accessibilité de présenter un rapport complet. Merci.

**Monsieur le Maire**

En effet Cécilia. Merci pour cette précision.

Je crois qu'il y avait Madame JOHNSON et Madame GODEAU.

Il y aura d'autres questions ensuite ? Madame TRUONG.

**Monique JOHNSON**

Monsieur PAILLEY, on peut effectivement avoir une différence de vision dans la façon dont on relaie l'information et les actions d'une Mairie, d'une commune. Mais, quelque part, admettez que c'est un peu difficile de comprendre où on veut aller si on ne donne pas clairement, de façon chiffrée, les objectifs qu'on se fixe ! Si c'est pour les énergies renouvelables, quelle est notre consommation ? Quelle est la part d'investissement dans ce type d'infrastructure ? Quels sont les objectifs qu'on se fixe ? Il me semble que c'est quand-même le B.A. BA pour comprendre. Voici où on est, voici où on veut aller et voici les moyens qu'on se donne !

Après, vous pouvez le faire autrement. C'est votre droit, mais c'est vrai que ça permettrait un débat un peu plus concret sur : « Quels moyens on se donne et quels objectifs exacts on se fixe ? », avec une différence de perception certainement.

J'avais une petite question. Comme ce document sera mis en ligne. Je pense qu'il serait bon de, partout où c'est marqué CO<sup>2</sup>, ce n'est pas l'oxygène au carré, désolé, ce sont 2 atomes d'oxygène donc le 2 est en dessous. D'accord ? C'est un document qui va être diffusé, chimiquement ce n'est pas l'oxygène au carré, donc on met le 2 en dessous.

Ma question est la suivante, c'est par rapport au « bio, bon, local ». Il y a un chiffre et il est marqué que les menus privilégient l'utilisation de produits frais, de qualité, label bio, AOP, locaux et distribués en circuits court qui représentent aujourd'hui 60% des denrées achetées. Est-ce que les 60% englobent tous

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

ces éléments-là ? Donc frais, bio, locaux et en circuit court ? Et est-ce qu'on peut avoir une différenciation de ces différentes origines des denrées dans les repas de cantine ?

Je me posais la question, justement, où on est ? Ou est ce qu'on va ? Est-ce que la Mairie de Niort pourrait envisager, comme on en entend beaucoup parler en ce moment, des menus sans viande, végétariens ? Si oui, à quelle fréquence etc. ?

Je vous le dis juste au passage, ma fille est végan depuis plusieurs années et elle a eu beaucoup de mal quand elle était scolarisée sur Niort, parce que l'alimentation ne correspondait pas à ses choix éthiques de vie. Merci.

**Isabelle GODEAU**

Pour revenir sur le dernier point soulevé par Madame JOHNSON, les menus sans viande, en tant qu'ancienne directrice d'école, je peux vous dire qu'on paye une diététicienne pour pas grand-chose, parce qu'on donne des menus équilibrés aux enfants et on permet qu'on enlève la viande des assiettes pour que les enfants qui mangent à l'école, mangent sans viande.

Ce problème de viande à l'école est un souci, parce que les personnels de cantine ont l'autorisation de retirer la viande des assiettes et l'assiette est considérée comme faisant partie d'un menu équilibré. Donc on n'est plus sur l'équilibre alimentaire, mais ça, j'avais déjà essayé de soulever le problème il y a 2 ans. On m'a donné une fin de non-recevoir, donc c'est quand-même un vrai problème.

Ce que je voulais dire, pour répondre à Monsieur BAUDIN par rapport au sport, le point n°3. 17 actions vont dans ce sens-là, c'est le plus fort avec le point n°11. Donc effectivement, c'est noté dans le rapport ce que vous disiez Monsieur BAUDIN, le fait que Niort est une Ville pour la bonne santé.

Monsieur PAILLEY, vous dites qu'il s'agit d'actions nouvelles, or, si on regarde page 30, « M'T dents ». Quand j'étais à l'école c'était déjà « M'T dents ». La course des filles de Niort, même si je n'y prends pas part, ce qui me ferait peut-être du bien mais ça c'est autre chose, ça fait quelques années que ça existe. Donc moi, il n'y a pas de souci, ce rapport me convient en tant que rapport d'activités. Effectivement, c'est un catalogue, peut-être à la Prévert, mais un catalogue d'actions qui se font dans la Ville de Niort et après tout, ça a le mérite de les relever et de les classer.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Après, comme disent mes collègues, il ne faut pas confondre objectifs et actions, que met-on pour atteindre ces objectifs.

Juste, ce qu'on vous dit, c'est que les objectifs ne sont pas clairement définis, c'est tout. Après, le catalogue il est bien, au contraire. C'est très bien et ces petits pictogrammes, ça permet de regarder rapidement vers où on va, les points qu'on essaye de développer. Moi, ce qui me gêne un peu, c'est l'impression en couleur. Ce n'est peut-être pas utile. C'est plus agréable à lire, mais on parlera après du rapport Hommes-Femmes, avec des jolis petits diagrammes qui sont impossibles à lire parce que ce n'est pas en couleur.

**Monsieur le Maire**

Merci. On ne va peut-être pas parler des couleurs 107 ans.

Elodie TRUONG s'il vous plaît.

Parlons un peu de choses sérieuses.

**Elodie TRUONG**

C'est tout à fait sérieux je crois. Vous nous remettez un rapport sur table au dernier moment, concernant l'égalité Femmes-Hommes. On n'a pas la possibilité de l'étudier et effectivement il est en noir et blanc.

**Monsieur le Maire**

Non non, il est au secrétariat des élus. Vous avez dû faire une demande pour l'avoir sur table...

**Elodie TRUONG**

En tous cas on en parlera tout à l'heure...

**Monsieur le Maire**

On essaye d'éviter, dans le cadre du développement durable, trop de dépenses de papier.

Si vous voulez passer au digital complet, n'hésitez pas, on vous les transmettra en virtuel. Ça se fait déjà sur demande, donc n'hésitez pas à le demander, vous contribuerez au rapport 2017.

**Elodie TRUONG**

Je vais donc continuer sur le rapport du développement durable. Je vais être brève et ça vient d'être dit à l'instant, objectifs et actions ce n'est pas la même chose. Du coup, j'aimerais Monsieur PAILLEY que

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

nous puissions revenir sur vos souhaits pour 2018, sur les améliorations potentielles de ce rapport 2018, sur quelques axes que nous avons cités à plusieurs. J'aimerais connaître vos souhaits pour 2018.

**Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU. Y aura t-il d'autres interventions ensuite ? A ce moment-là on clôturera le débat. Merci.

**Alain PIVETEAU**

Une proposition en accord avec l'objectif qui consiste à dire que Niort œuvre à l'épanouissement de tous, page 15. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas..., je lis simplement le rappel de cette finalité qui répond au 1er article de la déclaration de Rio, « Les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses inspirations il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits », je m'arrête-là.

Je pense qu'il serait bien de faire entrer cette fameuse politique d'accueil qu'on réclame de nos vœux depuis longtemps. Il ne faut pas baisser les yeux comme ça Monsieur le Maire, c'est un enjeu international et local extrêmement...

**Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU modérez-vous...

**Alain PIVETEAU**

C'est vexatoire d'entendre ces petites remarques en permanence. C'est ce que vous pratiquez quotidiennement...

**Monsieur le Maire**

Mais bien sûr. Modérez-vous, contrôlez-vous...

Vous posez votre question ?

**Alain PIVETEAU**

C'est difficile de se voir en miroir...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres prises de parole s'il vous plaît ?

**Alain PIVETEAU**

Je vous remercie de m'avoir coupé la parole. Ma question porte sur la politique migratoire...

**Monsieur le Maire**

Michel PAILLEY.

**Alain PIVETEAU**

... qui ne fait pas partie de la politique de développement durable de la Ville...

**Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU, acceptez les règles d'une assemblée délibérative !

La démocratie, ce n'est pas hurler comme vous le faites. Vous respectez ces règles et tous les acteurs et tous les élus de cette assemblée.

Monsieur PIVETEAU, ça suffit, c'est inadmissible...

**Alain PIVETEAU**

Je ne suis pas à l'école.

**Monsieur le Maire**

C'est inadmissible. Votre comportement est inadmissible, irrespectueux.

**Alain PIVETEAU**

Non, non, non, vous devez nous respecter en tant qu' élu.

**Monsieur le Maire**

Votre comportement est irrespectueux.

**Alain PIVETEAU**

Non, le vôtre l'est.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Bon. Alors poursuivez votre harangue.

**Alain PIVETEAU**

Non, j'arrête.

**Monsieur le Maire**

Voilà, on y est. Merci.

**Alain PIVETEAU**

Répondez.

**Monsieur le Maire**

Michel PAILLEY, si vous voulez bien terminer.

Je me permettrais de vous faire un rappel à l'ordre circonstanciel Monsieur PIVETEAU.

**Michel PAILLEY**

Alors, pour Monsieur PIVETEAU, au moins sur la mobilité, vous savez qu'on est aussi sur un problème de compétence. Là on parle de mobilité donc nous avons des actions sur le territoire en tant que Mairie, mais les chiffres que vous me demandez concernent principalement la CAN avec la politique des bus, enfin si j'ai bien compris.

Quant à l'outil « Toolkit », je laisserai le Maire y répondre parce qu'il avait suivi la réunion de restitution et je n'avais pas pu m'y rendre.

Alors en matière d'économie d'énergie, Madame JONHSON, c'est ce qu'on fait dans la démarche Cit'Ergie : « Comment économiser l'énergie ? », « Quels sont les axes d'amélioration, les objectifs ? ». Enfin vous connaissez le principe de labellisation, on est en plein dedans. Mais c'est vrai que ce n'est pas dans le rapport.

Quant aux chiffres du bio, là je ne peux pas vous le donner maintenant. Je vous ferai un détail plus loin et quant à la politique de savoir si on doit faire des menus spéciaux, moi je laisserai ma collègue répondre sur le sujet parce que là je botte en touche.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Mes souhaits pour 2018 : alors là c'est un rapport de 2017, on est bien dans ce que l'on a fait et non pas dans les orientations 2018, mais toujours travailler sur la biodiversité, les îlots de fraîcheur..., Ce que je vous ai cité tout à l'heure, on est dans cette politique-là. Il n'y a pas de nouveauté par rapport à nos actions phares. Les économies d'énergie, je vous le rappelle, c'était une de nos premières discussions, ma délégation a été faite dans ce sens-là. Je m'occupe des bâtiments, des espaces verts, de l'environnement, tout ça c'est pour la biodiversité, pour des économies d'énergie.

**Monsieur le Maire**

Merci. Nous allons terminer ce débat.

Monsieur PIVETEAU, je vous ferai un courrier pour vous rappeler les règles. Je n'accepte pas la provocation systématique à laquelle vous vous livrez désormais à tous les Conseils municipaux et d'agglomération. C'est absolument inacceptable.

Vous montrez le contraire en permanence Monsieur PIVETEAU, vous n'écoutez pas, vous ne participez pas.

Une assemblée délibérative ce sont des prises de parole.

Nous prenons donc acte que le débat a eu lieu.

Nous passons à la délibération suivante, en espérant un peu plus de sérénité dans les débats.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-452

**Direction Ressources Humaines**

**Rapport annuel en matière d'égalité Femmes -  
Hommes pour l'année 2016**

Madame Yvonne VACKER, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit. S'agissant de la Ville de Niort, il s'agit de la deuxième année au cours de laquelle la collectivité a l'obligation de produire un tel document.

Le décret du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport selon deux volets bien distincts :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Ce rapport a vocation à être enrichi au fil des années.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Yvonne VACKER**

Le rapport a été transmis par mail à tous les élus le 1er décembre et déposé sur table.

Présentation du rapport annuel :



**RAPPORT SUR LA SITUATION  
EN MATIERE D'EGALITE ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES  
POUR L'ANNEE 2016**

Délibération du Conseil municipal du 04 décembre 2017

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I. DONNEES CHIFREES

1. Données générales sur l'effectif
2. Pyramide des âges et répartition par catégories selon le statut
3. Arrivées et départs des fonctionnaires à temps complet ou à temps non-complet
4. La représentation femmes/hommes au sein des équipes de direction
5. Titularisations, promotions et avancements dans l'année 2016
6. Temps partiel
7. Le compte épargne temps
8. Nombre de titulaires et stagiaires ayant été absents au moins un jour dans l'année (hors formations, journées de grève et absences syndicales)
9. Rémunération
10. Accidents du travail reconnus
11. Formation

#### II. VERS UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

1. Maintenir l'égalité professionnelle comme une priorité de la politique ressources humaines
2. Un plan d'actions sur 5 axes

### CONCLUSION

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

## Introduction

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat d'orientations budgétaires (DOB), un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit. S'agissant de la Ville de Niort, il s'agit de la deuxième année au cours de laquelle la collectivité a l'obligation de produire un tel document.

Ce rapport se décline en deux volets :

- Un premier volet de données chiffrées relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Un second volet a pour vocation d'indiquer les manières de continuer à progresser en ce domaine.

Ce rapport ne concerne que les effectifs de la Ville de Niort, les agents du CCAS ne sont pas pris en compte.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

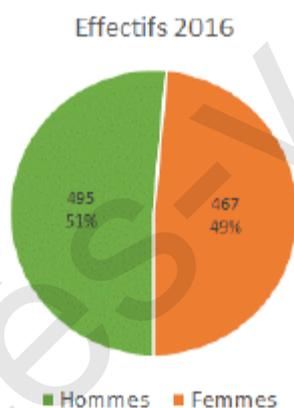
## I. Données chiffrées

Les chiffres ci-dessous correspondent à l'année 2016 : ils reprennent le même type de données que celles du bilan social produit tous les deux ans par la Ville de Niort et comparables aux autres collectivités. Ces chiffres pourront être repris les années à venir afin de déterminer une tendance.

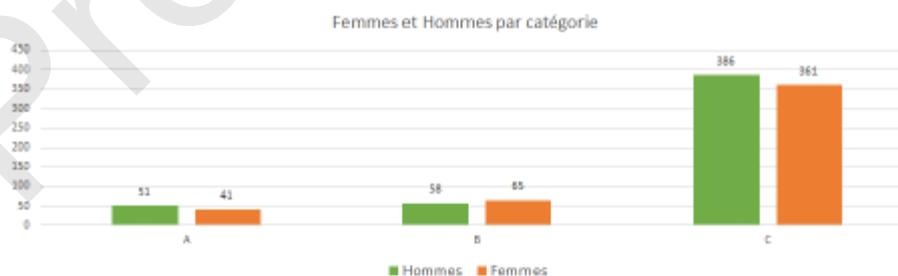
### 1. Données générales sur l'effectif

Sont recensés, à la date du 31 décembre 2016, les agents titulaires occupant un emploi permanent (934 agents), ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent (28 agents), soit 962 agents (base de calcul du rapport).

Les effectifs de la collectivité se répartissent équitablement entre les femmes et les hommes. Les femmes sont légèrement moins nombreuses (467) que les hommes (495) :



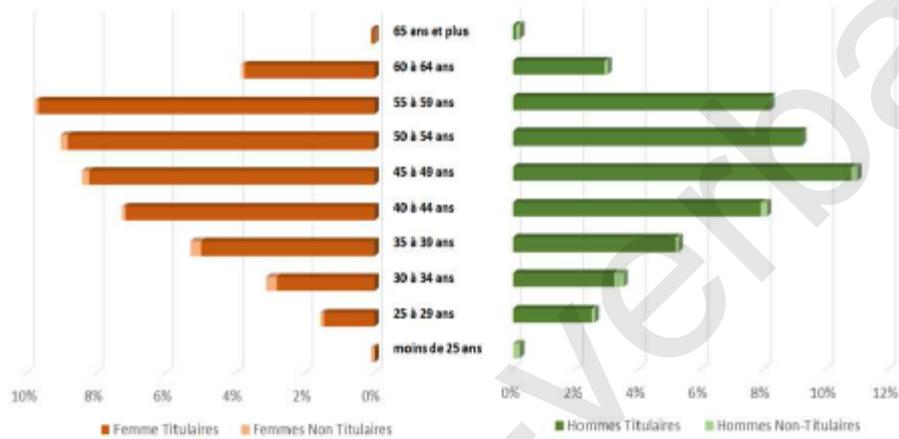
La répartition de l'effectif par sexe, montre que les femmes sont plus nombreuses seulement en catégorie B. Elles sont moins nombreuses en catégories C et A. On retrouve en catégorie C beaucoup de métiers de la filière technique où la représentation masculine est majoritaire :



[RETOUR SOMMAIRE](#)

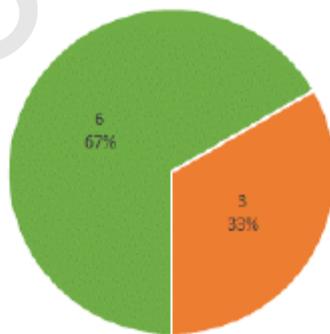
## 2. Pyramide des âges et répartition selon le statut

La pyramide des âges laisse percevoir un nombre important d'agents entre 45 et 59 ans, avec un pic sur la tranche d'âge 45-49 ans chez les hommes et 55-59 ans chez les femmes. On constate également sur la plupart des tranches d'âges davantage de femmes non titulaires que d'hommes :



## 3. Arrivées et départs des fonctionnaires à temps complet ou à temps non-complet

Arrivées

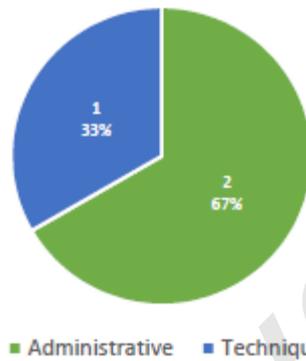


■ Hommes ■ Femmes

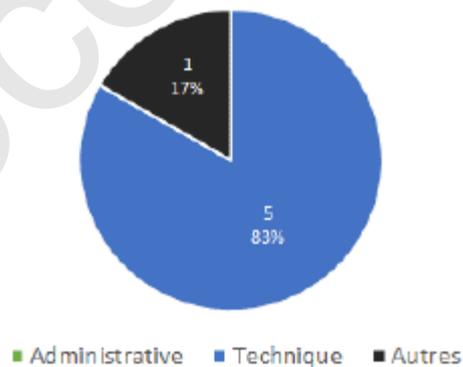
[. RETOUR SOMMAIRE](#)

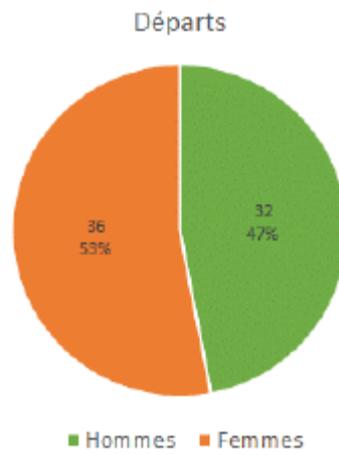
En 2016, 67% des arrivées dans la collectivité ont concerné des hommes et seulement 33% des femmes. Parmi ces arrivées de personnel féminin, 67% d'entre elles ont concerné la filière administrative. Les arrivées de personnel masculin ont concerné la filière technique pour une large majorité (83%) :

Arrivées des femmes par filière



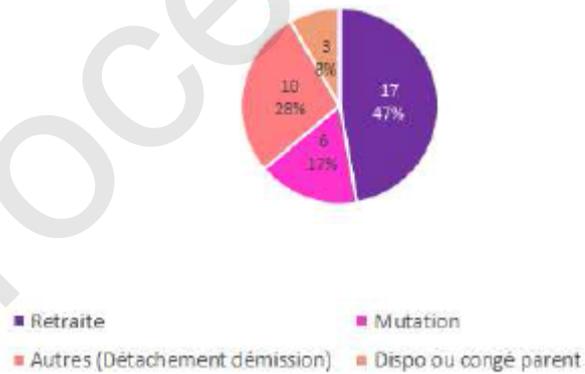
Arrivées des hommes par filière





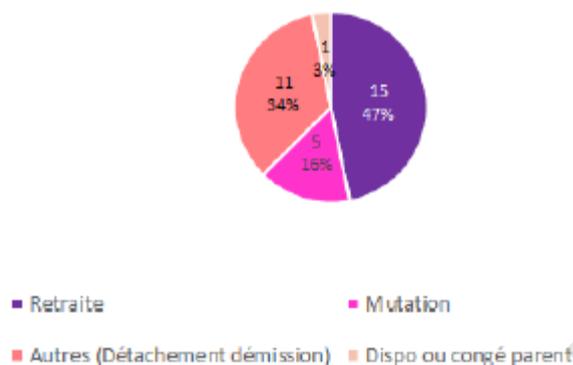
A contrario, les départs de la collectivité ont concerné, en 2016, majoritairement des femmes (53%). Les départs, que ce soit de personnels masculins ou féminins, sont majoritairement dus à des départs en retraite et s'effectuent à proportion égale entre les agents féminins et masculins (47%) :

Motifs de départ pour les femmes



[RETOUR SOMMAIRE](#)

### Motifs de départ pour les hommes



#### 4. La représentation femmes/hommes au sein des équipes de direction

On constate en 2016 une proportion d'encadrement majoritairement féminin à la direction des services (53%) avec 8 femmes et 7 hommes. Les femmes sont minoritaires à la Direction générale à la fin de l'année 2016 (25%). Il est à noter que cette situation a depuis beaucoup évolué avec une majorité de femmes à la Direction générale en 2017 (75%).

	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Direction Générale fin 2016	1	25%	3	75%	4
Direction des services fin 2016	8	53%	7	47%	15

#### 5. Titularisations, promotions et avancements dans l'année 2016

Les titularisations concernent en majorité des hommes. En 2016, 2 agents hommes ont été titularisés à l'issue de leur stage, et aucune femme car il n'y avait pas de femmes stagiaires en 2016 :

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	2	0
Agents non titulaires nommés stagiaires dans l'année 2016		
- dont ceux nommés dans le cadre de loi du 12 mars 2012		

Les avancements et promotions dans l'année 2016 ont concerné majoritairement des hommes. Les avancements d'échelon ont concerné des hommes pour 52%, les promotions internes pour 60% (5 agents au total). Seuls les avancements de grades ont concerné majoritairement les femmes (pour 51%) :

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un(e) :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon	191 (52,19%)	175 (47,81%)
. avancement de grade	64 (49,23%)	66 (50,77%)
. promotion interne au sein de la collectivité	3 (60,00%)	2 (40,00%)

## 6. Temps partiel

Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ces données permettent de constater que les demandes de temps partiel déposées en 2016 concernent majoritairement des femmes (quatre fois plus que les hommes). Il est à noter que les demandes déposées mentionnées ont toutes été acceptées :

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de demandes déposées en 2016	10	41	51
Nombre de modifications de quotité en 2016	1	1	2
Nombre de retours au temps plein en 2016	4	17	21

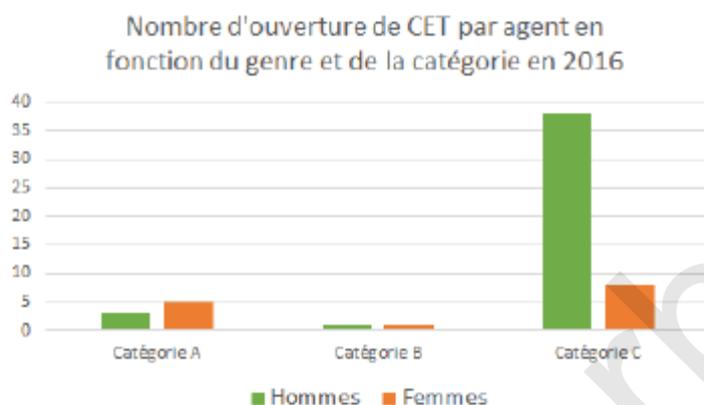
## 7. Le compte épargne temps

Les agents ayant un compte épargne temps sont majoritairement des hommes. Néanmoins, cette prédominance ne se retrouve pas dans la catégorie B dans laquelle la majorité des jours de congés épargnés sur ce compte sont le fait d'agents féminins :

	Nombre d'agents ayant un compte épargne (CET) au 31/12/2016			
	Hommes	Femmes	Hommes (Jrs)	Femmes(Jrs)
Catégorie A	42	36	1059,5	582
Catégorie B	35	48	546	570
Catégorie C	179	121	2731,5	1474,5
Tous catégories	256	205	4 337	2 627

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Le nombre d'ouvertures de comptes épargne temps en 2016 est majoritairement le fait d'agents féminins en catégorie A, d'agents masculins en catégorie C, et à parts égales en catégorie B :



#### 8. Nombre de titulaires et stagiaires ayant été absents au moins un jour dans l'année (hors formations, journées de grève et absences syndicales)

Les motifs d'absence sont équitablement répartis entre les agents féminins et masculins. On constate cependant un plus fort taux d'absentéisme pour maladie ordinaire chez les agents féminins. Quant aux accidents du travail imputables au service, ils sont majoritaires chez les agents masculins :

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *	
	Hommes (495)	Femmes (467)
. Pour maladie ordinaire	275 (55,6%)	321 (68,7%)
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave	15 (3,0%)	24 (5,1%)
. Pour accidents du travail imputables au service	40 (8,1%)	18 (3,9%)
. Pour accidents du travail imputables au trajet	5 (1,0%)	5 (1,1%)
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service	9 (1,8%)	9 (1,9%)
. Pour maternité et adoption	0 (0,0%)	17 (3,6%)
. Pour paternité et adoption	10 (2,0%)	0 (0,0%)
. Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation	400 (80,8%)	334 (71,5%)
	754 (152,3%)	728 (155,9%)

\* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, il n'est compté qu'une seule fois

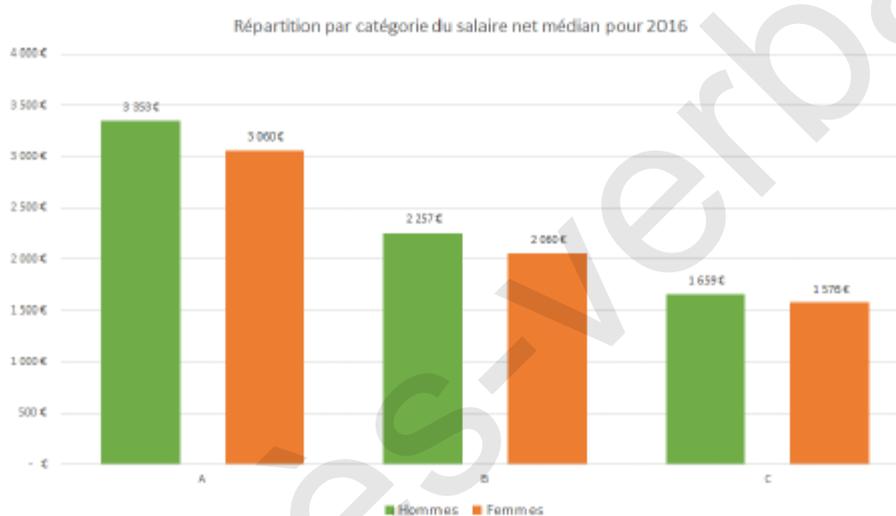
[. RETOUR SOMMAIRE](#)

## 9. Rémunération

Le salaire moyen comme le salaire médian est inférieur chez les agents féminins :

	Salaire Moyen	Salaire Médian **
Femmes	1 777 €	1 606 €
Hommes	1 942 €	1 756 €

\*\* Le salaire médian : les salaires étant classés par ordre croissant (ex : nombre agent/2 = X), le salaire médian sera celui du X ème agent

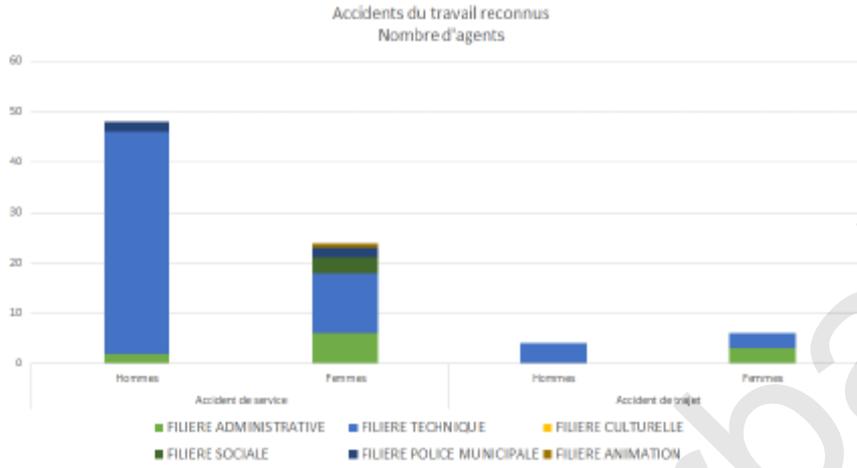


Pour mémoire, la rémunération d'un agent suit une grille indiciaire qui est équivalente pour les femmes et pour les hommes. On observe cependant que la valeur du salaire moyen des hommes est plus élevée que celle des femmes. Cela s'explique notamment par le fait que les temps partiels sont plus répandus chez les femmes que chez les hommes. Par contre la carrière des femmes est plus affectée ou modifiée par des arrêts de type congés parentaux.

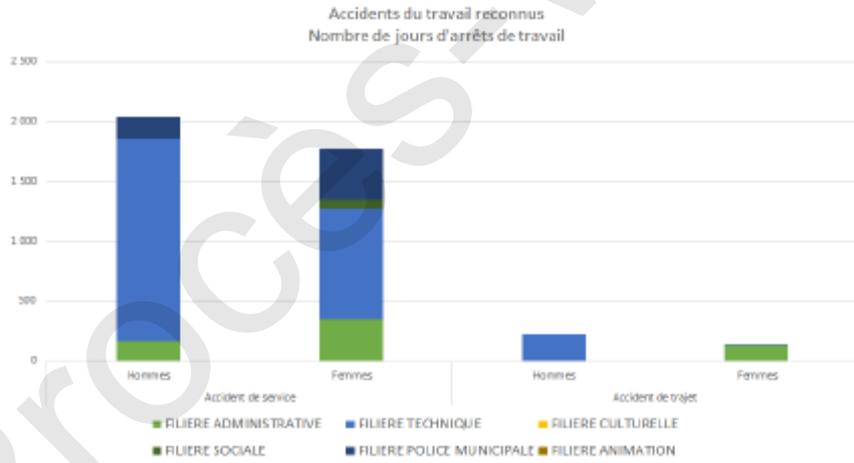
## 10. Accidents du travail reconnus

Les accidents de service concernent majoritairement les agents masculins, en majorité dans la filière technique. Inversement, les accidents de trajets concernent surtout des femmes, dans les filières administrative et technique :

[RETOUR SOMMAIRE](#)



Le nombre de jours d'arrêts est plus important pour les hommes, que ce soit pour des accidents de service ou des accidents de trajet. Là encore, la filière technique est la plus largement représentée :



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### 11. Formation

Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année

		Hommes	Femmes	Pour un total de x jours	Total d'agent par cat
Cat A	Préparations aux concours	1	1	11	67
	Formation de professionnels	2	2	25	
	Formation de perfectionnement	34	27	285	
Cat B	Préparations aux concours	2	5	40	96
	Formation de professionnels	1	3	23	
	Formation de perfectionnement	37	48	561	
Cat C	Préparations aux concours	23	19	136	452
	Formation de professionnels	13	8	95	
	Formation de perfectionnement	221	168	1 778	
<b>TOTAL</b>		<b>334</b>	<b>281</b>	<b>2 954</b>	
		615			

Au sein des catégories A et C, les agents permanents ayant participé à au moins une action de formation dans l'année sont surtout des hommes. Cela est surtout dû à la plus forte proportion d'hommes participant aux formations de perfectionnement. Pour la catégorie B, les femmes sont plus nombreuses.

## II. Vers un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle

### 1. Maintenir l'égalité professionnelle comme une priorité de la politique ressources humaines

L'égalité professionnelle femmes – hommes est une priorité au sein de la Collectivité. Avec ce rapport, la Ville de Niort réaffirme sa volonté d'inscrire l'égalité professionnelle à la Ville de Niort dans une logique de conduite du changement. Cette volonté s'illustre à travers 3 pistes :

- Inscription dans la nouvelle version du plan de développement RH de l'objectif d'égalité femmes/hommes
- Elaboration d'un plan de communication permettant d'afficher et de diffuser la politique engagée par la Ville et de valoriser l'existant (exemple : impact positif de la mixité et de l'égalité professionnelle à la police municipale)
- Attention portée à la parité lors des jurys de recrutement (cf. règlement mobilité)

### 2. Un plan d'actions en 5 axes

Réaffirmer la volonté de la collectivité d'agir sur l'égalité professionnelle implique une politique d'actions en 5 axes majeurs :

- Structurer la démarche
  - Produire des données fiables (importance du SIRH et de la nécessité de le faire évoluer sur une approche sexuée)
  - Se doter d'un référentiel
  - S'appuyer sur une personne ressource
- Recruter et former sans discriminer
  - Garantir l'égalité à l'embauche
  - Féminiser les filières masculines et inversement
  - Assurer l'égal accès à la formation
- Faire progresser chacun et chacune
  - Prévenir les effets bloquants des obligations familiales sur la carrière
  - Réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes (ex : réduction des temps non complets)
  - Favoriser la prise de postes à responsabilité par les femmes
- Concilier vie personnelle / vie professionnelle
  - Adapter le temps de travail (éviter les réunions tardives, normalisation de certains horaires atypiques, etc.)
  - Moduler les conditions de travail (expérimentation du télétravail, gestion des absences longues, gestion des surcroûts de travail).
  - Faciliter les temps partiels
- Sensibiliser, mobiliser, responsabiliser
  - Communiquer sur l'égalité professionnelle femmes - hommes
  - Former les acteurs de la collectivité

### Conclusion

La Fonction publique territoriale n'est pas épargnée par les inégalités professionnelles femmes / hommes, malgré un statut souvent considéré comme un rempart à ce type de dysfonctionnement.

La Ville de Niort ne fait pas figure d'exception, et on y constate en 2016 les mêmes tendances qu'au niveau national : une quasi parité femmes / hommes sur l'ensemble des effectifs, mais une sous-représentation des femmes dans la filière technique, des emplois à temps non complet quasiment exclusivement occupés par des femmes, des niveaux de rémunération plus élevés chez les hommes, etc. Cependant, cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée depuis de nombreuses années à la Ville de Niort et l'action de la collectivité dans la résorption de cet état de fait est continue.

En fin d'année 2017, la proportion de femmes directrices est plus élevée que le nombre d'hommes à ce même type de poste (8 femmes, 9 avec le CCAS, et 5 hommes) et la Direction générale est désormais composée à 75% de femmes (3 agents sur 4).

L'engagement de la Ville de Niort dans la démarche de rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contribuera à augmenter ses performances en matière d'égalité professionnelle et à faire évoluer les esprits de façon plus profonde et pérenne dans cette direction.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Lucien-Jean LAHOUSSE voulait peut-être ajouter quelque chose.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Non, je n'ai rien à dire de plus sur ce sujet, à moins qu'il y ait des questions particulières.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? Madame TRUONG et Madame METAYER.

**Elodie TRUONG**

On vient d'en parler, effectivement ce rapport nous arrive très tard. C'est compliqué de travailler sur des documents. Ils sont importants, parce qu'ils impactent les politiques publiques sur les territoires. Donc ce sont des éléments que nous aimerions avoir avant et je vous confirme que nous ne l'avons pas eu avant, ni par voie numérique ni autrement.

Ensuite, sur ce document, il manque un point important qui est tout ce qui concerne l'état des lieux externe à la Ville de Niort. Ça doit faire la 2ème ou 3ème fois que je réclame. Je pense que c'est vraiment important qu'on ait un état des lieux et un regard sur le territoire de la Ville de Niort, avec des indicateurs sociaux qui nous permettent simplement d'orienter les politiques et d'avoir des indicateurs pour le débat qui suit sur les orientations budgétaires. Ça c'est vraiment un point important.

Enfin, je vous dirais qu'on a des éléments qui sont relevés. Nous avons un plan d'actions en 5 axes mais qui n'est pas décliné dans ces modalités. C'est-à-dire que nous n'avons aucun élément qui peut nous expliciter la façon dont il va être mis en application. J'aimerais donc avoir des éléments précis sur ce plan d'actions, si possible.

On évoque aussi des problèmes d'égalité salariale, évidemment avec des carrières qui peuvent être accidentées avec des temps partiels contraints. Alors on nous explique que ces demandes de temps partiel sont acceptées, mais quelles sont les mesures compensatoires mises en place ? Est-ce qu'il y a une réflexion en lien avec le Compte Epargne Temps (CET) qui figure juste en-dessous et qui peuvent être une articulation intéressante en terme de mesure compensatoire ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Tout ça, ce sont des réflexions à mener. Du coup j'aimerais avoir plus d'explications sur le plan d'actions qui arrive en conclusion. Merci beaucoup.

**Josiane METAYER**

C'était juste un détail par rapport à la présentation qu'a faite Madame VACKER.

Bien évidemment, on retrouve à la Ville les mêmes indicateurs que dans la société en général, mais comme elle s'est exprimée, j'ose espérer quand-même qu'à qualification égale, les femmes dans la fonction publique territoriale ont les mêmes salaires que les hommes. Je sais que c'est le cas, comme dans tout fonctionnariat, parce que même si aujourd'hui les femmes ont des salaires moindres et sortent avec des retraites moindres parce que parfois elles se sont arrêtées, elles ont fait des temps partiels etc. C'est bien que cette année, justement, il y ait eu dans la Direction générale des femmes qui ont été embauchées. Ce qui prouve quand-même que, avec une bonne formation, les femmes, les filles, elles vont gagner.

**Monsieur le Maire**

Madame JOHNSON. D'autres questions à suivre ou pas ?

**Monique JOHNSON**

Merci. Il y a une phrase qui m'interpelle, parce que si effectivement, et je ne suis pas sûre que le graphique le montre, mais si vraiment les accidents de trajets concernent surtout les femmes, ça devrait être un axe de réflexion. Parce qu'effectivement quand on regarde le graphique, c'est difficile de voir, on dirait qu'il y a peut-être 6 femmes et 3 ou 4 hommes.

A mon avis, on devrait faire attention, parce que de dire que les accidents concernent surtout les femmes, quand le graphique derrière ne semble pas vraiment le montrer. Je pense qu'on est dans l'aléa, dans les chiffres, c'est un peu complexe. C'est la conclusion qui est prise qui, à mon sens, ne correspond pas au graphique.

Je me pose aussi des questions par rapport aux accidents de travail reconnus. Alors ce n'est pas écrit, mais il me semble que Madame VACKER a dit que les femmes étaient moins malades que les hommes, c'est ça ? Est-ce que le nombre de jours, qui semble être un peu plus élevé chez les hommes, est-il lié à la gravité des accidents ? Ça pourrait expliquer cette différence, si différence il y a. Parce que la aussi on est probablement à la marge de ce qui est statistiquement...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Lucien-Jean LAHOUSSE, pour terminer et répondre.

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

Sur ce point, vous faites référence au tableau qui met le nombre de fonctionnaires qui ont été arrêtés, hommes et femmes. Il y a effectivement eu plus d'hommes que de femmes mais au global on n'est pas très loin de la proportion hommes-femmes.

Par ailleurs, on peut aussi regarder que le chiffre le plus important concerne les autres motifs d'absences et principalement il s'agit de la garde d'enfant. Alors là, effectivement, les femmes sont un peu plus sollicitées que les hommes. Le décès d'un parent, les examens médicaux urgents avant qu'il n'y ait un arrêt maladie, les naissances au foyer de l'agent, donc là effectivement ça joue un peu plus sur les femmes etc., mais c'est relativement bien réparti par rapport aux nombres d'agents de chaque sexe.

Alors, Madame METAYER, effectivement le salaire des agents fonctionnaires c'est le grade, donc ça on n'y touche pas. Ce qui est vrai, c'est ce qui est signalé dans le rapport. Effectivement, la carrière peut parfois être plus délicate et c'est pour ça que, malgré tout, je dis que quand on fait un plan à 5 axes, on ne rentre pas nécessairement dans le détail, mais les choses parlent d'elles-mêmes. Quand on voit les 5 axes, entre structurer la démarche, produire des données fiables, donc effectivement il faut qu'on ait un référentiel, peut-être qu'un jour on l'établira si on peut avoir des référentiels sur autre chose, en se comparant à un périmètre différent du nôtre. Recruter et former sans discriminer, c'est ce qu'on fait. Nos programmes de formations s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, et dans l'embauche, sur des postes qui étaient auparavant très masculin, on a de plus en plus de femmes. On le voit d'ailleurs dans le cadre de la Police Municipale. Ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de femmes avant, mais il y en a plus qu'avant.

Le plus difficile pour nous, ça va être le 3ème axe prévenir les effets bloquants des obligations familiales sur la carrière, parce que c'est vrai que ça peut jouer, je parle surtout des maternités.

Alors l'adaptation du temps de travail, de ce côté-là on y travaille, pour concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. On commence à réfléchir si dans certains cas de figure on pourrait imaginer, pour l'instant ce n'est qu'au stade de la réflexion, du télétravail ou des choses comme ça.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Sur les temps partiels, ce que je n'ai pas bien compris dans la question, c'était l'aspect temps partiel avec Compte Epargne Temps (CET). On a un certain nombre d'agents, quel que soit le sexe, qui nous demande à avoir un temps partiel pour différentes raisons. Par exemple, parfois c'est aussi pour préparer leur retraite. J'ai un agent récemment, le dernier cas que j'ai vu, qui s'est dit je vais bientôt partir en retraite, j'aimerais travailler 80% de mon temps pour m'y préparer.

Mais je ne vois pas le rapport avec le Compte Epargne Temps, donc je ne sais pas répondre.

Et la sensibilisation, c'est normal et c'est ce qu'on fait là.

**Monsieur le Maire**

Merci Lucien-Jean LAHOUSSE.

Nous prenons donc acte de ce débat.

**Elodie TRUONG**

J'avais une question, j'aimerais avoir des précisions sur la question qui a été entamée.....

**Monsieur le Maire**

La réponse a été donnée à l'instant.

Et bien faite une réponse très rapide. Alors allez y Madame TRUONG, posez votre question.

**Elodie TRUONG**

Je suis désolée, mais vous ne pouvez pas clore un débat d'autorité alors qu'il est en cours.

D'une part, merci Monsieur LAHOUSSE, mais c'est vrai que je n'ai pas eu beaucoup plus de précisions sur la façon dont vous aviez décliné ce plan d'actions et notamment en lien avec les partenaires sociaux.

C'est vrai que ce serait intéressant d'avoir aussi...

**Monsieur le Maire**

Allez, posez votre question.

**Elodie TRUONG**

...un peu plus de précisions sur cette question et sur cette articulation avec les partenaires sociaux.

**Monsieur le Maire**

Madame TRUONG, s'il vous plaît.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Elodie TRUONG**

Ensuite, sur la question du Compte Epargne Temps, il y a les temps partiels qui sont souvent des temps partiels contraints pour des obligations familiales. On pourrait imaginer des mesures compensatoires grâce à une épargne temps préalable ou en tous cas des aménagements de mesures compensatoires, vis-à-vis de ces temps partiels contraints. Par exemple, des cotisations libres et supplémentaires pour ce qui concernent les retraites etc.

### **Monsieur le Maire**

Je crois que Lucien-Jean LAHOUSSE a compris.

Une dernière réponse Lucien-Jean et on arrêtera là le débat.

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il faudra qu'on en rediscute plus précisément.

Alors, comment on travaille déjà avec les partenaires sociaux dans ce domaine ? D'abord ils ont été les premiers destinataires et on leur a présenté ce rapport hommes-femmes. Effectivement, ce sont des sujets qui interviennent, pas nécessairement directement, mais à de nombreux comités techniques on est amené à évoquer ce sujet avec les partenaires sociaux et aussi parfois en CHSCT. Lors des occasions que nous avons à discuter avec les partenaires sociaux, on peut être amené à évoquer ces sujets, généralement de façon un peu parcellaire, mais être amené à les évoquer.

Maintenant, pour ce qui est des gens qui ont un temps partiel contraint, d'abord ça peut être de notre part, ça peut être de la leur. Je ne vois pas tellement par quelle solution on pourrait se dire « Tiens, malgré tout elles ne sont pas là mais on cotise quand-même », il y aurait une inégalité de traitement.

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez, si cela débat entre vous deux, comme je le craignais, il y aura un moment pour vous voir mais là on est au Conseil municipal si vous voulez bien. Donc on se répond collectivement et pas individuellement.

Merci Lucien-Jean. C'est bon ? Parfait. Merci.

Nous prenons donc acte de ce rapport qui a suscité, en effet, quelques questions.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-453

**Direction des Finances**

**Finances - Débat et rapport d'orientations  
budgétaires 2018 - Budget principal et budgets  
annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris acte du débat et du rapport d'orientations budgétaires 2018

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Nous passons au Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport budgétaire pour 2018, pour le budget principal.

Avant de te laisser la parole Alain, je voudrais faire un petit mot introductif comme de coutume, pour vous rappeler, chers collègues, que le rapport d'Orientations Budgétaires est un document d'orientations annuelle, suivi d'un débat. L'un et l'autre, sont indispensables à notre démocratie locale pour éclairer les orientations budgétaires et l'action publique de nos collectivités.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte nouveau. Après le cycle de baisse de dotations, depuis 2014, par le gouvernement de l'époque, qui ont abouti à plus de 10 millions de perte de recettes, nous entrons, pour ce budget, dans un dispositif contractuel avec l'Etat qui, certes garantie la stabilité des dotations mais installe des contreparties qui sont des nouvelles contraintes en matière de dépenses publiques et notamment d'endettement, car à ce jour nous ne connaissons pas tous les termes de ce contrat financier.

A ce contrat, qui, je vous le rappelle, ne concernera que 2 collectivités dans le département des Deux-Sèvres et une seule commune la Ville de Niort, s'ajoute le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation par pallier de 30% pour 80% des ménages, voire, à terme, 100% des ménages comme cela l'a été parfois annoncé. Des questions restent évidemment en suspens, que tous les élus locaux peuvent se poser : « Quelles compensations ? Même si sur ce plan-là on commence à avoir quelques réponses. Quelles ressources et quels prélèvements complémentaires pour financer ces dites compensations ».

Dans ce contexte préoccupant, car incertain, la Ville de Niort présente des orientations budgétaires qui lui permettent de répondre à ces contraintes nouvelles :

- Baisse des dépenses de fonctionnement de 0,3% de BP à BP ;
- Baisse du volume de dette de 14 500 000 € depuis 2014, puisque l'endettement est passé de 90 000 000 € à 75 500 000 € tous budgets confondus et qui devrait se poursuivre encore en 2018, même si les règles comptables nous obligent à mentionner un besoin d'emprunt théorique.
- Augmentation de notre capacité à rembourser nos emprunts, la CAF, et à investir, passant de 6 000 000 € à 7 000 000 € de BP à BP.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ces orientations seront réalisées en maintenant, et c'est important de le souligner, notre niveau de dépense sociale préservé depuis 2014, et, en particulier, la subvention au Centre communal d'Action Sociale (CCAS), en confirmant le stop fiscal avec la non augmentation des taux d'imposition.

Avant une présentation plus exhaustive par Alain GRIPPON, permettez-moi aussi de saluer le travail de chacun, élus bien sûr, membres de la Direction Générale, les différents services de l'administration municipale et en particulier le service Finances pour son accompagnement tout au long de l'année dans cette tâche parfois ingrate, redoutable dans tous les cas, au vue des obstacles mis sur la route du redressement des comptes publics dans lequel nous sommes engagés. Ce cap, encore une fois, à travers ces orientations budgétaires est maintenu dans des temps qui sont toujours aussi agités pour les collectivités locales et leurs finances.

Je vous remercie. Alain GRIPPON, je te laisse la parole.

**Alain GRIPPON**

Merci Monsieur le Maire. Le rapport qui vous est transmis comprend un certain nombre de parties que je vous rappelle pour mémoire, d'abord le contexte économique et budgétaire global, national puis celui concernant la Ville de Niort ;

Deuxièmement, les grandes orientations budgétaires de la Ville pour 2018 ;

Troisièmement, les hypothèses d'évolution du Budget Principal (BP) ;

Quatrièmement, la situation au regard de la dette ;

Cinquièmement, les ressources humaines ;

Les points 4 et 5 étant des points obligatoires fixés par la loi.

20  
18

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

**Sommaire**

*Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales*

**I. Le contexte économique et budgétaire :**

- A) Environnement macroéconomique
- B) La situation financière de la Ville de Niort

**II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2018**

- A) Budget principal
- B) Budgets annexes

**III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2018****IV. La situation au regard de la dette****V. Les ressources humaines**

## 2018 Rapport d'Orientations Budgétaires

### Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

**Article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015** : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.

**Objectif** : Introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2018.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ le contexte économique et réglementaire
- ▶ l'impact de la Loi de finances 2018 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

## 2018 Rapport d'Orientations Budgétaires

### I. Le contexte économique et budgétaire

#### I. Le contexte économique et budgétaire :

##### A) Environnement macroéconomique

La **croissance** de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2017, elle devrait avoisiner **1,5 %**, chiffre le plus élevé depuis 2010.

Cela tient à une amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. Le taux de chômage reculerait ainsi sensiblement cette année.

##### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)

%	2016	2017 e	2018 p
Taux de croissance du PIB	1,1	1,5	1,4
Taux d'inflation	0,2	0,9	1,2
Taux de chômage	9,8	9,2	9,0

e : estimations  
p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2017)

Dans ce contexte, bien que demeurant toujours très bas, le taux d'intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée très graduelle l'an prochain.

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## I. Le contexte économique et budgétaire

Le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques conformément au projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022. **La réforme de la fiscalité et la mise en œuvre d'un pacte financier vont contraindre fortement les collectivités locales dès 2018.**

▪ **La suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.**

L'Assemblée Nationale a validé le fait que la **taxe d'habitation** ne serait acquittée que par 20 % des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalerait sur trois ans et le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement, l'État se substituant au contribuable local. Sa mise en œuvre débiterait par une première baisse de 30 % en 2018.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux modalités d'application de cette réforme. À noter qu'actuellement, la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages.

▪ **Un pacte financier** à conclure entre l'Etat et les collectivités locales ayant les budgets les plus importants viendra contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. Au-delà de **de 1,1 % pour le bloc local jusqu'en 2022**, un malus sur la DGF serait appliqué.

+ 1,1 % : l'évolution annuelle maximale des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités à compter de 2018. Ce taux est exprimé en valeur (c'est-à-dire inflation comprise) et à périmètre constant. Il devrait s'appliquer et être observé entre deux comptes administratifs.

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## I. Le contexte économique et budgétaire

▪ **La capacité de désendettement** : Le niveau d'épargne brute rapporté à la dette permet d'évaluer sa capacité théorique de désendettement exprimée en nombre d'années.

La Loi de programmation des finances publiques fixerait une cible entre 11 à 13 années pour les communes.

L'article 10 du PLPFP indique que des contrats seront conclus entre le préfet et les plus grandes collectivités locales pour déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement et les modalités de respect de ces objectifs.

**La Ville de Niort est concernée au titre des communes de plus de 50 000 habitants.**

Ces nouvelles règles s'appliqueront à compter de 2019 et prendront en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'année 2018.

▪ **Dotation Globale de Fonctionnement** : Le PLF 2018 prévoit à ce stade le maintien de l'enveloppe.

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

I. Le contexte économique et budgétaire

### B) La situation financière de la Ville de Niort

- La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :
  - maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
  - préserver sa capacité d'investissement.

La collectivité doit en outre faire face à des mesures exogènes telles que la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) conclu en 2015 dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.

**L'équilibre du budget primitif 2018 devra tenir compte notamment de ces évolutions en dépenses, associées à la stagnation des recettes.**

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

II. Les grandes orientations du budget 2018

### II. Les grandes orientations du budget 2018

Les orientations demeurent identiques à la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Confirmer le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de dette héritée
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- Respecter les grandes orientations, connues à ce jour, du pacte financier à intervenir avec l'Etat.

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

II. Les grandes orientations du budget 2018

### A) Caractéristiques du Budget Principal

- Pour mémoire, 3 projets font l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Port Boinot, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), Eglise Notre Dame.  
L'échéancier des crédits de paiement pour ces 3 projets sera redéfini en juin 2018.
- Une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :
  - ✓ Plus d'1 000 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires
  - ✓ 822,0 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie
  - ✓ 480,5 K€ d'investissement liés aux équipements sportifs
  - ✓ 60,6 K€ de dépenses d'investissement destinés à la culture
- Un engagement fort dans l'action sociale avec une subvention préservée au CCAS de 5 050 K€.
- La prise en compte d'évolutions réglementaires avec la dépenalisation du stationnement (budget principal) et le transfert de la compétence PACS.
- Un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de la capacité financière de la Ville.
- Le projet de budget s'entend à périmètre constant, notamment au regard des projets de mutualisation avec la communauté d'agglomération.

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

II. Les grandes orientations du budget 2018

### B) Budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2017.

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA.  
En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.  
On note, en 2018, le solde des dispositions financières de la convention de mandat avec DSA pour la réalisation du parking de La Brèche, et le début de son amortissement.  
**La subvention du budget annexe s'établirait pour 2018 à près de 1 156 K€.**
- « **Parc de Noron** » : Le budget 2018 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 960 K€.**
- « **Crématorium** » : La poursuite en 2018 du programme de travaux, lié à l'extension et à la rénovation du bâtiment.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2018 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois des Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public).

### III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2018

- A) Les recettes de fonctionnement
- B) Les dépenses de fonctionnement
- C) L'autofinancement dégagé
- D) Les dépenses d'investissement
- E) Les recettes d'investissement

#### A) Les recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement devraient atteindre 84 778 K€, contre 84 174 K€ au BP 2017, soit une légère augmentation (+ 0,7 %). Cette évolution comprend :

- Une hypothèse de maintien du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2017, conformément aux annonces faites dans le cadre du PLF 2018. Dans l'attente d'informations complémentaires liées à la refonte de la DSU, les volumes correspondants à la DSU et à la DNP, perçus en 2017, sont également reconduits.
- Le BP 2018 prévoit d'inscrire 661,9 K€ au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (montant correspondant à 85 % des recettes perçues en 2017).
- Une évolution de + 1,0 % des produits des impôts locaux par rapport au voté 2017, basée sur une hypothèse de revalorisation des valeurs locatives à confirmer par l'Etat en fonction de l'évolution des indices de prix correspondant. Par mesure de prudence, il n'est pas projeté d'évolution de la valeur physique des bases. Ces hypothèses, qui s'entendent à périmètre constant, induisent une progression des produits de + 500,5 K€ de BP à BP.
- Une légère diminution des produits des services, du domaine et ventes diverses de 60,3 K€ soit -1,2 % de BP à BP.

**B) Les dépenses de fonctionnement (1/2)**

Les dépenses de fonctionnement seraient en légère diminution pour se situer à 78 948 K€, contre 79 168 K€ au BP 2017, soit - 0,3 %.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 53 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à + 1,9 % de BP à BP (+ 800 K€), soit 42 300 K€ au BP 2018 contre 41 500 K€ au BP 2017. Ce montant tient compte notamment de la grande instabilité relative à la préparation du PLF 2018 et aux mesures réglementaires qui touchent les collectivités locales. On note entre autres :
  - Une hausse des cotisations CNRACL pour 70 K€.
  - Des besoins de remplacement qui représentent 450 K€, soit + 100 K€ par rapport à 2017.
  - La fin du dispositif des contrats aidés, qui induit une hausse de + 65 K€ de l'enveloppe des remplacements dans les écoles.
  - Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 220 K€ pour une année complète.
  - Une hypothèse d'augmentation des crédits dédiés à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) à hauteur de 50 K€.
  - Une adaptation permanente des effectifs.
- **L'enveloppe des charges à caractère général** est fixée à environ 17 511 K€, soit une diminution de - 1,9 % de BP à BP (- 343,6 K€). Cette évolution intègre des augmentations de tarifs de plusieurs postes de dépenses comme les fournitures alimentaires de la restauration scolaire et l'électricité.

**B) Les dépenses de fonctionnement (2/2)**

- La subvention au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux organismes de droit privé s'établit à 4 773 K€ (hors subvention au CASC, résultant d'un calcul prédéterminé), contre 4 983 K€ voté en 2017 soit une diminution de - 4,2 %.
- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
  - « Stationnement » atteindrait environ 1 156 K€ contre 1 292 K€ au BP 2017
  - « Parc de Noron » s'établirait à hauteur de 960 K€ contre 1 098 K€ au BP 2017
- Les charges financières seront en diminution du fait qu'aucun nouvel emprunt n'aura été mobilisé en 2017. Cette baisse pourrait atteindre - 105 K€ de BP à BP, soit - 5,5 %. Il est prévu d'inscrire 1 800 K€ au BP 2018.

### C) L'autofinancement

Ces orientations permettront d'atteindre un niveau d'autofinancement brut de 7 030 K€, contre 6 185 au BP 2017, ce qui permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 030 K€), tenant compte d'un montant de la production immobilisée (travaux en régie), reconduit à hauteur de 1 200 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2018 sera positif pour s'établir à 1 000 K€, soit un montant nettement supérieur à celui du BP 2017, qui était de 300 K€.

Sur la base d'un produit de ces cessions immobilisées estimé à 1 000 K€, le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 000 K€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible en hausse, fruits des efforts de gestion, ne doivent toutefois pas être considérés comme suffisants au regard des besoins de la collectivité et des habitants.

### D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2018 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 16 543 K€ (contre 18 174 K€ en 2017).

Les subventions liées aux opérations s'établiraient à 1 881 K€, dont une participation de la CAN ciblée sur des projets au titre du PACT à hauteur de 1 050 K€ en 2018.

Projet de BP 2018	Dépenses	Recettes
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>5 287 850</b>	<b>416 000</b>
1 PLANIFICATION URBAINE	10 000	
2 ACTION FONCIERE	300 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	4 721 500	416 000
Les Halles	822 000	
OPAH RU requalification du centre ville	300 000	120 000
OPAH RU Communautaire	10 000	
Verrière passage du commerce	28 000	30 000
Valée de Bellevue	132 000	
La Croix des Pèlerins	105 000	
Parc Naturel Urbain	3 041 000	236 000
Brèche	70 000	
Ouvrages hydrauliques et rivières	60 000	30 000
Requalification des entrées de ville	50 000	
Contrat de Ville	100 500	
4 HABITAT	256 350	
SECURITE PUBLIQUE	188 000	50 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 828 762	1 264 500
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	936 000	
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	3 738 762	1 152 000
Voie	822 000	
Mobilité et éclairage public - SDAL	2 405 762	1 150 000
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	436 000	112 500
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	718 000	
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492 000	140 955
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE dont :	1 382 000	140 955
Travaux dans les groupes scolaire (Sand, Prévert et Proust)	595 000	140 955
11 JEUNESSE	110 000	
SPORT	480 500	
CULTURE	60 580	
LES RESSOURCES	3 205 458	10 000
14 SYSTEME D'INFORMATION	1 040 000	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	880 000	
Pôle technique	150 000	
Pôle administratif	730 000	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	1 285 458	10 000
Flotte de véhicules	537 000	10 000
Engins et matériels	350 000	
<b>Total général</b>	<b>16 543 150</b>	<b>1 881 455</b>

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

III. Les hypothèses du budget principal 2018

**E) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2018 à 5 009 K€. Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	1 600 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	800 K€
Le produit des amendes de police :	700 K€
Les subventions liées aux opérations :	1 881 K€
Les autres immobilisations financières :	27 K€

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

IV. La situation au regard de la dette

**IV. La situation au regard de la dette**

**Au cours de l'année 2017 aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé.**

**L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élèvera pour le budget principal à 67 253 K€.**

Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2018 sera réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à environ 10 770 K€ (contre 11 805 K€ au BP 2017).

Cependant s'agissant du volume d'emprunt d'équilibre du budget primitif, celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2017. Le volume d'emprunt effectivement mobilisé en 2018 ne devrait pas dépasser 8 000 K€.

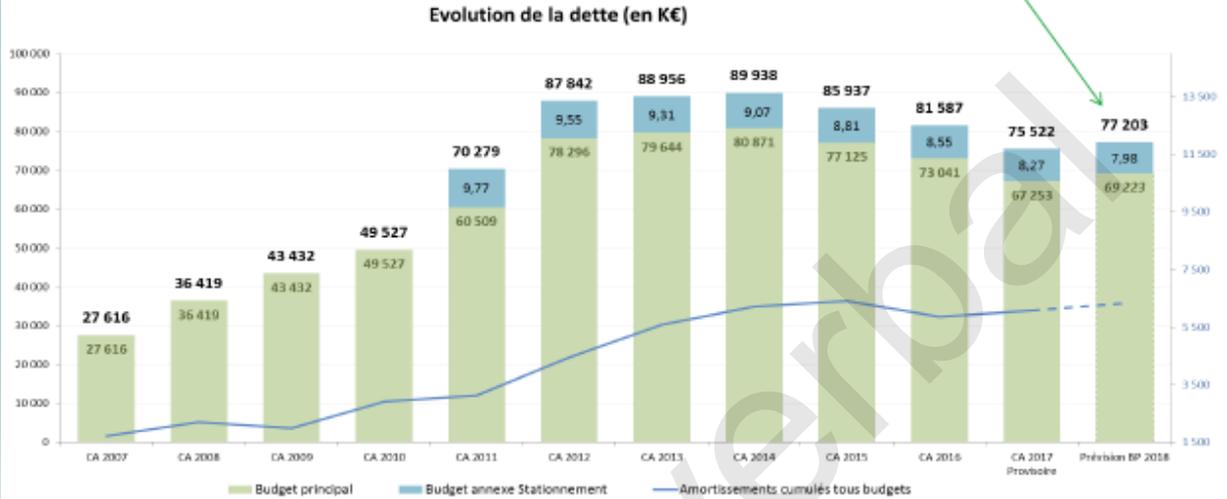
Par ailleurs, l'encours de la dette contracté pour la construction du parking de la Brèche et inscrit sur le budget annexe « stationnement » s'amortit progressivement. Il s'élèvera à 7 980 K€ à la fin 2018.

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

IV. La situation au regard de la dette

Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 8 000 K€ d'emprunt en 2018 (budget principal)



Ville de Niort

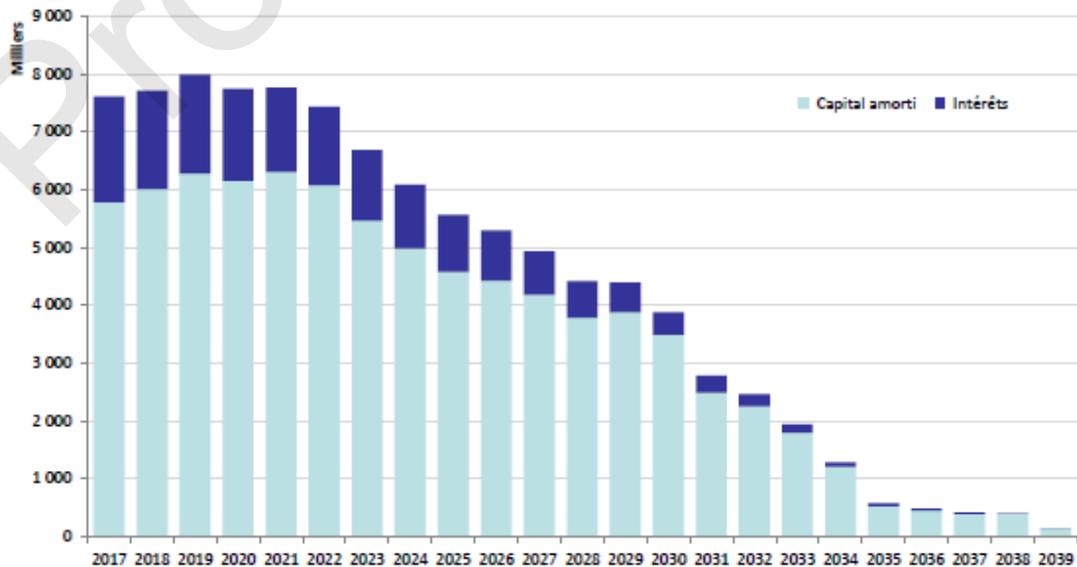
19

2018

Rapport d'Orientations Budgétaires

IV. La situation au regard de la dette

Selon cette hypothèse (mobilisation d'un emprunt de 8 000 K€ en 2018), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



Ville de Niort

20

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## IV. La situation au regard de la dette

CHARTRE GIBSLER  
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible

Niveau de Structure	A	100 %						
	B							
	C							
	D							
	E							
	F							
				1	2	3	4	5

Risque sous-jacent

Risque élevé

La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	36 096,22	55,26%	1 931,53	38 027,75	56,54%	8 268,33	100%
Dettes à taux variable	29 225,50	44,74%		29 225,50	43,46%		
<b>Total</b>	<b>65 321,72</b>	<b>100%</b>	<b>1 931,53</b>	<b>67 253,25</b>	<b>100%</b>	<b>8 268,33</b>	<b>100%</b>

Au 31/12/2017, 57 % de la dette sur le budget principal est en taux fixe, Soit 38 028 K€ avec un taux moyen de 2,58 %.

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## V. La gestion des ressources humaines

## V. La gestion des ressources humaines

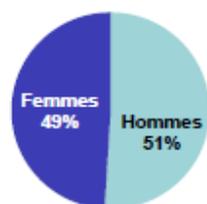
- A) La structure des effectifs
- B) La masse salariale
- C) La durée effective du travail

2018

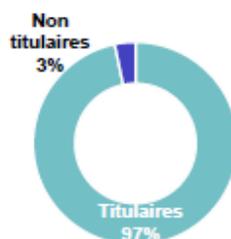
## Rapport d'Orientations Budgétaires

## V. La gestion des ressources humaines

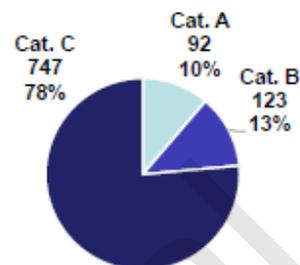
## A) La structure des effectifs en 2016 et prévisions budgétaires 2017, 2018



Données 2016  
Effectifs permanents : 962  
467 femmes, 495 hommes



Données 2016  
dont 934 titulaires



Données 2016  
747 agents de catégorie C  
123 agents de catégorie B  
92 agents de catégorie A

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Hommes	51%	51%	51%
Femmes	49%	49%	49%

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Titulaires	97%	98%	98%
Non titulaires	3%	2%	2%

	2016	Réalisé Prév. 2017	Réalisé Prév. 2018
Cat. A	92	93	93
Cat. B	123	127	127
Cat. C	747	740	740
Total effectifs Permanents	962	960	960

Ville de Niort

23

2018

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## V. La gestion des ressources humaines

## B) La masse salariale

	2016	Voté 2017	Prév. 2018
Tous budgets confondus	41 206 K€	42 635 K€	43 388 K€
Dont budget principal	40 326 K€	41 730 K€	42 300 K€

	2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Traitements indiciaires	20 922 K€	21 358 K€	22 910 K€
Régime indemnitaire	4 376 K€	4 315 K€	4 315 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	200 K€	198 K€	198 K€
Heures supplémentaires rémunérées	82 K€	92 K€	70 K€

Les recettes perçues en 2016 représentaient 1 165 K€.

La prévision de réalisation pour 2017 est de 967 K€ et la prévision 2018 de 728 K€.

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

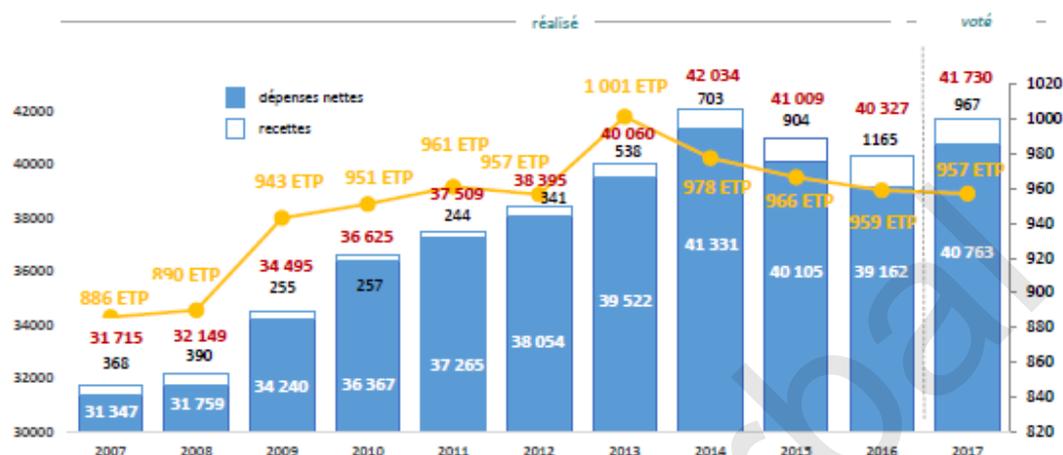
	2016	Voté 2017	Prév. 2018
- emplois aidés :	293 K€	200 K€	33 K€
- mutualisation RH CCAS :	257 K€	257 K€	257 K€
- FIPHFP / FNP :	47 K€	134 K€	81 K€
- autres recettes diverses :	555 K€	355 K€	357 K€

(remboursement de mises à disposition, etc.)

Ville de Niort

24

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP depuis 2007 (K€)



- Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 10 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€).
- Un tournant amorcé en 2015 : - 4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2016, soit une réduction de 1 700 K€.
- Une hausse des dépenses brutes en 2017 (voté) essentiellement due à des dépenses exogènes nouvelles : hausse de la valeur du point d'indice (+ 210 K€), PPCR (+ 305 K€). Par ailleurs La prise en compte de la CAP représente + 100 K€.
- Une optimisation des recettes de masse salariale : + 217 % entre 2007 et 2016, soit un volume de recettes qui augmente de 797 K€.

### C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.
- ✓ Le temps de travail :
  - Annuel : 1 607 heures
  - Hebdomadaire : 38 heures
  - Journalier : 7 h 36
- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont votés en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 410 agents (31/12/2017) .

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Voilà ce que l'on peut dire à la fois sur les prévisions et les orientations budgétaires qui ont été prises et sur la situation de la dette, et enfin un couplet sur la gestion des ressources humaines.

Je suis donc prêt, avec Monsieur le Maire, à répondre à vos questions si toutefois vous en avez.

**Monsieur le Maire**

Merci Alain.

Y a t-il des prises de paroles ? Oui Jacqueline LEFEBVRE

**Jacqueline LEFEBVRE**

Le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est l'occasion de faire un point sur notre politique sociale mise en œuvre, comme vous le savez, par le CCAS. Ce sera je pense, Madame GODEAU, un éclairage sur le volet social d'une politique du développement durable. Je pense que vous y trouverez quelques éléments, c'est pour ça que je ne suis pas intervenue tout à l'heure, pour ne pas être redondante.

Le maintien de la subvention d'équilibre à hauteur de 5 050 000 €, permet d'adapter la réponse sociale aux besoins des Niortais. Ce soutien financier se traduit dans différentes actions liées aux compétences obligatoires et choisies, car vous savez que nous choisissons de maintenir un haut niveau de service public à travers notre CCAS.

Nos crèches ont accueilli 595 enfants. Soit un taux d'occupation autour de 78% malgré une baisse des naissances. Ce service de la petite enfance travaille en permanence sur l'amélioration de l'offre d'accueil, particulièrement l'accueil occasionnel, de plus en plus demandé. C'est une évolution de la société et nous devons nous y adapter, mais ce n'est pas simple.

Le CCAS va dégager, cette année, un budget d'investissement significatif, visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants mais aussi les conditions de travail du personnel. Il s'agit, vous le savez, du déplacement de la Crèche du Mûrier vers la place du Port. Il y aura donc l'amélioration d'un bâtiment existant et une extension.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Cette année verra aussi la mise à niveau des autres structures de la petite enfance et plus particulièrement les crèches de l'Angélique, le pôle de l'Orangerie et la crèche Mélodie, qu'il faut constamment entretenir pour mettre à niveau nos ambitions et nos objectifs.

En ce qui concerne nos aînés, nous savons, et vous savez, que le nombre de personnes âgées augmentent, ainsi que les facteurs de vulnérabilité. Il s'agit de l'isolement, de difficultés financières grandissantes, on connaît le problème de la précarité. Il s'agit de déplacements etc.

Cette situation de vulnérabilité concerne une personne âgée sur 5, c'est déjà énorme.

Le service maintien à domicile, qui s'implique dans cette politique d'accompagnement des personnes âgées, a pris en charge 478 personnes dites vulnérables, pour ce que nous appelons L'Aide à domicile. Ce service, qui comporte plusieurs actions, sert également des repas à domicile, vous le savez, et nous avons servi 59 318 repas. C'est un chiffre important, destiné à 319 usagers. Et je voudrais dire qu'il ne s'agit pas uniquement de porter un panier ou un plateau à domicile, comme peut le faire un traiteur, c'est un véritable accompagnement social, bien au-delà de la livraison. Ça nous permet d'avoir une veille médico-sociale qui me semble très importante justement dans l'accompagnement de ces personnes et notre travail dans la durée.

L'adhésion de ce service de maintien à domicile a également dispensé des soins à domicile, qui concernent 94 personnes. Ce service adhère au Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD), en partenariat avec le Bassin Niortais et Les Haut Val de Sèvre. D'ailleurs il en était question dans le rapport de développement durable, qui permet de mettre en œuvre des actions de prévention du risque à domicile, vous voyez qu'on est bien dans le développement durable, et de mieux coordonner les interventions. Ce qui est évidemment beaucoup plus intéressant pour les personnes concernées.

Autre domaine de compétence, c'est l'accompagnement social et c'est finalement notre cœur de métier. La demande sociale des publics les plus fragiles est en augmentation. 935 usagers ont sollicité une aide financière, 1 800 aides ont été ainsi accordées et cela représente plus de 26% d'augmentation entre 2014 et 2017. C'est une préoccupation.

Les bénéficiaires sont, en majorité, des personnes seules. Elles représentent 58 % et des familles monoparentales qui représentent 18%.

**. RETOUR SOMMAIRE**

C'est évident que ces aides financières s'accompagnent d'un accompagnement social, pour essayer de sortir un peu la tête de l'eau de ces gens en très grande précarité.

L'action sociale, c'est aussi le service de médiation sociale. C'est un choix délibéré dans notre municipalité. Un service qui déploie ses activités au plus près des habitants des quartiers prioritaires. Ça concerne quand-même 10% de la population Niortaise soit 5 800 habitants.

Avec une présence accrue de cette équipe au sein des établissements scolaires. La médiation sociale, c'est aussi la formation des enfants par les pairs, 45 enfants sont concernés. Ça aussi vous l'avez développé dans le rapport de développement durable et ce dispositif est en lien, avec l'Education Nationale et la direction de l'Enseignement. Nous avons choisi de le développer et ce souhait de développement reçoit un bon écho de l'Education Nationale.

Je vais m'arrêter là parce que ce n'est pas l'objet de parler uniquement du CCAS, mais je voulais vous dire qu'en 2018, nous allons poursuivre cette dynamique de développement social. Nous allons porter une attention particulière aux situations d'isolement. Là encore, vous parlez du réseau fraternel, c'est une expérimentation à la fois ambitieuse et en même temps modeste, mais qui est en train de commencer à porter des fruits puisqu'il y a déjà une mobilisation d'un groupe d'habitants pour visiter ces personnes âgées isolées du quartier. On dégage actuellement une méthodologie qui pourra s'appliquer, nous le souhaitons, à l'ensemble de notre territoire communal.

Nous allons également travailler sur l'accompagnement social des victimes vulnérables. Vous savez que c'est un sujet qui est mis en valeur et qui est très éclairé par le souhait d'une politique nationale. Nous y travaillons déjà et nous allons essayer d'être encore plus performants dans ce domaine. Voilà, c'est une fenêtre ouverte sur le volet social de notre action, Monsieur le Maire, que je souhaitais apporter à ce Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous remercie.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Au niveau du rapport du développement durable, vous parliez d'inventaire à la Prévert, je pense que l'inventaire à la Prévert...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Elisabeth, on reste sur le DOB...

**Elisabeth BEAUVAIS**

...C'est quand on mélange la politique migratoire avec le développement durable.

**Monsieur le Maire**

Elisabeth, si vous voulez bien rester sur le Débat d'Orientations Budgétaires, s'il vous plaît.

Les remarques que je fais à l'opposition valent aussi pour la majorité. Je veux une question ou une intervention sur l'orientation budgétaire. Ou alors on ne s'exprime pas.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Au niveau de la politique migratoire, je voudrais quand-même vous dire une chose...

**Monsieur le Maire**

Elisabeth s'il vous plaît, je suis désolé, mais on parle du Débat d'Orientations Budgétaires.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Oui, alors au niveau du Débat d'Orientations Budgétaires, je voudrais simplement ajouter que pour la commission Entraide et Solidarité, nous avons une politique très accueillante puisque nous avons déjà engagé 17 263 € pour le paiement des timbres. Nous pourrions aider plus encore si l'Etat ne manquait pas à ses devoirs, puisqu'il demande au CCAS de le remplacer alors que c'est à lui de payer les timbres. Sachez quand-même qu'au niveau des timbres, nous prenons en charge 66% pour les familles sans ressources et 50% pour les familles qui ont un reste pour vivre.

Alors ce budget pourrait être consacré à aider encore plus.

**Monsieur le Maire**

Merci Elisabeth pour ce rappel utile.

Je rappelle qu'on s'éloigne trop des Orientations Budgétaires, même si chacun aura compris en effet que l'Etat facturait les timbres que le CCAS rachète pour la somme de 17 000 €.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Christelle CHASSAGNE**

Sur ce Débat d'Orientations Budgétaires, les orientations demeurent par rapport à 2014 et la volonté était de maîtriser les dépenses de fonctionnement, ça c'est sûr et de préserver notre capacité d'autofinancement. Par rapport à ça, il a fallu aussi faire des choix.

Concernant ma délégation sur la culture, il a fallu faire des choix et ça a été de soutenir la Culture. Nous le voyons notamment par rapport aux dépenses d'investissement, sur les structures. Nous avons fait des choix au début de ce mandat, moins d'établissements labélisés pour un meilleur accompagnement. Nous nous y sommes tenus. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de ce que nous faisons sur les structures qui existent. Je pense au Moulin du Roc, au CACP la Villa Pérochon, qui continue son évolution, son agrandissement, l'entretien, le développement de salles qui n'étaient pas prêtes à accueillir des expositions et nous sommes toujours dans cette recherche pour répondre, encore une fois, à tous les besoins associatifs.

Le choix s'est aussi porté sur une politique d'animation de la Ville. Une politique culturelle d'animations, dans le sens où cette politique culturelle d'animations, c'est proposer un festival de cirque, toujours plus important chaque année, gratuit, sur la période estivale. C'est augmenter aussi le festival Regards Noirs, qui n'était qu'une rencontre avec 5 ou 6 auteurs, et aujourd'hui, nous en sommes à 20. Il y a des concerts, des rencontres, des débats. Il y a aussi des rencontres avec les auteurs dans les écoles et sur la Communauté d'Agglomération du Niortais. C'est vraiment un évènement qui a pris de l'ampleur. Tout ça, il a fallu l'accompagner financièrement. On a aussi cette volonté, dans la mise en place des visites thématiques qui vous sont proposées toute l'année autour du patrimoine, de la culture et, ça aussi, ce sont des manifestations qui sont gratuites.

Les jeudis, malgré radio moquette qui nous parle tous les ans de leur suppression, aujourd'hui ça nous fait rire, sont toujours là et ils sont mêmes encore plus accompagnés, puisque nous avons mis en place un nouveau festival, le festival Electro que vous avez découvert l'été dernier. Il y a aussi, l'accompagnement d'un festival de Métal, qui a eu lieu le week-end dernier. Cet accompagnement s'est fait via une association qui est toute jeune et que nous accompagnons aussi, qui ne l'était pas auparavant. C'est La Dynamo qui est une association qui œuvre aussi beaucoup.

Je rappelle aussi les montants non changés sur le soutien pour le Très Grand Conseil Mondial des

**. RETOUR SOMMAIRE**

Clowns, il en va de même pour Taka'voir. Je rappelle aussi que Grappelli et le Pilori n'ont jamais eu autant de visites, avec une expansion toujours plus importante. Je voudrais aussi rappeler tout ça, dans une enveloppe constante dans un schéma national qui est plus que difficile pour les collectivités, dans un schéma national où je peux rencontrer, en tant que conseillère régionale, d'autres collectivités qui ne sont pas forcément sur ces orientations, sur ces choix. Donc je crois qu'on peut vraiment se féliciter. Evidemment on pourrait faire plus, mais pour faire plus il faut avoir les moyens.

Je crois que les choix que nous avons fait, montrent bien la volonté de la Ville d'accompagner la culture et de la développer avec tous les acteurs culturels locaux.

**Isabelle GODEAU**

Monsieur GRIPPON, vous nous avez dit ce qu'on sait. C'est-à-dire que la taxe d'habitation va être payée par de moins en moins de personnes et il est noté au milieu du paragraphe : « Actuellement la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages ».

Ça représente quel pourcentage ? Est-ce que vous savez à peu près ?

**Monsieur le Maire**

C'est autour de 38% de mémoire, je dis peut-être une bêtise.

**Isabelle GODEAU**

Est-ce que ça représente beaucoup de manque à gagner ou pas ?

**Monsieur le Maire**

La suppression de la taxe d'habitation se fait, à priori, par dégrèvement et pas par exonération. Ce qui est une subtilité qui peut avoir son importance à terme.

Alors qu'un dégrèvement n'est pas une suppression du fait d'être redevable d'une contribution, à la différence d'une exonération. Un certain nombre de personnes sont exonérées de taxe d'habitation au regard de leurs revenus.

Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Monsieur PIVETEAU.

**Alain PIVETEAU**

Juste sur cette question-là, parce que pour le reste vous n'êtes pas dans un état d'esprit où vous

**. RETOUR SOMMAIRE**

acceptez le débat, donc je n'interviendrai pas sur le reste. Mais sur cette question précise, c'est très important ce que vous dites. Je pense qu'il faut préciser que dans le dégrèvement, en principe, il n'y a pas de perte de recettes fiscales pour la Ville. Il y a simplement deux modes de paiement qui se mettent en place, ce qui pose d'énormes questions d'ordre politique très intéressantes, qu'on pourrait débattre ici d'ailleurs. Quel va être le futur de la politique fiscale de la Ville compte-tenu de cette nouvelle donne ?

Et cette nouvelle donne, c'est que, je vais prendre l'exemple d'une politique qui viendrait diminuer les taux d'imposition pour fâcher personne, dans ce cas-là cette diminution porterait bien sur les 100% des contribuables, mais seul 20% en bénéficierait directement, sachant que pour le reste ça se traduirait par un dégrèvement, donc un montant de l'Etat à la Ville qui serait diminué. Evidemment, ça fonctionne aussi dans l'autre sens. Si la politique de dégrèvement prend en compte 100% de ce qui est l'assiette fiscale multipliée par le taux de la Ville, donc c'est une règle de la décentralisation que de pouvoir rester en partie maître à la fois, de sa politique fiscale et c'est le lien qui lie en priorité les citoyens avec le responsable élu. Le problème, c'est que ce lien va être, à terme, encore plus asymétrique qu'il ne l'est aujourd'hui puisque seul 20% seront dans un lien direct, alors que les autres ne supporteront pas, que ce soit à la hausse ou à la baisse, les choix de taux de leurs élus.

C'est donc une transformation très importante qui devrait faire l'objet de discussion, au moins pour bien comprendre le système et pardon d'avoir pris un peu de temps, si je ne me trompe pas d'ailleurs, peut-être que je me trompe parce que c'est vrai que c'est compliqué, mais c'est comme ça que j'ai compris le principe du dégrèvement, qui fonctionne déjà aujourd'hui, il est juste étendu.

**Monsieur le Maire**

Merci. D'autres prises de parole ? Madame METAYER.

**Josiane METAYER**

Moi, j'aurais souhaité obtenir quelques précisions concernant le tableau, page 16, sur les hypothèses du budget en matière d'urbanisme et d'habitat. Vous mentionnez la Vallée de Bellevue, ce ne sont que des petites sommes. Je suppose que ce ne sont que des aménagements de voirie, mais je suppose que la Vallée de Bellevue, c'est celle qui correspond à la partie Nord de l'ex Vallée Guyot le long de la voie ferrée. Que pensez-vous y enclencher ? Des lotissements ? Sur quelle superficie ? Pour quel type de logement ? Collectif, individuel ? Privé, social ?

**[. RETOUR SOMMAIRE](#)**

J'aurais souhaité savoir ce que vous enclenchiez sur cette partie-là.

D'ailleurs, suite à l'abandon du projet de la Vallée Guyot, qu'en est-il du parc urbain dont vous nous aviez vanté peut-être l'existence future ? Et d'autre part, quelque chose qui est un peu plus inquiétant parce qu'on n'en entend plus parler, mais peut-être que je ne l'ai pas vu, c'est tout ce qui concernerait la requalification de l'avenue de Limoges, qui est vraiment une des plus vilaines entrées sur la Ville de Niort. Je crois qu'on pourrait tous en être d'accord. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci. Elodie TRUONG et Marc THEBAULT ensuite.

**Elodie TRUONG**

Alors sur ce budget, on voit que vous ne changez pas de cap. Toujours une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver vos capacités d'autofinancement et effectivement préserver les capacités d'investissement. Précisément, sur ce point de l'investissement, je note une baisse très importante des recettes d'investissement et je voudrais avoir plus d'explications sur ce point. Parce que, si je ne m'abuse, on a une baisse des recettes d'investissement, précisément sur les subventions liées aux opérations. C'est à dire sur les projets sur lesquels nous investissons.

Ce qu'on constate, c'est justement à la page qui précède, la page sur les recettes d'investissement, qu'on a un essoufflement de l'investissement. Je voudrais en savoir plus Monsieur GRIPPON, s'il vous plait, d'autant que dans ces recettes on compte notamment une participation de l'Agglomération à hauteur d'1 000 000 d'euros, au titre du PACT avec la CAN.

Voilà, je voudrais avoir quelques explications là-dessus et ensuite je voudrais reprendre la parole sur un autre point. Merci.

**Monsieur le Maire**

Marc THEBAULT avait demandé la parole mais cela-dit, sur ce point très particulier, il ne vous aura pas échappé que depuis quelques années, on a le volume d'investissement que l'on peut avoir. Il y a notamment la recette en FCTVA qui est moindre parce que s'il y a moins de volume de dépenses, il y a

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

moins de volume de recettes par à-coup, notamment sur le FCTVA. Mais le gros des investissements, c'est plutôt pour l'an prochain et l'année suivante. Marc THEBAULT.

**Marc THEBAULT**

Concernant la Vallée de Bellevue, le choix de la municipalité a été de préserver cet espace naturel remarquable. Toutefois, nous avons souhaité urbaniser les franges urbaines et je crois qu'on a déjà évoqué ça en séance, au moins en commission, à savoir la proximité Nord de la Vallée de Bellevue, pour ceux qui connaissent le quartier de Champclairot/Champommier, à partir de la rue Sainte Catherine, ensuite rue de Bellevue et rue de la Vallée Guyot, sur la partie Nord. L'idée est d'avoir trois zones à urbaniser, pour un peu plus d'une centaine de logements au total, donc quelque chose d'assez raisonnable. On a fait un appel à projets pour la première phase. C'est l'espace le plus à l'Est, la confluence de la Vallée Guyot et de la Vallée de Bellevue. Cet espace va être urbanisé avec du logement de standing, à la fois maisons individuelles et logements groupés ou semi-groupés, avec un cheminement piétonnier sur le haut de la Vallée.

En ce qui concerne l'entrée par l'avenue de Limoges, c'est vrai qu'on est sur un enjeu de requalification important mais nous avons à gérer plusieurs espaces de manières concomitantes. Il y a d'abord l'entrée à travers la zone Terre de Sports. Ensuite, nous avons d'un côté la Vallée de Bellevue et de l'autre côté l'espace Sud avenue de Limoges, où avec l'EPF nous portons également un appel à projet. Après, en se rapprochant du centre-ville, il y a l'espace GRETA qui va faire l'objet, avec la Communauté d'Agglomération, d'abord d'une démolition des bâtiments et ensuite d'un projet d'urbanisation assez important. Donc, on peut imaginer que la requalification de l'ensemble de l'entrée se fasse après l'ensemble de ces réalisations.

**Monsieur le Maire**

D'autres prises de parole ? Oui Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Merci. Je suppose que vous allez répondre à ma question au-delà du FCTVA, puisque c'est probablement la seule ressource qui augmente, si je ne me trompe pas, sur les recettes d'investissement. Par contre, en ce qui concerne les projets d'investissement, et vous nous dites que le

**. RETOUR SOMMAIRE**

gros des investissements sera placé sur les années futures, mais on peut quand-même s'interroger parce que ce qu'on voit, dans les projets que vous nous exposez, ce sont des projets qui concernent plutôt la CAN aujourd'hui. Ça voudrait donc dire qu'on a un déplacement de l'investissement communal vers des projets communautaires et, dans ce cas, ça veut aussi dire qu'on aura des recettes d'investissement plus faibles à l'avenir, donc de façon structurelle.

J'aimerais avoir un point d'explication sur ce sujet-là.

**Monsieur le Maire**

On reçoit toujours moins de recettes de fonds de compensation TVA que ce qu'on a pu injecter comme dépenses. Forcément, quand on dépense moins, on a moins de recettes, mais il y a une proportion qui n'est pas exacte puisque la part de TVA est un pourcentage de la dépense, donc le fonds de compensation est indexé. Ça me semble assez logique.

Après, pour ce qui est de la CAN, on peut se louer que la Communauté d'Agglomération puisse enfin faire à Niort ce qu'elle n'avait pas encore pu faire, dans la mesure où ce sont des fins d'un certain nombre de plans d'investissements. On a quasiment fini toute la restauration des médiathèques, il ne restait plus que Moinot. J'ai inauguré celles d'Aiffres et d'Usseau comme Président de la CAN, dont on avait voté les travaux en début de mandat. Mais il se trouve qu'il y a aussi des choix d'investissements qui se font sur Niort, c'est normal, puisqu'une grande partie des contributions viennent aussi de la commune de Niort. Donc il est normal que, par équité, la commune de Niort ne soit pas oubliée et elle ne l'est pas.

On va aussi terminer le plan piscine, qui avait été initié par Alain MATHIEU il y a près de 10 ans me semble-t-il, par les travaux de Pré Leroy. Il y a le conservatoire qui va être l'objet de travaux importants, qui rentre dans le cadre de l'accessibilité et pour lequel on a souhaité des renforts d'accroissements.

Madame TRUONG, vous voulez prendre la parole, je vous en prie.

**Elodie TRUONG**

Merci. Effectivement, ce sont précisément des investissements communautaires. Ce ne sont pas des investissements communaux. Ça veut donc dire que cette contrainte que vous faites peser sur les dépenses de fonctionnement, en particulier sur les ressources humaines, on note de nouveau moins 44

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

postes par rapport à 2014, on note une orientation budgétaire de moins 4,2% concernant des subventions aux personnes de droit privé qui va donc avoir de nouveau un impact très fort sur le tissu associatif Niortais et un impact répété sur 3 ans, pour améliorer une capacité d'autofinancement, pour des investissements qui s'essouffent et dont on ne voit pas l'objet, puisque tous les projets que vous venez de me citer sont des projets communautaires.

Pour quelles raisons faut-il contraindre, d'une façon aussi forte, les dépenses de fonctionnement pour aboutir à une amélioration de nos capacités d'investissements ?

**Monsieur le Maire**

C'est donc là où vous vouliez arriver. Marc THEBAULT.

**Marc THEBAULT**

Je pense, en préambule, qu'on ne doit pas avoir aujourd'hui, une approche séparée Ville-centre et Communauté d'Agglomération. On a trop souffert de cela collectivement et je pense qu'il doit y avoir une démarche communautaire avec, en son cœur et en dynamique, la Ville-centre.

C'est assez désagréable d'avoir quelqu'un qui fait des commentaires. On n'est pas dans une classe.

**Monsieur le Maire**

Marc, c'est une habitude et une tactique qui est utilisée. Il ne faut pas te laisser troubler comme j'ai pu l'être par ce genre de méthode qui n'est absolument pas respectueuse ni démocratique.

**Marc THEBAULT**

Maintenant, en matière budgétaire, la critique est facile mais l'exercice est difficile. Il n'y a pas de martingale magique pour faire face aux enjeux qui nous occupent à savoir, le maintien d'un service au public de qualité, un stop fiscal sur lequel nous nous sommes engagés lors de l'élection municipale, également le souci de ne pas endetter davantage notre commune. Donc, dans ce contexte-là, nous sommes obligés d'avoir une approche rationnelle.

Mes parents m'ont appris à ne pas dépenser plus d'argent que je n'en ai. Donc il faut être vigilant sur ces questions-là. Après, vous pourrez toujours dire « Il n'y a qu'à », « Il faut qu'on », mais ce n'est pas

**. RETOUR SOMMAIRE**

comme ça qu'on fait avancer les choses et en tous les cas moi j'ai bien regardé la courbe. Lorsque je vois l'explosion de la dette entre 2008 et 2014, pour un résultat qui a été sanctionné par les Niortais de manière très forte, je considère qu'il était temps que nous redressions la barre.

**Monsieur le Maire**

Rose-Marie NIETO et Elodie TRUONG.

**Rose-Marie NIETO**

Concernant les dépenses de fonctionnement, c'est vrai que la masse salariale avait aussi explosé pendant le mandat précédent. Il y a eu 110 emplois qui ont été créés en l'espace de quelques années. Vous connaissez bien la situation financière que nous vivons. Ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas un scoop. Chaque année on a le droit au même rabâchage, mais les choses n'ont pas changé. Là en plus, ça rentre dans le pacte financier, ça vous a clairement été expliqué au début. Diminuer nos dépenses de fonctionnement, on n'a pas le choix. Effectivement, comme vient de le dire notre collègue, c'est une mesure sage que de diminuer les dépenses de fonctionnement comme on peut, sachant qu'on a maintenu les subventions qui ont été attribuées aux associations. Il n'y a aucune baisse, on prend des associations au niveau du temps périscolaire pour pouvoir leur apporter des revenus supplémentaires et on innove. On fait des actions nouvelles avec des dépenses de fonctionnement qui sont maintenues. Vous pourriez au contraire nous féliciter du travail que nous faisons pour la santé financière de notre collectivité.

**Monsieur le Maire**

On peut vivre d'espoir.

Madame TRUONG et Monsieur LAPLACE.

**Elodie TRUONG**

Merci. En général, quand on en vient à évoquer le scrutin de 2014, c'est qu'en même temps on est un peu à court d'argument. En tout cas, de votre part, c'est ce que je considère.

Je vais revenir à ma question, qui ne correspond pas aux éléments que vous venez de citer Madame NIETO sur le budget de fonctionnement, qui sont précisément la question de recettes d'investissement et

**. RETOUR SOMMAIRE**

qui sont toujours sur ces fameux projets. Dans les orientations du budget 2018 que vous nous donnez, vous nous dites que vous souhaitez confirmer le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés, maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute et que vous souhaitez préserver la capacité d'autofinancement nette positive et le volume des investissements.

Ce que je repose comme question c'est, dans la mesure où nous avons de moins en moins d'investissements et ça ce sont les chiffres que vous nous donnez, dans la mesure où je n'entends pas de nouveaux projets communaux susceptibles de générer aussi des subventions liées à ces projets et donc de nouvelles recettes d'investissement, je me demande si on n'a pas un souci, à terme, sur cette dynamique de recettes.

**Monsieur le Maire**

Simon LAPLACE et Dominique DESQUINS.

**Simon LAPLACE**

Au-delà de la question de Madame TRUONG sur la répartition des projets d'investissement entre Ville et CAN, ce que je perçois en filigrane, c'est une remise en question assez subtile et intéressante de l'effort vertueux ou de l'effort budgétaire sur les dépenses de fonctionnement.

Si vous le permettez, j'aimerais commencer mon propos par quelques éléments de contexte et replacer la discussion au niveau national.

Le niveau national nous permet de définir un contexte économique que notre collègue Alain GRIPPON a assez bien rappelé, qui est raisonnablement favorable, avec une croissance de 1,6% en 2017, en légère augmentation l'an prochain et une contrainte budgétaire et réglementaire imposée par l'Etat, avec une baisse forte et assez constante de la DGF depuis 2014 et un nouveau dispositif en matière de contractualisation de la dépense locale qui va encadrer l'élaboration des budgets à venir et qu'il convient d'ores et déjà d'anticiper. L'élément national permet également de faire des comparaisons avec ce qui s'est passé depuis 2014 dans le reste de l'échelon communal.

Et ce que l'on observe, tant à la lecture des rapports de la cour des comptes ou ceux de l'observatoire, des finances et de la gestion publique locale, c'est que l'ensemble du bloc communal a fait face à cette

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

baisse drastique de la DGF par une baisse des dépenses d'investissement et par une modération des dépenses de fonctionnement qui se sont stabilisées.

Pour en revenir maintenant au niveau communal, il me paraît nécessaire, impératif, de rappeler les défis auxquels sont confrontés les finances publiques Niortaises et la trajectoire de ces finances publiques sur un plan pluriannuel, même si ça va assurément être désagréable aux oreilles de l'opposition municipale.

Ces défis sont au nombre de trois. Le premier est bien évidemment de restaurer les marges de manœuvres budgétaires que l'on connaît, afin de préparer les investissements futurs.

Le deuxième est d'investir quand c'est nécessaire dès aujourd'hui.

Le troisième est de garantir un niveau de service public constant voire même idéalement en amélioration.

Il me semble en l'occurrence que les orientations budgétaires qui nous ont été présentées par notre collègue Alain GRIPPON répondent tout à fait à ces défis. Alors, évidemment, il y a le contrat moral passé avec les Niortais. Vous savez que c'est leur pouvoir d'achat avec le stop fiscal et le maintien de taux d'imposition stable et inchangé, c'est une pierre angulaire de la politique financière municipale, elle est maintenue et, au-delà de ça, il y a la restauration de ces marges de manœuvre.

Je sais bien Madame TRUONG qu'on en parle assez souvent, mais c'est impératif de le rappeler. En 2014, lorsque nous avons pris les responsabilités, nous avons trouvé une dette de 90 000 000 € avec une capacité de désendettement lourdement grevée par l'augmentation rapide et assez sensible de la masse salariale. On a vu les chiffres, on est passé de 890 à 1 000 ETP au cours du précédent mandat et les dépenses de fonctionnement ont également cru à un rythme régulier, avec une allure oscillant entre 2 et 7 % par an. Bien au-delà de l'inflation. Ce qui a pénalisé, bien évidemment, la capacité de financement de la Ville. Et inutile de mélanger les projets Ville ou CAN pour masquer ce constat, net, sans appel, des finances publiques.

A cet égard, le budget 2018 poursuit l'effort qui a été engagé avec une stabilisation de la dette qui est en baisse par rapport à son niveau de 2014, 77 000 000 € et une politique vertueuse en matière de fonctionnement. Le maintien d'une CAF positive par une action à la baisse sur les charges générales et une action pour contenir les dépenses de personnel.

Ce n'est pas le fruit d'une lubie ou d'un acharnement idéologique, bien au contraire. C'est une politique qui vise à rendre soutenable une situation financière qui ne l'était pas et qui nous permettra de récupérer

## [. RETOUR SOMMAIRE](#)

les marges de manœuvres pour préparer l'avenir en terme d'investissement. Ce qui se traduit, dès aujourd'hui, par un effort d'investissement qui est important. 16,5 millions d'euros, avec un projet structurant autour de Port-Boinot dans le cadre du Parc Naturel Urbain, mais également des investissements nombreux au service du bien-être et de la sécurité des Niortais. Pour citer les principaux, vous avez l'éclairage public, la voirie, l'équipement des services municipaux, la rénovation des écoles. Autant de projets qui ne dépendent pas de la CAN et que pourtant nous assurons d'ores et déjà, sans nuire à la qualité du service public. C'est le troisième point, puisqu'il n'y a pas, à mon sens, même si on entend parfois des bruits en ce sens, d'égalité mathématique stricte entre le volume de la dépendance ou de l'emploi public et la qualité du service public.

C'est une idée qui est fausse et qui est un véritable piège, puisqu'il incite finalement à une spirale de surendettement public. De fait, la qualité du service public a été améliorée à Niort depuis 2014 et elle l'est encore cette année.

Jacqueline LEFEBVRE a cité de manière assez brillante la politique du CCAS. Christelle CHASSAGNE a évoqué celle de la Culture. En ce qui me concerne, pour le Patrimoine, je pourrais vous parler des efforts accrus en matière de médiation patrimoniale avec les cafés histoire, les expositions, les visites thématiques. On pourrait également parler de la cantine le mercredi, des voyages à l'étranger, de la création de nouveaux évènements culturels et je suis sûr que tous mes collègues délégués ici auraient des exemples à évoquer. Le tout dans un esprit de responsabilité budgétaire qui anime la majorité depuis 2014. Parce qu'on peut faire comme vous le faites Madame TRUONG, des demandes pour mettre un terme à ces efforts sur les dépenses de fonctionnement. On peut même demander plus de crédits, plus de dépenses, plus d'impôts, pourquoi pas ?

On peut très bien se présenter cuirassés de certitudes, armés de la lance étincelante du progrès social voire même d'un manuel d'économies des années 80 et courir à l'assaut de l'emploi du développement. On peut faire ça, mais on risque de trébucher sur le réel. Et à trop vouloir jouer le preux chevalier de la dépense publique, on finit souvent en Don Quichotte du surendettement Madame TRUONG et vous en conviendrez, c'est assez ennuyeux.

### **Monsieur le Maire**

Merci Simon LAPLACE, très belle démonstration.

Dominique DESQUINS et Madame TRUONG.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Dominique DESQUINS**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais répondre brièvement à la question qui a été posée. Je crois qu'il ne faut surtout pas oublier que nous allons rentrer dans un pacte financier avec l'Etat qui nous oblige à limiter notre accroissement de dépense à 1,1%.

Les frais de personnel représentent aujourd'hui 53% des dépenses de notre collectivité. Ils vont augmenter, par effet mécanique, de 1,9% sur cette année. De ce fait, 1,9% sur 53% ça représente juste un tout petit peu plus de 1%. Ce qui veut dire qu'il reste juste un tout petit peu moins de 0,1% pour le reste des dépenses. 0,1% des dépenses c'est 80 000 000 €

Alors on peut inventer tout ce qu'on veut. On peut souhaiter beaucoup de choses, j'ai mon petit fils qui vient de me transmettre sa lettre au Père Noël et qui me réclame une baguette magique, une vraie, qui marche. Malheureusement je ne crois plus au Père Noël.

### **Monsieur le Maire**

C'est dommage de rompre ce secret en cette période de l'Avent.

Madame TRUONG, avez-vous retrouvé la baguette du Père Noël ?

### **Elodie TRUONG**

Non, je ne vous répondrais pas sur ce plan-là, parce que je vais rester très concentrée sur ma question qui n'avait pas trait aux questions que vous évoquez sur les contraintes exogènes liées effectivement au maintien des dépenses de fonctionnement et à ce pacte avec l'Etat.

Ma question portait vraiment toujours sur ces projets d'investissement. Or, très clairement, dans les envolées lyriques des uns et dans les réponses par détours d'autres, ce que je constate c'est que précisément entre projet communautaire et projet communal, il n'y a pas de projet communal d'ampleur susceptible de générer des recettes d'investissement. Donc nous avons un investissement communal qui s'essouffle clairement. Et vous demandez des efforts à différents partenaires, que ce soit sur les ressources humaines de la Ville, que ce soit sur le tissu associatif. Vous demandez des efforts conséquents pour un investissement dont on ne connaît pas les intentions et les contours.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Oui, en effet, Rose-Marie, je trouve que Simon LAPLACE et Dominique DESQUINS ont précisément répondu à cette question, mais quand on ne veut pas entendre...

Pascal DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire. Je crois que c'est Madame NIETO qui parlait de rabâchage. On vient d'assister à un bel exercice de rabâchage majoritaire, sur le ton de la gestion en bon père de famille. Alors si on refait l'histoire rapidement, et vous m'excuserez, un peu schématiquement pour ne pas être trop long et ne pas lever le courroux de Monsieur le Maire. En gros, vous avez passé 2 ans avec des trémolos dans la voix ou en montant sur la table tels des cabris, à évoquer une dette insupportable, à évoquer des investissements démoniaques et j'en passe et des meilleurs. Ce qui n'était en fin de compte que le bilan d'un mandat nécessaire d'investissements dont vous profitez aujourd'hui dans l'embellissement de la Ville ou de choses qui étaient nécessaires notamment pour le centre-ville, bref.

Je sens quelques réactions, que vous pourriez rapidement reprendre ce même refrain car vous ne vous en êtes pas lassé par vous-même.

Après, on a eu un an de communication, de sur communication, avec des stades, des piscines, des bateaux sur la Sèvre, l'Atlantique à Niort, à croire que demain la Rochelle va être submergée et qu'on allait devenir le nouveau port d'attache sur l'Atlantique, et ce qui s'est finalisé avec brio dans un numéro du Vivre à Niort qui est le dernier mi-mandat, un Vivre à Niort qui s'est transformé en sorte de Pravda local...

**Monsieur le Maire**

Gardez-vous Monsieur DUFORESTEL de sombrer, à votre tour, dans un certain lyrisme. Mais poursuivez, je vous en prie.

**Pascal DUFORESTEL**

Il y en a pour qui c'est Don Quichotte, d'autres c'est la Pravda, c'est un peu plus moderne mais bon.

En tout cas, ça ne répond pas à la question de ma collègue Madame TRUONG. En effet, pour reprendre les propos de Monsieur LAPLACE, qui parlait d'avenir et d'investissements, quels sont les

**. RETOUR SOMMAIRE**

investissements que vous souhaitez pour l'avenir de Niort ? Puisque maintenant vous avez dégagé, par miracle, les capacités d'investissement, il serait utile aux Niortais de savoir vers quoi vous voulez les diriger, sauf à penser que c'est uniquement l'Agglomération qui doit porter les projets de Niort et du reste du territoire.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui Lucien-Jean LAHOUSSE.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je voulais juste dire que ce n'est pas par miracle qu'on a dégagé des marges de fonctionnement. C'est grâce à l'effort des agents de la Ville, qui ont beaucoup travaillé par rapport aux consignes qu'on leur a données, tout en maintenant un niveau de service public correct, pour que nous puissions justement dégager ces marges de manœuvre. Ce n'est pas un hasard, ça ne s'est pas fait tout seul. Ce n'est pas un claquement de doigt, c'est un véritable effort.

**Monsieur le Maire**

Merci Lucien-Jean.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais conclure en apportant les éléments de réponse aux questions qui ont été posées.

Cela-dit, je suis assez étonné..., si Monsieur PIVETEAU ne veut pas faire le Conseil municipal à lui tout seul, mais on va trouver un moyen qui permettra une sorte d'alternative nouvelle, on peut être innovant, j'ai bien compris qu'aucun rappel à l'ordre ne sera entendu. Néanmoins il y a des règles aussi en matière budgétaire et on s'implique pour qu'elles soient conformes.

L'autre jour à la CAN vous disiez qu'il n'y avait pas assez d'investissements, c'est un comble, quand on voit la liste, c'est un volume.

C'est un Débat d'orientations Budgétaires, donc on parle sur des masses budgétaires. On n'est pas dans le détail, mais j'entendais ce discours là, ce qui est quand-même un peu surprenant parce qu'en effet, vu les investissements de l'Agglomération sur tout le territoire notamment par le PACT mais aussi, comme je l'ai évoqué par d'autres investissements évidemment sur la Ville, ce qui est heureux, parce qu'un cœur

## [. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'Agglomération est quelque chose d'important. J'attends à ce que des Conseillers communautaires, fussent-ils dans l'opposition municipale, soient aussi les défenseurs de leur Ville au Conseil d'Agglomération. Je pense que tous les Niortais apprécieraient, en effet, une démarche consensuelle quant à l'effort que mène notre agglomération sur tout son territoire et notamment le cœur de Ville. C'est une évolution très appréciable au regard d'un certain passé là-encore.

Maintenant, vous me dites que c'est la CAN qui finalement fait des investissements, ce qui n'était pas dit la dernière fois si je comprends bien, mais la Ville n'en fait pas. Alors je ne sais pas, mais on a été dans un certain nombre de jurys, parce qu'il y a des concours d'architectes, qui ne décident pas de tous les investissements mais des plus importants. Il me semble que sur Boinot vous y étiez. Boinot ce n'est pas un petit projet. Même s'il coûte beaucoup moins cher que certains autres par le passé, c'est un projet pour une friche industrielle de 25 000 m<sup>2</sup>, c'est quand-même emblématique. Alors ce n'est pas 60 millions d'euros mais c'est un très bel investissement, surtout dans les contraintes qui sont les nôtres.

Excusez-nous, mais on travaille sur des rénovations d'écoles, Jacques Prévert, Georges Sand, etc. On vient de finir la route de Coulonges pour attaquer la rue Basse. Ça ce ne sont pas des investissements du quotidien ? L'autre jour à Souché, on a inauguré un stade qui végétait depuis près de 10 ans, pour faire du tennis. Ce n'est pas 3 millions d'euros, c'était 170 000 €, mais c'était vachement important excusez-moi de l'adverbe pour le quartier de Souché, et ça parle très concrètement à des habitants. Il y a des centaines de licenciés qui participent à ce Club.

Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres. Mais on aura le menu et le détail de tous ces investissements dans le Budget Primitif qui ne manquera pas, en effet, de vous apporter des réponses plus précises. D'ores et déjà, vous en avez un certain nombre que j'ai citées ou que vous retrouvez sérieuses dans les hypothèses du Budget Principal pour les dépenses d'investissement qui se situent, je n'ai pas le numéro de page avec moi, mais dans la colonne conséquente.

On parlait du Développement Durable tout à l'heure, le schéma lumineux, le SDAL, c'est quand-même un investissement de plus de 4 millions d'euros pour faire des économies d'énergie, mais aussi moins consommer et être moins polluant. C'est quand-même un investissement colossal qui va dans le bon sens. Marc THEBAULT a répondu sur la Vallée de Bellevue, puisqu'on a, en effet, un peu revu les choses. Il n'y a plus une Vallée Guyot, mais il y a 2 côtés. Il y a Sud avenue de Limoges et l'autre côté, comme il y a une rue qui s'appelle Bellevue, on a appelé cette zone Bellevue. C'est sympathique, c'est joli et en plus il y a une vraie belle vue. Donc autant d'investissements qui sont réels et centraux.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique DESQUINS l'a dit, et je regrette qu'il n'ait pas été entendu, alors j'enfonce le clou. Il y a un contrat financier, on n'en connaît pas toutes les inconnues. Il n'est pas impossible qu'il y ait 3 ou 4 inconnues. Alors les équations à 3 ou 4 inconnues, ça se résout difficilement c'est certain, en tout cas on peut le craindre. Néanmoins, on connaît un certain nombre d'engagements. Un que j'ai cité, l'Etat s'engage à maintenir les dotations. Par contre, en retour il nous impose, à nous, commune de Niort et à aucune autre commune dans les Deux-Sèvres, de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement, en prenant en compte l'inflation.

Si on ne respecte pas ces critères-là, ce ne sont plus seulement les mesures de tutelles classiques de l'Etat. Quand on dépasse de 5%, c'est carrément la mise sous contrôle très rapidement et, en plus, des malus importants. C'est-à-dire qu'on reprend le cycle de baisse des dotations. Alors on peut dénoncer, on peut dire qu'on n'accepte pas. Néanmoins, on est dans une hiérarchie des normes, dans un état de droit et s'il y a bien, je l'espère encore, libre administration des collectivités locales, néanmoins, il y a un Etat et une loi qui s'applique, ici comme ailleurs, qu'elle plaise ou déplaise. A nous, évidemment, de dire notre opinion mais ce n'est pas à nous de faire autrement.

En tous cas, moi en, tant que Maire de Niort, et toute l'équipe municipale avec moi je les en remercie, parce qu'un Débat d'Orientations Budgétaires c'est aussi tout un processus très long de décisions d'arbitrage avec les services, et ce n'est pas simple, évidemment ce sont des choix.

Tous ensemble évidemment, on propose un budget, des orientations budgétaires qui sont conformes et qui évitent de mettre la Ville en rade. Au contraire, on tient le cap dans lequel on s'est engagé, de redressement des comptes. Et puisqu'il y a d'autres obstacles sur la route, on les surmonte pour faire face à ce contrat financier dont on commence à voir quelles seront les contraintes, même si on n'en a pas toutes les précisions. On ne devrait pas les avoir, encore une fois, avant février. Donc ce débat d'orientations est fidèle aux orientations de départ et je crois que c'est peut-être la plus belle chose qui soit, d'être fidèle à nos engagements du départ, budget après budget, malgré les obstacles qu'on ne pouvait pas toujours prévoir. Nous réaffirmons ces orientations et, qui plus est, nous les réalisons.

Je crois qu'au-delà de la politique budgétaire, c'est tout simplement de la politique et, à mon sens, de la belle politique. Merci. Voilà pour la conclusion de ce débat.

Qui s'oppose sur ce rapport ? Qui s'abstient ? Je ne sais pas, à la CAN il y avait une obligation de vote, ce n'est pas vrai à la Ville ? Donc, dans l'absolu je préfère faire procéder au vote.

Très bien, nous prenons acte de ce rapport et donc du débat d'orientations qui a eu lieu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-454

**Direction des Finances**

**Finances - Débat et rapport d'orientations  
budgétaires 2018 - Budget de la régie à autonomie  
financière Energies Renouvelables**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et du rapport d'orientations budgétaires

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain GRIPPON**

Ce rapport d'orientations budgétaires illustre des recettes globales 2018 de 32 300 € qui, à hauteur de 7 000 € concernent de l'entretien courant ou d'éventuels remplacements et le solde de cet excédent budgétaire permet de faire face, en matière de financement, de combler l'avance faite par le budget principal qui serait effectué pour un montant de 26 K€.

Fonctionnement très simple et qui ne soulève pas de problème particulier.



## 2018 Rapport d'Orientations Budgétaires

### 1. Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et vente d'électricité.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :**
  - Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation comme le prévoit la réglementation ;
  - Un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.  
*Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier prévisionnel jusqu'en 2023.*

## 2018 Rapport d'Orientations Budgétaires

### 2. Les orientations budgétaires pour 2018

- **La section d'exploitation :**
  - Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 32,3 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2018)	Recettes 2018 (en €)	Retour sur investissement
GS Jean Zay	29 700	8 200	6 ans
GS Pasteur	40 300	11 000	5 ans
GS Jean Jaurès	37 800	10 200	6 ans
CTM de la Chamoiserie	10 500	2 900	18 ans
<b>TOTAL</b>	<b>118 300</b>	<b>32 300</b>	

- Les charges d'exploitation d'un montant de 6,8 K€ serviront à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les bénéfices.

## 2. Les orientations budgétaires pour 2018

- **La section d'investissement :**

- L'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation permettra de financer le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal serait également effectué pour un montant de 25,5 K€.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des commentaires sur cette orientation budgétaire concernant les énergies renouvelables ?

Non. Donc nous en prenons acte.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-455

**Direction des Finances**

**Régularisation d'amortissements du budget annexe  
stationnement**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'instruction budgétaire et comptable M4 précise que les budgets de ce type doivent prévoir l'amortissement de certains biens corporels et incorporels.

La délibération du Conseil municipal concernant les durées d'amortissements des biens liés à l'activité du budget annexe stationnement, en date du 18 décembre 2015, prévoit une durée d'amortissement pour chaque compte.

Suite à une erreur matérielle, l'amortissement des biens qui ont fait l'objet d'une intégration par délibération du 23 novembre 2015, n'a pas été constaté.

Il convient donc de régulariser les deux annuités 2016 et 2017 sur l'exercice 2017 pour un montant évalué à 8 786,56 €.

La durée d'amortissement résiduelle a été calculée en fonction de la durée votée et de la date réelle d'acquisition, de telle sorte que le bien soit totalement amorti à la date où il aurait dû l'être s'il avait fait l'objet d'un amortissement régulier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la régularisation des amortissements des biens ayant fait l'objet d'une intégration du Budget Principal vers le budget annexe stationnement au 1er janvier 2016.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-456

**Direction des Finances**

**Budget annexe Stationnement - Subvention  
exceptionnelle**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement ;

Vu la délibération n°D-2015-396 en date du 23 novembre 2015 relative au transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget.

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation des parkings en ouvrage, ceux-ci ayant engendré un investissement important pour leur construction.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Stationnement qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget primitif 2017, voté par l'assemblée municipale le 16 janvier 2017, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 291 700,00 € au profit du budget annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été modifié lors du budget supplémentaire et de la décision modificatrice de novembre pour être ramenée à 824 804,67 €.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 824 804,67 € au titre de l'année 2017.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Stationnement d'un montant de 824 804,67 € au titre de l'année 2017.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-457

**Direction des Finances**

**Finances - Budget annexe Lotissement d'habitation  
Les Champs de l'Ormeau - Clôture du budget -  
Retrait de la délibération n°2017-416**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération n°D20090288 en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux ».

Par délibération n°D-2017-416 en date du 13 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la clôture de ce budget annexe.

Considérant que le bilan financier présenté comportait une erreur sur le montant des ventes de terrain (présentation en TTC au lieu du HT), il convient de procéder au retrait de la délibération votée le 13 novembre dernier et d'adopter une nouvelle délibération.

Ce lotissement porte sur une surface de 10 815 m<sup>2</sup> dont un ensemble de 15 parcelles vendue pour 7 526 m<sup>2</sup>.

Les travaux étant désormais achevés, il convient d'établir le bilan financier définitif de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition terrains	252 500,00	Vente de terrains	428 000,47
Travaux d'aménagement	114 141,70		
Frais divers	155 231,73		
<b>TOTAL</b>	<b>521 873,43</b>		<b>428 000,47</b>

Il en ressort un résultat déficitaire de 93 872,96 € en défaveur de la Ville, qui doit être compensé par une subvention d'équilibre du Budget principal.

Il est à noter également que des écritures de régularisation de travaux sont prévues entre le budget principal et ce budget annexe. En effet, un mandat de dépenses d'un montant de 26 982,55 € TTC a été effectué à tort sur le budget principal, dans le cadre de travaux de participation de voirie et réseaux (PVR) alors qu'il aurait dû l'être sur ce budget annexe (hors PVR).

Il convient de clôturer le budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux » et d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2017 après vérification de la concordance avec les comptes du Trésorier Principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au retrait de la délibération n°D-2017-416 en date du 13 novembre 2017 ;
- approuver la clôture du budget annexe Lotissement d'habitation « Les Champs de l'Ormeaux » au 31 décembre 2017 ;
- autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal afin de compenser le déficit constaté sur les résultats de clôture du budget annexe d'un montant de 93 872,96 € sur l'exercice 2017, étant précisé que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2017 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

---

**Alain GRIPPON**

Il s'agit de la clôture des comptes du Lotissement d'habitation Les Champs de l'Ormeau, où des erreurs matérielles ont été constatées et qui nous obligent, en quelque sorte, au retrait de la délibération prise en octobre, ou je ne sais plus exactement à quelle date, pour signifier cette régularisation qui concerne essentiellement un problème de TVA.

Le résultat global de cette opération est un résultat déficitaire de 93 872,86 € en défaveur de la Ville, qui doit être compensé par une subvention d'équilibre du budget principal.

Je crois que nous avons, lors du dernier Conseil, montré aussi que s'il n'y avait pas de compensation comptable, on avait, pour l'autre opération qui est les Champs de l'Arrachis, un résultat positif cette fois d'à peu près le même montant.

---

**Monsieur le Maire**

Merci. En effet, c'était dans la Décision Modificative.

Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-458

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'emplois saisonniers à la patinoire**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La patinoire accueille un public important, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution de patins, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents, notamment pendant les pics d'activités des week-ends, des vacances scolaires et lors des compétitions.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée d'un an, sur la base de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 4 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 4 emplois saisonniers d'agents d'accueil à la patinoire pour une durée d'un an dans les conditions définies ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-459

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnels temporaires composés de 15 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de trois mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des rédacteurs et les 15 agents recenseurs sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2ème classe.

*La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agents recenseurs et de 2 emplois temporaires de contrôleurs pour une durée de trois mois dans les conditions définies ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-460

**Direction Ressources Humaines**

**Emplois temporaires - Création de postes pour les accueils de loisirs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupe de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 02 janvier au 04 juillet 2018 il y a lieu de créer sur la base de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants dont la rémunération a été fixée après des négociations avec les partenaires sociaux :

- 2 postes de directeurs ;
- 2 postes de directeurs adjoints ;
- 40 postes d'animateurs.

Répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	598/504*
Directeur adjoint	2	509/438*
Animateur	40	495/427*

*\*Les indices sont fixés par référence au SMIC et susceptibles d'évoluer comme celui-ci.*

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 02 janvier au 04 juillet 2018.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-461

**Direction Ressources Humaines**

**Emploi occasionnel - Service Culture**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements.

Le festival Regards noirs est une manifestation littéraire organisée en régie directe par la Ville. Créé en 2010, ce festival a connu une montée en puissance en 2015, à la faveur de l'inscription dans la politique culturelle, par la nouvelle équipe municipale, d'un axe de soutien à la littérature. Le budget a triplé, la durée de l'événement portée à 3 jours et le nombre d'auteurs accueillis multiplié par quatre.

Vingt auteurs et dessinateurs francophones et internationaux, des traducteurs, modérateurs et autres intervenants, seront accueillis du 31 janvier au 05 février 2018. L'édition 2018 sera marquée également par un développement des rencontres d'auteurs sur 5 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais à travers une mutualisation des accueils d'auteurs. Par ailleurs, un hommage sera rendu à H.G. Clouzot, maître du film noir. Outre les romans, la bande dessinée et le cinéma, la manifestation intègre diverses animations artistiques. Différents partenariats apportent des moyens techniques, financiers et humains : Moulin du Roc, Camji, Niort en bulles.

Le service culture assure la conception de la manifestation et sa mise en œuvre sur tous les plans (artistiques, communication, administratif et technique).

Le développement continu de cette action requiert des moyens humains non permanents : intermittents du spectacle, bénévoles (mobilisation des partenariats) et un occasionnel ayant des compétences logistiques et techniques. Ce besoin en occasionnel est renforcé en 2018 par l'extension sur la CAN.

Le besoin en personnel saisonnier peut être précisé comme suit :

- 1 agent accueil logistique, affecté plus spécifiquement à l'accueil et l'information du public sur le festival Regards Noirs, sur une période de 2 mois.

Cet emploi est pourvu conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un poste d'adjoint administratif, pour une durée de 2 mois, au service Culture selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-462

**Direction Ressources Humaines**

**Recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles - Année 2018**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis Niortais, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer, pour chacun d'entre eux, un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

<b>Types d'intervenants</b>	<b>Modalités de rémunération</b>
Directeur technique	23 € l'heure
Régisseur général	23 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2018 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-463

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Groupement de commandes pour l'achat de carburant en vrac - Marché subséquent n°3**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 09 mai 2016, le Conseil municipal a :

- adhéré au groupement pour l'achat de carburant en vrac regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil départemental des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, le Syndicat Intercommunal Echiré / Saint Gelais / St Maxire, un certain nombre de communes de la CAN ;
- approuvé la convention constitutive de ce groupement et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous forme d'accord-cadre multi attributaires. Le Conseil municipal en sa séance du 10 octobre 2016, a approuvé l'accord-cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) et les Pétrole Océdis.

Le marché subséquent n°3 est conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2018. Il prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il ne comprend ni minimum ni maximum en quantité ou en valeur.

Dans le cadre de la remise en concurrence des attributaires de l'accord-cadre, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 novembre 2017, pour procéder à la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire : PETROLE OCEDIS ;

Le montant annuel pour l'ensemble du groupement est évalué à 1 373 819,71 € TTC (valeur des carburants au moment de la remise des offres) ou 1405 m3 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-464

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Service d'acheminement du courrier et prestations connexes - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1er janvier 2011, le marché des services postaux est totalement libéralisé quel que soit le poids des plis. Les prestations relevant des services postaux entrent donc dans le champ concurrentiel et doivent, à ce titre, faire l'objet d'une mise en concurrence.

Si pour les colis supérieurs à 2kg une concurrence réelle existe, la libéralisation du marché n'a fait émerger aucun concurrent pour répondre aux besoins de la Ville de Niort pour l'acheminement du courrier.

En conséquence, il a été décidé de passer un marché avec La Poste, sans publicité ni mise en concurrence, par référence à l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, en l'absence de concurrence dans un domaine déterminé.

Le contrat sera passé pour une durée de 2 ans pour un montant estimatif annuel de 100 000,00 € TTC. Il commencera au 1er janvier 2018, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, et prendra fin au 31 décembre 2019.

Les conditions tarifaires appliquées sont celles de La Poste. La commission des marchés s'est réunie le 23 novembre 2017 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché pour le service d'acheminement du courrier et prestations connexes avec La Poste ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

---

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Alors, il y a une erreur, vous voudrez bien corriger, c'est lors de la Commission des marchés du 23 novembre 2017 que ce marché a été attribué. Ce sont tous les colis de moins de 2 kilos, il n'existe pas de concurrence donc nous sommes amenés à passer un marché tous les ans avec La Poste dans ce domaine et il s'agit de refaire ce marché pour une durée de 2 ans entre le 1er janvier à venir et le 31 décembre 2019.

Ce sont les conditions tarifaires qu'applique habituellement La Poste et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter ce marché.

---

**Monsieur le Maire**

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-465

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Fourniture de matériel de signalisation tricolore pour signaux AXIMUM - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort compte une cinquantaine de carrefours à feux. Le parc de signalisation tricolore, à l'échelle de la Ville, est composé de :

- 265 têtes de feux ;
- 263 répétiteurs trafic ;
- 273 signaux piétons sonores ;
- 143 signaux piétons non sonores ;
- 14 signaux rappels priorité piétons.

L'appareillage de signalisation est composé de visuels (feux tricolores, piétons...) et de contrôleurs. Le secteur des feux tricolores ne compte que quelques fabricants dont AXIMUM et FARECO. L'exclusivité des pièces détachées est avérée dans ce domaine par rapport aux matériels en place à la Ville.

Pour répondre à ce besoin il a été lancé une consultation en procédure négociée pour un accord-cadre mixte avec AXIMUM, exécuté pour partie par l'émission de bons de commande et par la conclusion de marchés subséquents.

Le présent accord cadre est mono-attributaire. Il est passé pour une durée de 4 ans ferme et son montant maximum est de 120 000 € HT pour sa durée.

Après consultation de l'entreprise, la Commission Marchés réunie le 30 novembre 2017 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le présent accord-cadre avec la société AXIMUM ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-466

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Fourniture de matériel de signalisation tricolore pour signaux et contrôleur FARECO - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort compte une cinquantaine de carrefours à feux. Le parc de signalisation tricolore, à l'échelle de la Ville, est composé de :

- 265 têtes de feux ;
- 263 répétiteurs trafic ;
- 273 signaux piétons sonores ;
- 143 signaux piétons non sonores ;
- 14 signaux rappels priorité piétons.

L'appareillage de signalisation est composé de visuels (feux tricolores, piétons...) et de contrôleurs. Le secteur des feux tricolores ne compte que quelques fabricants dont AXIMUM et FARECO. L'exclusivité des pièces détachées est avérée dans ce domaine par rapport aux matériels en place à la Ville.

Pour répondre à ce besoin, il a été lancé une consultation en procédure négociée pour un accord-cadre mixte avec FARECO, exécuté pour partie par l'émission de bons de commande et par la conclusion de marchés subséquents.

Le présent accord cadre est mono-attributaire. Il est passé pour une durée de 4 ans ferme et son montant maximum est de 200 000 € HT pour sa durée.

Après consultation de l'entreprise, la Commission Marchés réunie le 30 novembre 2017 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le présent accord-cadre avec la société FARECO ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce sont à peu près les mêmes délibérations.

**Monsieur le Maire**

Tu peux les présenter en même temps.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

On a en ville du matériel de signalisation, qui provient de 2 constructeurs différents, AXIMUM et FARECO. On a besoin de pièces de rechange, ils en ont l'exclusivité. Donc, il s'agit de passer un marché de 120 000,00 € pour AXIMUM et de 200 000,00 € pour FARECO. Ce sont des valeurs sur une durée de 4 ans, pour l'achat des pièces de rechange dont nous devrions avoir besoin.

La Commission Marchés dans ces 2 cas s'est réunie, non pas le 16 novembre, mais le 30 novembre pour cette approbation de marchés.

Il est demandé d'approuver le présent accord-cadre avec ces 2 sociétés.

**Monsieur le Maire**

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques sur ces 2 délibérations ? Non ?

Alors on va voter la première, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La seconde, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-467

**Direction Participation interne -  
Accessibilité - Développement durable**

**Convention de partenariat avec Unis Cité et Vent  
d'Ouest - Animations en faveur des personnes en  
situation de handicap**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la Charte Ville Handicaps de la Ville de Niort et du CCAS, axe 2 : « Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap », objectif 2 « Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap » et objectif 3 « Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous » ;

Considérant le programme national « Famille en Harmonie » lancé sur le territoire niortais, visant à soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles, porté par Unis Cité, association chargée d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans ;

Considérant l'objectif « Accès aux espaces jardins pour les personnes en situation de handicap » développé par l'association Vent d'Ouest porteuse du projet « Jardins solidaires et pluriels » ;

Il est envisagé de coopérer avec Unis Cité dans le cadre du projet Famille en harmonie, et avec l'association Vent d'Ouest dans le cadre de l'éducation à l'environnement :

- pour une sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire ;
- pour un accompagnement de personnes en situation de handicap sur une animation pédagogique d'éducation à l'environnement.

Il vous est proposé d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et l'association Vent d'Ouest présentant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, la Ville de Niort apportant sa contribution à hauteur de 2000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et l'association Vent d'Ouest ;
- autoriser le versement d'un montant de 2000 € à l'association UNIS-CITE POITOU-CHARENTES en 2 fois : 50% après signature de la convention et 50% à la remise du bilan final (juin 2018) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-468

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention au titre des manifestations - Festival des Solidarités**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un collectif composé de 12 associations (l'UNICEF, ACAT, Amnesty international, Ubuntu-Rwanda, CCFD-Terre solidaire, Espoir d'Afrique, ARDDI, AFPS 79, CIMADE, Aide et Action, Soleil du Marais et Tsiky solidarité) organise la Semaine de la Solidarité Internationale intitulée désormais « Festival des Solidarités » ou « Festisol ».

Plusieurs évènements seront proposés dans différents lieux niortais.

Au programme : animation musicale, films, conférence, théâtre, chorale d'enfants et exposition.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500,00 € au collectif pour l'organisation de la semaine.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 500,00 € à l'association ARDDI représentant le collectif organisateur du « Festival des Solidarités » du 17 novembre au 2 décembre 2017.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jacqueline LEFEBVRE**

C'est une subvention au titre des manifestations. Le Festival des Solidarités qui est un collectif de 12 associations, qui a organisé, parce qu'elle vient de se terminer, la Semaine de la Solidarité Internationale. Il nous est demandé une subvention d'un montant de 500,00 € et nous l'accordons à ce collectif pour l'organisation de cette semaine.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à verser une subvention de 500,00 € à l'association ARDDI, représentant le collectif organisateur du « Festival des Solidarités » qui s'est terminé le 2 décembre. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-469

**Direction Animation de la Cité**

**Dispositif appels à projets en direction de la jeunesse avec le CSC Champclairot/Champommier et le CSC les Chemins Blancs**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel de Champclairot - Champommier dans le cadre de sa « fête des lumières » ;
- Centre Socioculturel Les Chemins Blancs pour le stage « Graff le CSC Mobile ».

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Champclairot/Champommier pour sa « fête des lumières »	1 000 €
CSC Les Chemins Blancs pour le stage « Graff le CSC Mobile »	2 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Dans le cadre du dispositif d'appels à projets, nous vous proposons de voter une subvention de 1 000,00 € pour le CSC Champommier/Champclairot pour leur « fête des lumières » et une concernant un travail qui va être fait sur un minibus acheté par le CSC avec des aménagements intérieurs pour des déplacements dans le quartier.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Oui, Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Merci. Evidemment sur ce sujet, j'aimerais savoir où en sont les avancées sur les critères « Travailler avec les Centres Socioculturels » ? Question que nous avons déjà abordée la dernière fois et sur laquelle on m'avait répondu qu'il y avait une concertation en cours qui, en fait, venait de débiter précisément au moment de l'annonce dans la presse de ces modifications de critères.

Donc je voudrais savoir où en sont les négociations et quels sont ces critères.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Rose-Marie NIETO.

**Rose-Marie NIETO**

Concernant l'élaboration des critères, une réunion a été proposée par les services de la Ville pour présenter les critères auxquels nous avons pensé.

Les CSC ont donné leur avis sur ces critères. Nous avons pris en compte une partie de leur avis. Nous avons donc définitivement choisi les critères pour cette année en cours, sachant que d'autres seront ajoutés l'année prochaine puisqu'il y avait des données que nous ne possédions pas, notamment concernant les personnes âgées par exemple. Nous avons eu une réunion cette semaine avec Marie-Paule, où nous leur avons présenté les critères définitifs et annoncé les subventions qui seront allouées pour 2018, sachant que l'enveloppe globale reste identique et que nous avons modifié la répartition justement en fonction de ces critères.

Nous avons gardé une part de la subvention qui était calculée, c'est-à-dire que 65% de cette subvention

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

étaient calculée en fonction des critères et 35% étaient calculés hors critères, pour permettre de diminuer l'impact de la baisse des subventions pour certains CSC, Grand nord pour ne pas le citer, si on avait appliqué 100% des critères.

**Elodie TRUONG**

Donc dans ce que j'entends Madame NIETO, parce que je ne vois toujours pas, je n'ai pas de réponses claires sur la nature des critères, c'est que ce sont des critères indicatifs, des critères quantitatifs sur cette partie, dans les critères de répartition 65% des subventions et des conventions d'objectifs sont attribuées en fonction des critères.

Est-ce que ce sont des critères quantitatifs rapportés au territoire ? Quels sont-ils ?

Ensuite, sur ces 35% que vous évoquez et qui sont donc, très nettement, vous le dites, une variable d'ajustement donc un critère beaucoup plus subjectif, 35% c'est quand-même conséquent.

Du coup, j'aimerais avoir les éléments politiques, les éléments d'orientations qui vont sous-tendre vos décisions, parce que ça peut être un critère subjectif mais malgré tout il doit répondre à des éléments débattus dans cette enceinte.

**Monsieur le Maire**

Merci. Rose-Marie veut répondre.

**Rose-Marie NIETO**

Concernant les critères objectifs à chiffrer, il y en a plusieurs qui ont été pris en compte :

- le revenu médian de la population du quartier, le ratio des familles monoparentales par rapport au nombre de familles dans le quartier.
- le nombre d'adhérents par rapport à la population du territoire
- le nombre d'heures effectuées auprès des enfants par rapport au nombre total d'enfants du CSC
- le nombre d'heures total pour les ados du CSC
- le ratio du nombre d'ados accueilli par rapport à la population d'ados sur le territoire, pareil pour les enfants
- la population du territoire par rapport à la population Ville de Niort.

C'est-à-dire qu'on a vraiment essayé, à chaque fois, de voir le poids, soit des jeunes, soit des ados qui

**. RETOUR SOMMAIRE**

étaient touchés par les CSC par rapport à la population en conséquence dans le quartier. On a essayé de prendre des ratios de répartition de population et aussi de revenus pour justement prendre aussi en compte les quartiers politiques de la Ville par exemple où on sait que le revenu médian est plus faible. Ça c'est pour les 65%.

Pour les 35% restant, on a pris en compte des réalités du terrain, c'est-à-dire, par exemple, des projets précis qui étaient montés par des CSC ; Par exemple, le CSC Champommier/Champclairot qui avait une référente famille qui était partagée avec le CSC de Souché. Pour des raisons de mésententes et d'organisation entre les 2 CSC, cet accord s'est arrêté. Donc la référente famille se retrouve avec un temps partiel, un mi-temps donc avec un chômage partiel. On a donné une subvention supplémentaire au CSC Champommier/Champclairot pour permettre de prendre financièrement en compte cette référente, qu'il puisse l'embaucher à temps plein.

On a pris en compte par exemple certains besoins dans le CSC les Chemins Blancs, par rapport à des projets qu'ils avaient. On a vraiment pris en compte la réalité.

Après, ce partage 65%/35%, sera amené à se réduire dans le temps parce que là c'est vrai qu'on n'a pas voulu appliquer au CSC Grand Nord la baisse qu'il aurait dû avoir si on avait appliqué complètement les critères. Normalement, cette baisse aurait dû permettre une augmentation sur les autres CSC, donc on va faire un glissement dans les 2 ou 3 années à venir. L'idéal serait qu'à la fin du mandat, on ait une situation saine et sereine sur tous les CSC, et équitable. Ce pourcentage sera certainement amené à être réduit au fur et à mesure que les années vont avancer.

Chaque critère a été pris en compte. Par exemple, il y a le critère ratio de la population du territoire sur la population de la Ville, il y a eu 10%. A chaque fois, ça correspond à un montant de la subvention, chiffré précisément pour chaque CSC.

**Elodie TRUONG**

Ce que je vois dans ce que vous évoquez, c'est qu'on a que des critères quantitatifs. Des critères statistiques qui ne donnent pas les éléments de votre orientation politique. Je ne sais pas, ça peut être l'égalité Femmes-Hommes, ça peut être une application plus forte de la jeunesse dans la Ville, ça peut être une implication des jeunes dans le bénévolat, ça peut être la réduction de la fracture numérique, ça peut être la lutte contre les violences faites aux femmes et le harcèlement.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Il peut y avoir des orientations politiques de cette nature, ça peut aussi être la politique intergénérationnelle bien sûr. Ça ce sont des orientations politiques qui sont des critères et qui permettent aux acteurs de prendre position sur des conventions d'objectifs, en tous cas de produire du projet en conformité avec des orientations globales.

Je dis ça pour une raison très simple, c'est que ce que vous produisez comme critères, qui sont des critères à l'échelle du quartier, va nécessairement avoir un impact sur les projets à l'échelle de la Ville. C'est à dire qu'en fonction des critères que vous nous décrivez, plus de projets à l'échelle de la Ville, c'est-à-dire plus de projets avec une politique globale, en plus vous ne nous donnez pas d'indications sur vos orientations politiques. Ça veut donc dire qu'on n'aura plus de projets cohérents les uns avec les autres, en fonction d'axes forts. C'est très important ce que je vous dis là, parce que ça va impacter toute la politique socioculturel du territoire.

Je voudrais qu'on revienne sur cette question des 35% de critère, qui restent très subjectifs et qui du coup, pour moi, sont une source d'inquiétude, en tout cas pour les acteurs. C'est vous qui gérez, ça on a bien compris que c'est vous qui gérez, c'est très clair. Vous faites preuve d'un autoritarisme sur la question qui est assez impressionnant. Je pense que là-dessus, on sera tout à fait d'accord, effectivement c'est vous qui gérez. Après, sur la façon de gérer nous ne serons pas d'accord et précisément, je considère que les critères que vous nous décrivez aujourd'hui ne sont pas satisfaisants pour produire des projets à la hauteur de ce que peut attendre la Ville.

**Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur PIVETEAU.

Il y aura d'autres interventions ? Si vous pouvez vous condenser aux prises de parole, ça m'éviterait de changer le paramétrage

**Alain PIVETEAU**

Une simple question, donc toujours pas d'ouverture au débat, puisqu'il m'est refusé.

Est-ce que le montant de la subvention, qui déterminera en fait les volumes financiers obtenus par chaque structure, en fonction des critères, les critères permettent de répartir un ensemble global qui est défini par la Ville, vous les connaissez ? Est-ce qu'ils ont été annoncés aux CSC ? Est-ce qu'ils sont

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

stagnants, en hausse, en baisse ? Ou est ce qu'ils participent, comme on l'a vu dans le document d'orientations budgétaires, à la baisse de 4% je crois, des subventions aux associations ?

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles sur cette délibération ? Bien.

Je suis toujours étonné qu'on ait à répéter les choses, mais c'est la pédagogie. J'ai toujours su que l'enseignement était le métier intellectuel le plus physique. Ce n'est pas du mépris, c'est une réalité. J'ai enseigné, ce n'est pas inutile, même si parfois je n'en garde pas tous les bienfaits, je devrais d'ailleurs. Donc je vais me répéter, je crois d'ailleurs que Rose-Marie a dit beaucoup de choses.

Vous avez là, sur la base d'une délibération, votre question nous parle de la répartition des critères. Franchement, on a 8 CSC, il était temps d'avoir une répartition des financements qui se fasse sur des critères équitables.

Ces critères équitables sont des critères objectifs, tels que vous l'avez demandé sans arrêt sur plein de sujets. Ce sont les indicateurs de population, les indicateurs d'activités et l'indicateur de ressource du quartier concerné. Ça ce sont les critères.

Ensuite, l'orientation politique, il y a un contrat d'objectif qui a été signé, renouvelé avec les CSC, ça ce sont les objectifs partagés. Ensuite il y a des priorités politiques qui peuvent être données par le biais de la Ville et aussi, excusez-moi, de l'Agglomération, des appels à projets et pour plein d'items auxquels les CSC répondent très régulièrement et qui sont pour eux une source de revenus également importante et complémentaire.

Et enfin, il n'y a aucune baisse de subvention concernant les CSC, en particulier cette année, ni même les associations. La lecture du moins 4% est une lecture disons purement faciale, parce qu'elle correspond à des déplacements de subventionnement et en aucun cas à des baisses de subventions, ni pour les CSC, ni pour la Culture, ni pour le Sport. C'est une toute autre méthode mais vous pourrez voir les choses de façon plus précise lors du BP, qui ne manquera pas d'ouvrir aussi un débat.

Voilà ce que je voulais aborder, répondre aux questions qui ont été soulevées et vous proposer de passer au vote sur cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

C'est vrai que tous les CSC sont stables sauf un, voire d'autres augmentent.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-470

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Adhésion Réseau CANOPE - Atelier CANOPE 79**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Réseau Canopé, anciennement Centre national de documentation pédagogique, est un établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

L'adhésion à l'offre de services permet d'accéder à :

- l'emprunt de documents, de matériel, de mallettes pédagogiques et d'expositions ;
- des services numériques en ligne (Europresse, Vodéclic, MyCow...) ;
- des remises sur les achats de documents édités par Réseau Canopé ;
- des tarifs préférentiels pour les abonnements à des outils pédagogiques conçus pour les Temps d'Animation Périscolaires ;
- des visites des expositions et animations organisées localement par l'Atelier Canopé ;
- des ateliers de formation des agents.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture, le Réseau Canopé a la volonté de renforcer l'action de la communauté éducative au sens large, et propose donc l'adhésion des collectivités territoriales pour permettre aux agents qui travaillent sur les temps éducatifs scolaires, péri et extrascolaires d'accéder à ses services.

Jusqu'à présent, la majorité des écoles de Niort adhèrent de façon individuelle à l'antenne départementale (Atelier CANOPE 79) en finançant l'adhésion par leur caisse d'école, ce type d'adhésion bénéficiant au personnel enseignant.

Il est proposé que la Ville de Niort puisse prendre en charge une adhésion globale à partir de l'année scolaire 2017-2018, afin que l'adhésion bénéficie à l'ensemble des écoles communales, ainsi qu'à l'ensemble du personnel y compris les agents municipaux travaillant sur les éducatifs scolaires, péri et extrascolaires.

Il vous est proposé d'adhérer à l'offre de services du réseau CANOPE. À titre indicatif, le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève, pour la Ville de Niort, à 1 062,00 € (réduction exceptionnelle de 15% la première année).

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à l'offre de services du Réseau CANOPE ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Je vous propose l'adhésion de la Ville de Niort à l'offre de service du réseau CANOPE, pour un montant de 1 062,00 €. Auparavant, certaines écoles Niortaises adhéraient directement avec leur caisse des écoles au réseau CANOPE. Là c'est la Ville qui adhère, ce qui évitera cette dépense aux écoles et ça permettra aussi à la Ville d'accéder à tout le contenu pédagogique pour notre partie périscolaire.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame GODEAU.

**Isabelle GODEAU**

Ecoutez bien, je félicite, vraiment, c'est vraiment très bien. Pour avoir géré des coopératives très pauvres, c'était très difficile de pouvoir s'abonner à CANOPE qui est une ressource inestimable pour les enseignants. Tant mieux si ça profite également à la Ville de Niort, mais c'est vraiment une grosse épine que vous enlevez du pied des caisses des écoles, notamment les plus démunies.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cette remarque.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-471

**Pôle Vie de la Cité**

**Subvention - Compagnies culturelles professionnelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en conseil municipal du 16 janvier 2017, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'association Hors Champs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association Hors Champs la subvention d'un montant de 20 000 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-472

**Pôle Vie de la Cité**

**Convention entre la Ville de Niort et l'association  
Cirque en Scène pour la gestion du Chapiteau -  
Avenant n°4**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un Chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par une convention, d'une durée initiale de trois ans, approuvée par une délibération du Conseil municipal du 31 mai 2010. Renouvelée pour une période également de trois ans par une délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2013, cette convention a été prolongée par avenant pour une période d'un an jusqu'au 14 octobre 2017, afin d'en revoir les termes avec l'association Cirque en Scène.

Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention, il vous est proposé :

- de prolonger la convention jusqu'au 28 février 2018 pour permettre la finalisation de la rédaction de la nouvelle convention de gestion ;
- de verser la subvention annuelle d'un montant de 5 000 € au titre des charges d'entretien et d'équipement et charges de fluides dans le lieu de stockage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant à la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-473

**Direction Développement Urbain  
et Habitat**

**ZAC Pôle Sports - Convention Publique  
d'Aménagement - Approbation du Compte-Rendu  
Annuel à la Collectivité  
(Réalizations 2016 - Prévisions 2017)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Depuis le 1er janvier 2017, le secteur Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la ZAC (51,27 ha) a été, conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi *NOTRe*, transféré à la CAN qui est devenue compétente pour créer, aménager, gérer et entretenir les zones d'activités économiques situées sur son territoire.

Lors des séances du Conseil municipal du 16 janvier 2017 et du Conseil communautaire du 30 janvier 2017, un protocole d'accord tripartite entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la SEM Deux-Sèvres Aménagement a été approuvé puis signé le 6 février 2017. Il stipule notamment, à l'article 3, qu'en phase transitoire pour l'année 2017, le CRAC, comprenant à la fois un état de gestion passée et un état de perspectives pour la durée restant à courir de la Convention Publique d'Aménagement, soit à la fois remis et approuvé par la Ville et la CAN. C'est l'objet de la présente délibération.

Le document constituant le CRAC reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération et comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2016 et les prévisions 2017 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports sur les réalisations 2016 s'établit en dépenses à 38 157 00 € HT et en recettes à 40 130 000 € HT.

Pour l'exercice 2017, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 2 207 000 € HT consacrés majoritairement aux acquisitions foncières, aux travaux d'infrastructures et aux frais financiers découlant des emprunts mobilisés pour l'opération. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 872 000 € HT émanant essentiellement de commercialisation de terrains en ZAE actuellement sous compromis de vente.

Il est rappelé que la Ville de Niort, à la date du 31 décembre 2016, avait acheté à l'opération les terrains relevant de la zone de loisirs (hors ZAE) et des voiries nouvelles pour un montant total de 11 327 000 € HT.

Enfin sur la participation financière de la collectivité concédante, la Ville de Niort, concédante de l'opération jusqu'à fin 2016, a déjà versée à l'opération 1 320 000 € HT.

Concernant l'état d'avancement des travaux au 31 décembre 2016, les marchés de travaux d'aménagement de la phase 1 ont tous été réceptionnés et soldés (DCE 1 : 8 520 000 € HT) et les

### . RETOUR SOMMAIRE

travaux de la phase 2 sont achevés à plus 98 % (DCE 2 : 6 349 000 € HT). D'autres travaux liés aux commercialisation à intervenir (démolition, remise en état des sols, concessionnaires réseaux...) restent à mener sur la période 2017-2020 (1 123 000 € HT).

#### En dépenses 2017 :

- Foncier = 355 000 € HT
  - les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 325 000 € HT représentant essentiellement des indemnités d'éviction.
  - frais d'acquisition : 30 000 € HT
- Travaux = 915 000 € HT correspondant essentiellement aux travaux de dépollution, démolition et remise en état des sols des terrains à céder prochainement
  - reste à réaliser sur la phase 1 (DCE 1) : 0 € HT ;
  - reste à réaliser sur la phase 2 (DCE 2) : 118 000 € HT ;
  - une ligne « autres travaux et aléas » (démolition, remise en état des sols, concessionnaires réseaux...) de 797 000 € HT.
- Honoraires sur travaux = 78 000 € HT
- Frais financiers = 603 000 € HT
- Frais honoraires de maîtrise d'ouvrage = 138 000 € HT
- Frais divers = 82 000 € HT
- Frais de commercialisation = 36 000 € HT

#### En recettes 2017 :

- Recettes de locations = 5 000 € HT
  - Cession de terrains à des tiers = 719 000 € HT de cessions sous compromis + 58 000 € HT de cessions en prospection : SODERIF, Caviste Rambault, ...
  - Cession de terrains à la Ville de Niort = 0 € HT. Les acquisitions de terrains équipés (zone de loisirs et voiries nouvelles) ont été faites par la Ville de Niort fin 2013 puis fin 2016. Il n'est plus prévu de cession foncière à la collectivité.
  - Autres participations = 90 000 € HT. Ces participations correspondent au 2ème versement de 50 % de la participation du Conseil Départemental 79 à la couche de roulement de l'avenue de Limoges.
  - A noter que la décision du Conseil d'Etat, en date du 20 octobre 2017, rejetant les recours à l'encontre de l'implantation de l'enseigne Leroy Merlin assure une garantie des recettes escomptées pour 2018 par les acquisitions foncières de Leroy Merlin et de Fipart pour un montant de 4,545M€.
- A ce jour il n'existe plus aucun recours actif à l'encontre de cette opération.

Le tableau financier présenté par le concessionnaire DSA montre qu'à terme l'opération est quasi équilibrée sans autre participation à intervenir de l'autorité concédante.

#### En terme de financement :

Pour permettre le bon déroulement de l'opération et notamment dans l'attente des recettes de commercialisation de la ZAE pour couvrir les dépenses d'investissement déjà réalisées, Deux-Sèvres Aménagement a effectué plusieurs phases d'emprunts :

- En 2008 : 5 M€ d'emprunts (4 prêts bancaires) remboursés en totalité.
- En 2011-2012 : 9,8 M€ d'emprunts (5 prêts bancaires) remboursés en totalité.
- En 2015 : 10 M€ d'emprunts (3 prêts bancaires) dont 711 000 € ont été remboursés en 2016 et 725 000 € ont été remboursés en janvier 2017. Le reste du remboursement (8,564 M€) sera effectué entre 2018 et 2020.

**. RETOUR SOMMAIRE**

- En 2016 : 6,25 M€ d'emprunts (2 prêts bancaires) dont 989 000 € ont été remboursés en 2016 et 1 746 000 € ont été remboursés en janvier et juillet 2017. Le reste du remboursement (3,515 M€) sera effectué entre 2018 et 2019.
- En 2017 : un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est mobilisable en cas de besoin à hauteur de 2,5 M€ avec remboursement en 4 annuités.

A noter qu'avec le transfert de la ZAE à la CAN au 1er janvier 2017 et le transfert du contrat de concession qui en découle, les emprunts encore en cours souscrits par l'aménageur et encore garantis par la Ville de Niort en sa qualité d'autorité concédante à hauteur maximale de 80 %, ont vocation à être garantis par la CAN, nouvelle autorité concédante, après signatures d'avenants avec les prêteurs.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC Pôle Sports faisant état des réalisations 2016 et des prévisions 2017 ci-annexé.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Si les Instances ne m'en empêchent pas, je propose à Marc THEBAULT de la présenter. Merci.

### **Marc THEBAULT**

Il s'agit de la ZAC Pôle Sports et de l'approbation du compte-rendu annuel à la collectivité par Deux-Sèvres Aménagement. C'est la même délibération qui a été présentée lors du dernier Conseil communautaire.

Vous savez que depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi Nôtre, l'ensemble des zones d'activités sont transférées à la Communauté d'Agglomération. C'est le cas de cette ZAE de 51 hectares et nous avons convenus, dans cette année transitoire 2017, de prévoir à la fois l'approbation de ce CRAC par la Ville et par la Communauté d'Agglomération.

Le bilan financier de la ZAC sur les réalisations 2016 s'établit en dépenses à 38 157 000,00 € HT et en recettes à 40 130 000,00 € HT.

Dans le cadre de l'exercice 2017, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent environ à 2 207 000,00 €. Elles seront consacrées majoritairement aux acquisitions foncières, aux travaux d'infrastructures et à des frais financiers.

Prévisions budgétaires en matière de recettes pouvant s'élever à 872 000,00 €, liées essentiellement à la commercialisation de terrains sur la ZAE, dans le cadre de compromis de vente.

La Ville de Niort avait déjà accordé une participation financière de 1 320 000,00 € en 2016 et vous avez le dossier du CRAC qui est extrêmement complet.

Et puis la nouvelle qu'on peut partager avec satisfaction, il faut dire que le dossier de Leroy Merlin est un dossier qui a été porté dans la continuité par l'ancienne équipe municipale et la nouvelle, parce qu'il faut reconnaître que la Zone d'Activités Terre de Sport est un cas d'école en matière de contentieux, que ce soient des contentieux en matière d'utilité publique de la Préfecture, sur les acquisitions foncières, sur les indemnités et bien sûr sur les différents dossiers passés en CDAC.

Donc Leroy Merlin a franchi tous ces obstacles et dans un parcours assez exceptionnel qui nous en

**. RETOUR SOMMAIRE**

apprend beaucoup sur l'organisation judiciaire de la France. On peut considérer qu'en 2018 Leroy Merlin et l'entreprise à proximité Fipart vont pouvoir à la fois régler le compromis de vente et la somme annoncée quand-même de 4 545 000,00 € et on peut imaginer un début des travaux en 2018. Voilà ce que je voulais évoquer.

Je vous rappelle également qu'à la CAN, nous avons voté le principe d'une avance de la CAN de 1 500 000,00 €

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce CRAC ? Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci. Simplement pour partager, en effet, ces bonnes nouvelles et le fait que cette zone, je ne fais là aucune référence climatique, paraissait un peu gelée, va se dégeler dans les mois qui viennent.

C'est simplement une question technique que je me posais. Puisque le permis, c'est rappelé dans le rapport, a été obtenu en novembre 2015, est ce qu'il y a une continuité ? C'est-à-dire quelle est la date de validité du permis ? Est-ce que Leroy Merlin peut, en toute quiétude, attaquer les travaux comme vous le dites, en 2018, sur la base de ce permis déposé ?

Et dans la continuité de cette bonne nouvelle, est ce que les longs démêlés rappelés avec la société Tollens sur son déménagement, vont aussi trouver l'issue qui avait été évoquée par une nouvelle localisation pas loin de celle actuelle ?

**Marc THEBAULT**

Le permis de construire, de mémoire, est valable 3 ans. En ce qui concerne la société Fipart, il a fait l'objet d'une demande de prorogation de son permis qui a été délivrée.

Maintenant, et là je reconnais votre sagacité pour rechercher éventuellement une dernière difficulté sur ce dossier, à savoir la présence sur le terrain qui va être cédé à Leroy Merlin de l'entreprise Tollens, les échanges ont été nombreux et nourris avec les responsables nationaux de chez Tollens.

Aujourd'hui, un permis de démolir a été affiché. Un référé a été présenté devant le Tribunal pour demander la libération des locaux. Le référé est mis en délibéré jusqu'au 22 décembre je crois. Bien entendu, ce n'est pas une libération de l'espace sans possibilité de relogement, puisqu'un accord a été

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

passé avec la société Planète immobilier dont les travaux devraient s'achever d'ici la fin de l'année, si tout va bien. Et encore, je crois que les parkings ne sont pas tout à fait aménagés, mais on peut vraiment regarder avec beaucoup d'optimisme, comme je l'ai toujours fait sur ce dossier de Leroy Merlin et je sais que vous partagez cette optimisme.

Donc pour 2018, ce sont enfin des bonnes nouvelles qui arrivent.

**Monsieur le Maire**

Merci Marc.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-474

**Direction Développement Urbain  
et Habitat**

**Requalification de l'îlot Denfert-Rochereau -  
Convention opérationnelle d'action foncière entre la  
Ville de Niort et l'Etablissement Public Foncier de  
Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 8 avril 2010, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) ont signé une convention d'adhésion-projet « OPAH RU - Cœur de Ville » définissant les modalités d'intervention de l'EPF, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU). Il s'agissait d'intervenir sur des sites stratégiques dont le renouvellement pouvait susciter une dynamique d'ensemble.

Sous l'égide de cette convention, l'EPF a acquis entre 2011 et 2013, des patrimoines - pour certains occupés - de l'îlot Denfert Rochereau. L'autre partie appartenant à la Ville de Niort, l'ensemble de l'îlot a ainsi pu être maîtrisé. Selon les termes de l'avenant n°4 du 11 avril 2016, le portage par l'EPF est prévu jusqu'au 31 décembre 2017, date d'achèvement de la convention « OPAH RU – Cœur de Ville ». L'EPF porte actuellement ces emprises foncières pour un montant d'environ 700 000 € HT.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Niortais est maître d'ouvrage de la Politique de la Ville et, à ce titre, a signé, en janvier 2016, le Protocole de préfiguration du projet de renouvellement cofinancé par l'ANRU, dans le cadre du PNRU. Dans la perspective de la signature du Contrat de Ville, différentes études et expertises ont été conduites sur le secteur « Denfert – Rochereau ». Elles ont mis l'accent sur la nécessité d'agir conjointement sur le bâti et sur les espaces publics. A ce titre, une requalification de l'îlot Denfert-Rochereau, de la place de Strasbourg ainsi que la réhabilitation patrimoniale du Centre Socio Culturel sont programmés par la Ville de Niort.

En accompagnement de cette dynamique urbaine, la Ville de Niort souhaite impulser un projet immobilier privé sur les emprises foncières maîtrisées par l'EPF.

C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le portage foncier du patrimoine de l'îlot Denfert-Rochereau au-delà du 31 décembre 2017 en transférant ce patrimoine dans une nouvelle convention opérationnelle spécifique, passée entre la Ville de Niort et l'EPF.

Avec un engagement financier maximal de l'EPF d'un million d'euros hors taxes (1 000 000 € HT), la convention prévoit de retenir un opérateur, via un appel à projet, au cours de l'année 2018 et de lui céder le patrimoine avant le 31 décembre 2018, date d'achèvement de la convention.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention opérationnelle d'action foncière pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Marc THEBAULT**

Il s'agit d'une convention opérationnelle entre la Ville de Niort et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine. En 2010, la CAN, la Ville de Niort et l'EPF ont signé une convention d'adhésion dans le cadre de l'OPAH-RU cœur de Ville pour une intervention sur l'espace Denfert Rochereau et pour impulser un renouvellement urbain.

Par la suite, différentes choses sont venues se greffer, notamment l'intégration de ce quartier dans le Contrat de Ville, nouvelle politique prioritaire de la Ville. Nous arrivions à l'échéance de cette convention et il s'agit donc d'une prorogation pour un an de cette convention, accordée par l'EPF, avec l'engagement de faire une étude de préféabilité et de retenir un opérateur dans le courant de l'année 2018. L'engagement financier maximal de l'EPF étant de 1 000 000,00 €

C'est un dossier important, notamment sur le bâtiment qui est à l'angle de la place de Strasbourg et de la rue Chabot, qui pourra faire l'objet d'une opération immobilière. Mais vous savez qu'on est sur une zone où il y a beaucoup de service public, c'est ce qui a retardé ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui Madame METAYER.

### **Josiane METAYER**

J'ai lu cette délibération qui évoque l'avenir de cet îlot Denfert Rochereau avec beaucoup d'attention, mais je me suis étonnée. Alors que la CAN est maître d'ouvrage de la politique de la Ville, qu'elle ne se soit pas associée et qu'elle ne soit pas cette fois-ci cosignataire de cette nouvelle convention. En effet, dans ce secteur prioritaire politique de la Ville, la CAN aurait sans doute pu mettre ce projet à profit pour engager une véritable politique foncière avec l'EPF, s'affirmer et affirmer une dynamique de portage foncier.

En effet, dans ce quartier qui souffre, même si ce n'est pas l'objet de la délibération qui se cantonne à l'îlot Denfert Rochereau, peut-être serait-il aussi opportun, alors peut-être pas cette fois-ci, mais d'y penser rapidement, à intégrer l'autre côté de la rue Pluvialt où depuis plusieurs mois, on voit une dégradation commerciale importante à l'œuvre, avec 2 commerces qui viennent de fermer et c'est assez alarmant dans ce quartier. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Marc THEBAULT**

La réponse est dans votre question. Vous l'avez évoqué dans le cadre de la politique prioritaire de la Ville, nous travaillons actuellement sur la future convention qui devrait être adoptée en début d'année 2018 avec les 22 signataires du contrat de Ville, sur l'aménagement de l'ensemble de cet espace. Bien entendu il y a le CSC, il y a le bâtiment dont nous parlons à l'instant mais il y a également l'Alternateur. Vous avez raison de souligner la dégradation commerciale de la rue Pluvialt qui est également un enjeu, la requalification de l'ensemble de la place de Strasbourg bien entendu qui mérite beaucoup plus que ce qu'elle est aujourd'hui, notamment avec un monument aux morts de 1870 assez méconnu, y compris par les Niortais, une œuvre patrimoniale quand-même importante.

Là, nous sommes complètement dans la politique de la Ville et c'est pourquoi la CAN sera présente sur ce dossier. Nous avons déjà rencontré le Conseil citoyen du quartier Colline Saint-André/le Pontreau et nous avons évoqué les points que vous soulevez, sachant quand-même que si vous regrettez que la CAN ne soit pas directement signataire à travers la convention qui vous est proposée ce soir, sachant d'abord que l'Etat est assez peu présent financièrement sur ce nouveau contrat de Ville.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ?

Rappelons, comme tu l'as rappelé Marc, qu'il y aura une convention avec la CAN pour la partie économique et notamment la rue Pluvialt et l'EPF. Mais après, si on met trop pour la CAN, on va me reprocher que la CAN investit trop sur la Ville, donc c'est une dialectique dans laquelle je ne saurais trop m'engager avec vous.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-475

**Direction Développement Urbain  
et Habitat**

**Organisation de l'espace - Convention opérationnelle  
d'action foncière EPF-CAN-Ville de Niort pour la  
restructuration du pôle Gare Niort-Atlantique -  
Approbation de l'avenant n°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément aux conventions-cadres respectivement passées entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :

- le 14 décembre 2015 pour garantir l'intervention de l'EPFNA en matière de maîtrise foncière ;
- le 8 décembre 2016 pour assurer une action foncière destinée à favoriser la réhabilitation des centres-villes ou centres-bourgs.

Par décision du Conseil municipal du 16 février 2017, la commune de Niort a approuvé une convention opérationnelle d'action foncière tripartite avec la CAN et l'EPFNA.

La commune de Niort, la CAN et l'EPFNA s'engagent dans une convention opérationnelle active sur le site de l'ancien GRETA compris dans le périmètre de veille identifié.

Cet avenant a pour objectif de formaliser le périmètre d'action foncière sur lequel l'EPFNA agira pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui assume, pour ce projet, la garantie de rachat du foncier auprès de l'EPF.

Le projet 1, comme nommé dans l'avenant ci-joint correspond au site de l'ancien GRETA cadastré CV 634 et d'une surface de 10 699 m<sup>2</sup>, il comprendra également le « gymnase » situé sur la même parcelle.

L'action consistera à prendre la maîtrise foncière auprès des propriétaires actuels (Région Nouvelle Aquitaine et Ville de Niort) et à assurer la démolition des bâtiments pour une remise en état compatible avec une future exploitation du site.

Le projet consiste à préparer l'emprise foncière dans le cadre de la réflexion en cours sur le secteur de la gare et du travail déjà effectué sur le secteur de la Brèche.

L'EPFNA réalisera en partenariat avec la CAN et la Ville de Niort, une étude de préfaisabilité qui alimentera l'étude en cours sur le pôle gare Niort-Atlantique.

L'EPFNA apportera ainsi son savoir-faire en matière d'action sur le foncier, ses moyens financiers et techniques au service d'une opération de résorption de friche et d'un projet à vocation immobilière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'action foncière EPFNA-CAN-Ville de Niort pour la restructuration du pôle Gare-Niort-Atlantique ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Nous sommes toujours dans une convention opérationnelle avec l'EPF pour la restructuration du pôle Gare Niort-Atlantique. Il vous est proposé un avenant qui concerne le projet de reconquête de l'ancienne friche GRETA, un peu plus d'un hectare. Il s'agit, dans le cadre d'un accord avec l'Etablissement Public Foncier (EPF), de procéder à la démolition de l'ancien internat de jeunes filles et également du gymnase qui appartenait à la Ville et qui est sur cette même parcelle.

Ensuite, il y aura une étude de préféabilité pour alimenter un projet de reconquête urbaine particulièrement important, au cœur de Ville, à proximité immédiate de la Gare.

**Monsieur le Maire**

Merci. Délibération importante en effet.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Madame TRUONG.

**Elodie TRUONG**

Merci. Juste pour savoir exactement, les démolitions concernées. Marc THEBAULT a évoqué l'internat de jeunes filles. Est ce qu'on peut resituer un peu plus ? Parce que je ne vois pas bien.

**Monsieur le Maire**

Vous avez sur le plan, à l'angle droit « Projet 1 ». Là vous avez l'ensemble de l'emprise, on est sur 1 hectare. Donc des bâtiments très dégradés par différentes intrusions et surtout l'abandon dans lequel ils ont été laissés. Il s'agit d'une reprise par l'EPF et les collectivités de proximité, la CAN en particulier, qui a été associée à la convention. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

C'est un des premiers volets autour du projet Gare.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-476

**Direction Urbanisme et Action Foncière      Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La longueur des voies communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du recensement du statut des différentes voies pour le calcul de la DGF.

Le classement et les longueurs des différentes voies de la Ville de Niort est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tableau ci-dessous :

LONGUEUR DES VOIES (en mètre)			
VOIES PRIVEE	31 577	VOIE DEPARTEMENTALE	<b>49 171</b>
CHEMIN RURAL	50 551	ROUTE NATIONALE	<b>0</b>
PRIVEE PEC	8269	TOTAL	<b>511 468</b>
VOIE COMMUNALE	314 975		
VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	29 904		
CHEMIN DEPARTEMENTAL	0		
PRIVEE VILLE	27 021		

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-477

**Direction Urbanisme et Action Foncière      Projet de déclassement d'une partie de la rue Jacqueline Cochran**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de l'aménagement des espaces constituant la rue Jacqueline Cochran, il avait été prévu deux allées piétonnes permettant l'accès à un aménagement piétonnier devant être réalisé le long de la voie ferrée. Cet aménagement a été abandonné et le terrain prévu a été cédé aux différents acquéreurs des lots riverains.

Un propriétaire riverain d'une de ces deux allées au niveau des numéros 23 et 25 de la rue Jacqueline Cochran, serait intéressé par l'acquisition afin de l'intégrer à sa propriété.

Les propriétaires riverains de la seconde allée au niveau des numéros 9 et 11 de la rue Jacqueline Cochran ne sont pas intéressés par l'acquisition éventuelle.

Compte tenu de la non réalisation de l'aménagement en bordure de voie ferrée, l'allée située à hauteur des numéros 23 et 25 de la rue Jacqueline Cochran ne présente plus aucun intérêt pour la collectivité.

Le projet de déclassement porte sur une surface d'environ 76 m<sup>2</sup> qui pourra être cédée au riverain demandeur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public de cette partie de la rue Jacqueline Cochran constituant une allée piétonne à hauteur des 23 et 25 de la rue Jacqueline Cochran ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique prévoyant ce déclassement.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-478

**Direction Urbanisme et Action Foncière**

**Promesse de vente des terrains avec indemnité d'immobilisation**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les cessions des terrains appartenant à la Commune dans les zones du Plan Local d'Urbanisme destinées à l'habitat, se réalisent dans un laps de temps de plus en plus long avec un portage foncier supporté par la Commune de nombreuses années.

Ce retard incombe généralement aux porteurs de projets se positionnant en acquéreurs de ces terrains, mais attendant plusieurs années avant la signature de l'acte authentique de cession.

Afin de permettre de raccourcir le temps de portage foncier entre l'engagement d'acquérir par le porteur de projet et la signature de l'acte authentique, il est proposé de mettre en pratique la signature d'une promesse de vente par la Commune assortie des conditions ci-après :

- les conditions suspensives qui pourront être demandées par le candidat à l'acquisition devront être assorties d'une date d'échéance qui ne saurait être supérieure à 14 mois ;
- le porteur de projet retenu devra procéder à l'affichage de son arrêté de permis de construire dans les 10 jours de son obtention avec la remise à la Ville d'un constat d'huissier ;
- lors de la signature de la promesse de vente, le candidat à l'acquisition versera une indemnité d'immobilisation à la Commune.

L'indemnité d'immobilisation sera calculée au taux de 10 % à partir d'un prix de 10 000 € jusqu'à un taux de 5 % pour un prix de 500 000 € et plus, tel qu'il est mentionné dans le tableau annexé aux présentes.

Cette indemnité sera versée sous compte séquestre auprès de Monsieur le Trésorier Municipal.

Au jour de la signature de l'acte authentique de vente, l'indemnité d'immobilisation sera déduite du montant de la transaction.

Au cas où le candidat à l'acquisition renoncerait à son projet ou ne respecterait pas ses engagements (notamment en termes de délai) et après mise en demeure restée infructueuse dans le délai d'un mois à compter de sa notification, la promesse de vente sera purement et simplement annulée et la Commune conservera l'indemnité d'immobilisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise en place lors des cessions par la Commune à un prix supérieur à 10 000 €, de la promesse de vente avec indemnité d'immobilisation assortie des conditions ci-dessus exposées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les promesses de vente avec indemnité d'immobilisation et toutes pièces s'y rapportant ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- préciser que tous frais qui se rapporteraient à la promesse de vente seront supportés par le candidat acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

---

**Marc THEBAULT**

Il s'agit d'une délibération qui me paraît importante. C'est-à-dire l'instauration dans le cadre d'une promesse de vente des terrains par la Ville à des opérateurs privés, d'une indemnité d'immobilisation.

On constate qu'un certain nombre d'opérateurs peuvent se porter candidats pour l'acquisition de propriétés de la Ville susceptibles d'être urbanisées, des compromis de vente sont signés, parfois des permis de construire sont posés et même délivrés et il ne se passe rien.

Ce qui fait que la Ville se comporte un peu comme un Trésorier pour le compte d'opérateurs privés avec, en plus, l'impossibilité de voir ces terrains connaître une urbanisation.

Il vous est proposé de mettre en pratique à la signature de la promesse de vente, les règles suivantes : lors de la signature de la promesse de vente, le candidat à l'acquisition versera une indemnité d'immobilisation à la commune, indemnité d'immobilisation calculée autour de 10% à partir d'un prix de 10 000,00 € et jusqu'à un taux de 5% pour un prix supérieur à 500 000,00 €

Cette indemnité sera versée sur un compte séquestre auprès du Trésorier Municipal et si le candidat à l'acquisition, dans des délais supérieurs à 14 mois, renonçait à son projet ou ne respectait pas ses engagements, nous ne notifierons que l'annulation de la promesse de vente et la conservation de l'indemnité d'immobilisation.

---

**Monsieur le Maire**

Merci Marc. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-479

**Direction Urbanisme et Action Foncière      Rue Baujet - Site de l'ancienne caserne du SDIS -  
Cession de parcelles**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la cession d'un terrain sis 21 rue Eugène Baujet, d'environ 5 500 m<sup>2</sup> sur le site de l'ancienne caserne du SDIS. Une promesse unilatérale de vente a ainsi été signée pour ce bien le 30 décembre 2015 avec la Société GEORGE V VAL DE LOIRE (NEXITY REGIONS IV) moyennant le prix de 460 000 € suivant deux phases.

La première phase prévoit la construction de deux résidences, une de 26 logements en accession à la propriété, l'autre de 18 logements locatif sociaux dans le cadre d'une VEFA entre le promoteur et Habitat Sud Deux-Sèvres.

Lors de sa séance du 3 avril 2017, le Conseil municipal a approuvé la cession de la partie de terrain d'assiette de la réalisation de la première phase, sur une surface d'environ 2 800 m<sup>2</sup>, au prix de 230 000 € au profit de SCI NIORT EUGENE BAUGET.

Concernant la deuxième phase de l'opération, la SCI NIORT EUGENE BAUGET a obtenu le 31 août 2017 un PC N°79 191 17 X 0072 pour la construction de 30 logements collectifs dont 16 logements sociaux pour Habitat Sud Deux-Sèvres.

Préalablement aux travaux de réalisation, il convient de procéder à la signature de l'acte notarié correspondant à la cession de cette deuxième phase, pour le prix de 230 000 €, conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, dont le terrain d'assiette est d'une superficie de 2 138 m<sup>2</sup>, et est en cours de numérotation auprès du Service du Cadastre.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir correspondant à la vente du terrain d'assiette du PC 79 191 17 X 0072 délivré le 31 août 2017, moyennant le prix de 230 000 € au profit de la SCI NIORT EUGENE BAUGET ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- préciser que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-480

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Cession de la maison d'habitation sise  
191 avenue Saint Jean d'Angély**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de la maison d'habitation sise 191 avenue Saint Jean d'Angély, cadastrée section EO n°348, pour une superficie de 2a71ca.

Afin de diversifier ses procédures de cession, la collectivité a mis cette maison en vente sur le site internet Le Bon Coin avec un cahier des charges précisant notamment que :

- le montant de l'acquisition net vendeur ne peut être inférieur à 78 000 € ;
- l'objectif pour l'acquéreur est d'en faire sa résidence principale ;
- le candidat doit préciser les modalités de financement de l'acquisition.

Une personne s'est portée acquéreur pour la somme de 85 500 € net vendeur (Avis du service France Domaine joint en annexe).

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 8 550 €.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif. En conséquence, cette opération n'est pas soumise à TVA.

Les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison sise 191 avenue Saint Jean d'Angély au prix de 85 500 € net vendeur, au profit de l'acquéreur ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive d'obtention de prêt de l'acquéreur et le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 8 550 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à intervenir ;

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-481

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Divers sites - Réfection de toitures terrasses -  
Etanchéité - Approbation des marchés**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection de toitures de plusieurs bâtiments, à savoir :

- restaurant scolaire Les Brizeaux ;
- espace associatif Langevin Wallon ;
- bâtiment occupé par le restaurant « le Square ».

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) projette de refaire la toiture de la Crèche Mélodie.

Aussi, par délibération en date du 18 septembre 2017, un groupement de commande a été créé entre la Ville de Niort et le CCAS.

Une consultation a été lancée.

La commission des marchés, réunie le 23 novembre 2017, a émis un avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon les éléments détaillés ci-dessous :

Titulaire	Ville de Niort		CCAS	
	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TTC
SMAC	91 329,89	109 595,87	44 374,55	53 249,46

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Il s'agit d'approuver le marché de réfection de toitures terrasses, étanchéité, de 3 bâtiments de la Ville et un du CCAS, à la société SMAC. Les montants sont détaillés dans le tableau.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Oui Madame JOHNSON.

**Monique JOHNSON**

Je me posais la question, vu qu'on est sur une réfection de toiture, est ce que ces bâtiments publics pourraient faire l'objet de l'emplacement de panneaux solaires ?

Est-ce qu'on a des objectifs, je reviens à la charge, par rapport à leur établissement et aux travaux sur le patrimoine communal ? Puisqu'il n'y a pas eu de nouveaux investissements de panneaux solaires ou autres énergies renouvelables depuis 2008-2012.

Est-ce que c'est quelque chose qui peut être envisagé ? Merci.

**Monsieur le Maire**

Il faut une certaine surface pour mettre des panneaux.

**Michel PAILLEY**

Là, sur ces 3 bâtiments, je ne connais pas l'exposition donc je ne peux pas répondre.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Dans le cadre des budgets annexes, chaque fois qu'on peut équiper une toiture de photovoltaïque on le fait. À la Chamoiserie, ça a été fait cette année.

On a déjà équipé des écoles, il n'y a rien qui empêche de le faire. Là c'est clair que le Square on ne peut pas. Les Brizeaux le toit est plat alors je ne sais pas si c'est faisable. Après, il faut les expositions, mais de toute façon on essaye toujours de trouver des surfaces pour ajouter des panneaux photovoltaïques.

**Monsieur le Maire**

Merci. Mais là il s'agit d'étanchéité.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-482

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Divers sites - Portes, fenêtres et volets roulants motorisés (programme 2017-2019) - Approbation des marchés**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de contribuer à l'entretien du patrimoine communal, il convient aujourd'hui de procéder aux remplacements de menuiseries (portes, fenêtres et volets roulants motorisés) sur différents bâtiments.

Pour ce faire, une consultation d'entreprises a été lancée selon la priorisation, des sites, suivante :

- une tranche ferme concernant le groupe scolaire Jules Ferry, l'établissement associatif Langevin Wallon, le bâtiment administratif rue de l'Ancien musée, la salle omnisport rue Barra et le Centre Du Guesclin ;
- une tranche optionnelle n°1 concernant les groupes scolaires Louis Pasteur et Ferdinand Buisson ;
- une tranche optionnelle n°2 concernant les groupes scolaires des Brizeaux, Jules Michelet et Agrippa d'Aubigné.

La commission des marchés réunie le 16 novembre 2017 a émis un avis sur les choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés selon le détail ci-dessous :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant Tranche ferme en € TTC	Montant Tranche optionnelle n° 1 en € TTC	Montant Tranche optionnelle n° 2 en € TTC	Montant toutes tranches comprises en € HT	Montant toutes tranches comprises en € TTC
1	Menuiseries acier	Déclaré infructueux	-	-	-	-	-
2	Menuiseries aluminium	AGC SIGLAVER	73 301,82			61 084,85	73 301,82
3	Menuiseries bois	RIDORET MENUISERIE	79 094,86		12 574,67	76 391,28	91 669,53
4	Menuiseries PVC	RIDORET MENUISERIE	18 195,76	44 628,44	3 760,77	55 487,48	66 584,97

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-483

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Divers bâtiments municipaux - Conventions et Avenants de prolongation de conventions de mise à disposition en vue d'un usage partagé d'équipements municipaux au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition à usage partagé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), pour l'exercice de ses compétences et besoins, une partie des bâtiments municipaux suivants :

- ancienne Mairie de Quartier de Sainte Pezenne, 2 rue Centrale, espaces à usage de bibliothèque/ médiathèque - Antenne de Sainte Pezenne ;
- maison de Quartier de Saint-Florent, 189 avenue Saint Jean d'Angély, pièces à usage de bibliothèque/ médiathèque - Antenne de Saint Florent ;
- espace du Lambon, 2 bis rue de la Passerelle, locaux à usage de bibliothèque/ médiathèque - Antenne de Lambon/Souché ;
- espace loisirs municipal de Cholette, rue de Cholette, local à usage de sanitaires à destination des chauffeurs de bus.

Les conventions et avenants liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de ces immeubles arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

Afin de tenir compte de différents projets existants, en cours d'évolution, il est proposé d'établir deux nouvelles conventions et d'en proroger par avenant deux autres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les deux conventions et les deux avenants aux conventions de mise à disposition en vue d'un usage partagé d'équipements municipaux entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 11 janvier 2007 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-484

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement  
de locaux - Lot 11 - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux visant à aménager les locaux vacants au Centre Technique Propreté Urbaine (CTPU), suite au transfert de la station d'épuration de Niort, permettant le rapprochement des agents du Service Propreté Urbaine jusqu'alors installés à la Cité Administrative.

Le lot 11, Électricité/Chauffage électrique, a été attribué à la Société FRADIN BRETTON pour un montant de 46 596,00 € TTC, toutes tranches comprises.

A ce jour, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour l'installation électrique d'un poste de travail informatique ainsi que l'ajout d'un convecteur supplémentaire.

Il convient donc d'établir un avenant portant le montant total du marché pour ce lot à 47 669,23 € TTC et prorogeant son délai d'exécution.

Le détail financier pour ce lot est désormais établi comme suit :

Montant du marché initial en € toutes tranches comprises		Montant de l'avenant en €		% avenant n°1	Nouveau montant du marché en € toutes tranches comprises	
HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC
38 830,00	46 596,00	894,36	1 073,23	2,30	39 724,36	47 669,23

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 pour le lot 11 Électricité/Chauffage électrique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-485

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**SEM des Halles - Convention pour la prévention des  
risques d'incendie et de panique aux Halles de Niort**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article R.123.21 du Code de la construction et de l'habitation impose la désignation d'un Responsable unique de sécurité dans les locaux recevant du public comprenant plusieurs établissements non isolés et ne relevant pas d'une même direction locale.

C'est le cas pour les Halles de Niort qui rassemblent dans un même bâtiment appartenant à la Ville de Niort deux établissements recevant du public (ERP) : le restaurant inter administratif (RIA) et les Halles commerciales avec des commerçants occupant les différents bancs des Halles (gérés par la SEM des Halles par délégation de service public). Ces deux ERP ont en commun des espaces (passages publics) et des installations (système de sécurité incendie...) alors que les commerçants et autres organismes occupant le bâtiment des halles en façade de la rue Brisson ne sont pas concernés du fait de l'isolement de leurs locaux.

En conséquence, et après négociation, il apparaît qu'un agent placier de la SEM des Halles est le mieux à même de remplir la fonction de Responsable Unique de Sécurité, notamment en raison de sa parfaite connaissance des lieux et installations techniques, de ses relations fréquentes avec les divers interlocuteurs et de sa présence continue durant les heures d'ouverture des Halles au public.

Les modalités de prévention des risques d'incendie et de panique aux Halles et les missions du Responsable unique de sécurité sont définies dans une convention entre la Ville de Niort et la SEM des Halles. Les prestations de la SEM des Halles sont évaluées à un coût de 2 400,00 € par an pris en charge par la Ville de Niort, propriétaire du bâtiment et des installations techniques de sécurité incendie.

Une première convention avait été adoptée le 5 décembre 2016. Celle-ci courrait jusqu'au terme de la délégation actuelle. Une nouvelle délégation de service public sera prochainement signée avec la SEM des Halles pour une durée de cinq années couvrant la période 2018/2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pour la prévention des risques d'incendie et de panique aux Halles de Niort avec la SEM des Halles ;
- approuver le versement de 2 400 € à la SEM des Halles en contrepartie des missions assurées par le responsable Unique de Sécurité des Halles ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	3

Messieurs Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, Pascal DUFORESTEL, Conseiller municipal et Eric PERSAIS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jeanine BARBOTIN**

Il s'agit d'une convention pour la prévention des risques d'incendie et de panique aux Halles de Niort.

Il apparaît qu'un agent placier de la SEM des Halles est le mieux à même de remplir la fonction de responsable unique de sécurité, notamment en raison de sa parfaite connaissance des lieux.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention pour la prévention des risques et la panique aux Halles de Niort avec la SEM des Halles, approuver le versement de 2 400,00 € à la SEM des Halles en contrepartie des missions assurées par le responsable unique de sécurité des Halles et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

**Monsieur le Maire**

Merci Jeanine. Y a-t-il des commentaires ? Oui Luc DELAGARDE.

**Luc DELAGARDE**

Je ne participerai pas au vote.

**Monsieur le Maire**

Si tu veux. Pascal DUFORESTEL, pareil ? Vous ne risquez pas grand-chose.

Eric PERSAIS aussi ? On va dire que tous ceux qui siègent ne participent pas au vote.

Je précise que les services nous font savoir qu'il n'y a aucune difficulté à prendre part au vote. Du coup on ne participe plus. Une assemblée délibérante qui ne délibère plus et qui ne vote plus, ça perd beaucoup de son sens.

Je suis d'ailleurs étonné que certains ne veuillent pas voter alors que beaucoup demande un droit de parole. L'essentiel c'est qu'on parle, c'est ça ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-486

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Tarifs 2018 Parcs de stationnement**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter, à compter du 1er janvier 2018, les tarifs municipaux applicables aux parkings en ouvrage de la Ville de Niort.

Les tarifs des parkings en ouvrage peuvent être uniquement horaire, uniquement sur abonnements ou combiner les deux.

Il vous est proposé de maintenir les tarifs à l'identique de l'an passé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs applicables aux parkings en ouvrage présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 1er janvier 2018.

**LE CONSEIL**  
**ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique SIX**

Il vous est proposé de prendre la délibération qui est sur table et qui correspond aux tarifs 2018 des parcs de stationnement, puisqu'il vous est proposé de maintenir les tarifs de 2017.

Nous vous demandons d'adopter ces tarifs.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui Pascal DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Pour bien comprendre, parce que je n'ai pas eu le temps de bien faire la comparaison entre les deux tableaux. Celui qui est dans le cahier et celui qui nous est remis sur table. Si je comprends bien, dans le premier tableau il y avait une augmentation du tarif d'abonnement qui n'y est plus et on reste à l'état sur la nouvelle délibération, c'est bien ça ?

**Dominique SIX**

Oui, c'est exactement ça.

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-487

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2015 et 2016 -  
prestation de la société Go Pub au profit de la CAN -  
Participation financière de la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de modernisation du 4 août 2008 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1er janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour toutes les Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer cette mise en œuvre des procédures de recouvrement, la CAN a sollicité l'assistance de la société GO PUB, et a proposé que la mission de ce prestataire soit étendue à l'ensemble de son territoire.

En contrepartie, chacune des communes qui composent la CAN assume la charge financière qui découle de cette prestation et qui concerne le recouvrement de la TLPE hors ZAE, demeurant de sa compétence. La répartition de cette charge financière est faite au prorata des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Au titre de l'exercice 2015, Niort ayant perçu 24 % du montant global de la TLPE, elle participe à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission Go Pub qui s'est établi en 2015 à 55 188,00 € TTC. Le montant de la participation financière de la Ville de Niort pour 2015 est donc de 13 245,12 € TTC (soit 24 % de 55 188,00 € TTC).

Au titre de l'exercice 2016, Niort ayant perçu 24 % du montant global de la TLPE, elle participe à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission Go Pub qui s'est établi en 2016 à 23 376,00 € TTC. Le montant de la participation financière de la Ville de Niort pour 2016 est donc de 5 610,24 € TTC (soit 24 % de 23 376,00 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;
- approuver la participation financière de la Ville de Niort ;
- accepter les montants de 13 245,12 € TTC pour l'année 2015 et 5 610,24 € TTC pour l'année 2016, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire de Niort ou l'Adjoint-délégué à signer les actes nécessaires relatifs à la prise en charge de ces dépenses.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-488

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Marché de mise à disposition de mobiliers urbains  
publicitaires et non publicitaires - Avenant n°2**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 mai 2007, le Conseil municipal a approuvé le marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX. Le marché a été notifié le 3 août 2007.

Par un premier avenant en date du 26 avril 2016, il a été convenu la mise à disposition de la Ville de Niort de deux colonnes d'affichage.

Pour répondre à l'évolution de la réglementation relative à la publicité extérieure et des besoins de la Ville de Niort en matière de communication, il a été convenu la conclusion d'un nouvel avenant prévoyant :

- la transformation en monopied et la remise en peinture de l'ensemble du parc du mobilier urbain publicitaire d'information ;
- le déplacement de dix mobiliers urbains publicitaires d'information du centre-ville vers des zones périphériques ;
- la limitation de la surface maximale d'exploitation publicitaire via les mobiliers urbains publicitaires d'information ;
- la mise à disposition de nouveaux mobiliers urbains publicitaires d'information dont une face est réservée à l'affichage de la Ville de Niort ;
- l'installation d'une nouvelle colonne d'affichage type Morris pour l'affichage culturel de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	5
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Dominique SIX**

C'est un avenant n°2 à la convention qui nous lie à la société publicitaire JC DECAUX.

Le Conseil municipal de 2007 avait adopté un marché de mise à disposition de mobilier urbain. Il y a eu un premier avenant qui correspondait à la mise à disposition de 2 colonnes d'affichage. Là, on est dans la finalisation des effets de la mise en place du règlement local de publicité, puisque outre les afficheurs sur le domaine privé, nous aussi on est concerné par le domaine public. On a mis à peu près 18 mois à trouver un accord correct pour la Ville avec la société JC Decaux.

Je vous passe le montant qu'il nous exigeait au départ, une éventuelle prolongation sur la durée. Il était clair qu'il ne devait pas y avoir de compensation financière de la part de la Ville et on ne touchait pas à la durée puisque c'est un contrat de 15 ans et qui échouera en juillet 2022.

Que prévoit la convention ? La transformation du parc immobilier, notamment puisque ce sont des meubles publicitaires de 8 m<sup>2</sup> mono-pied, avec la colorie ral 7006 et on a réintégré 3 panneaux d'une ancienne concession à venir, que la Ville avait et qui depuis a été racheté par DECAUX. En contrepartie, on a accepté la mise en place de 10 muppies supplémentaires et l'installation d'une colonne d'affichage Morris complémentaire.

Il vous est demandé d'approuver ce nouvel avenant n°2 avec JC DECAUX.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Madame JOHNSON et Monsieur DUFORESTEL.

### **Monique JOHNSON**

Je n'ai pas tout à fait compris les plus et les moins. Donc 20 remplacés ? 10 déplacés ? 3 ajoutés ? Et 10 de 2 m<sup>2</sup> ajoutés ?

Si on compte tout ça, ça fait plus de 26 fixes de 8m<sup>2</sup> ?

Je ne comprends pas très bien les chiffres, donc vous allez m'expliquer ça. Et les 20 qui ont été remplacés, du type « Porches », « Rue de la Paix » ou « Prestiges », qu'elle est la différence ? Est-ce que ce sont des tubes fluorescents ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Merci. Pascal DUFORESTEL.

### **Pascal DUFORESTEL**

J'avoue que j'ai un vrai souci avec cette délibération, parce que de manière récurrente, on évoque ici, au sein de l'assemblée, l'évolution du parc publicitaire sur la Ville. Vous m'avez juré au grand dieu qu'il n'y aurait pas d'augmentation du nombre de dispositifs. J'aurais envie de vous croire mais je préférerais avoir une carte précise des autorisations, y compris de l'évolution qui a été faite sur le domaine privé.

En l'occurrence, là on est sur quelque chose que l'on maîtrise puisque c'est totalement du ressort de la collectivité. Mais si j'ai bien fait les comptes, on pourrait dire que c'est marginal, c'est à dire 3 supports de 24 m<sup>2</sup> d'un côté et 10 supports de 2 m<sup>2</sup>, ce qui fait 20 m<sup>2</sup>. Dans l'absolu ça ne serait pas énorme. Toutefois, si on le regarde en pourcentage, ça fait 13% des dispositifs publicitaires dans le premier cas et de 19% dans le second, c'est quand-même relativement conséquent.

Tout ça avec, en plus, une baisse de l'indemnité versée par l'opérateur de 4 200,00 € et la contrepartie c'est d'avoir une colonne de type Morris de plus pour faire la promotion des manifestations de la Ville. J'espère qu'on n'a pas la même inflation du côté de l'agglomération pour les abris bus et les panneaux placés près des arrêts de bus, sans quoi on va obtenir des volumes qui seront très conséquents. En l'occurrence, vous semblez dire que la discussion a été longue et compliquée. Elle l'est toujours avec la société DECAUX, vous le savez par nature.

Certaines villes ont vécu des expériences assez fantastiques là-dessus, qui sont rentrées dans la légende. Sans vous demander un positionnement héroïque, je pense qu'il aurait peut-être été plus vertueux de contrôler un petit peu plus l'augmentation qui est, de ce fait, assez conséquente des dispositifs sur la Ville ou d'obtenir, au moins, un maintien en l'état du nombre de dispositifs et non pas une augmentation comme c'est le cas aujourd'hui. Je crois que ça aurait été dans l'esprit du règlement de publicité et de l'aménagement de la Ville, tel qu'on en délibère régulièrement au sein de cette assemblée.

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Dominique SIX répondra donc à tout le monde et conclura.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

## **Dominique SIX**

Peut-être que je l'ai mal expliqué, mais il y a deux types de mobiliers. Il y a des mobiliers de 8m<sup>2</sup> et des mobiliers de 2 m<sup>2</sup>.

En l'occurrence, sur les mobiliers de 8 m<sup>2</sup>, on est parti d'un Règlement Local de Publicité (RLP). En gros, l'usage c'était plutôt du 4x3, donc du 12 m<sup>2</sup>. Il se trouve que JC DECAUX avait déjà anticipé, avait mis du 8 m<sup>2</sup> sauf que nous on a choisi du 8 m<sup>2</sup> mais mono-pied, avec un RAL de couleur 7006.

JC DECAUX a aujourd'hui du 8 m<sup>2</sup>, mais bi-pieds, du coup, pas du bon RAL, ce qui lui impose de remplacer 20 panneaux qui aujourd'hui sont en bi-pieds, qui sont bien placés dans le cadre du règlement de publicité. Par contre il y a 10 panneaux à déplacer, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus conformes aux sens du règlement local de publicité.

Donc il faut leur retrouver un emplacement qui sera compatible avec le Règlement Local de Publicité (RLP).

Les 3 panneaux dont je parlais, pour répondre à Monsieur DUFORESTEL, ils sont déjà présents sur le domaine public, puisqu'ils faisaient partie d'une convention ancienne que tout le monde avait un peu oubliée, mais ces panneaux-là appartenaient à une société qui depuis a été intégrée au groupe de JC DECAUX.

On parle d'un parc qui à l'origine était de 23, mais les 3 existaient déjà et on a un parc de 26, maximum, en 8 m<sup>2</sup>.

Ensuite les 2 m<sup>2</sup>, on en a 54 aujourd'hui. Au titre de la compensation des échanges financiers, effectivement, on a concédé 10 MUPI supplémentaires à JC DECAUX pour amortir le choc économique que nous aurions dû supporter puisque c'était prévu dans le cadre de la concession.

Pour poursuivre sur les interrogations de Pascal DUFORESTEL, le RLP sera définitivement actif au 21 avril 2018. Ce que vous pouvez voir aujourd'hui, c'est que justement, il y a beaucoup d'afficheurs qui commencent à poser leurs panneaux et à les remplacer, voire à déposer aussi. Pour certains, ils essaient sans doute de tirer jusqu'au dernier moment et nous avons prévu, dès janvier, de faire un diagnostic de la situation actuelle, afin d'informer l'ensemble des opérateurs sur notre territoire.

Je dirais qu'à la fois on fera un petit rappel à la loi de ce qui les attend, parce qu'en fait on a le RLP qui

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

s'applique au 21 avril 2018 et on a aussi le code de l'environnement qui nous amène aussi, enfin leur amène aussi, surtout à eux, d'autres obligations à compter du 1er juillet 2018.

**Monsieur le Maire**

Merci Dominique. Madame JOHNSON et on terminera avec vous.

**Monique JOHNSON**

C'était juste par rapport à ceux qui seront remplacés, j'ai compris le problème du bi-pieds etc.

Quand est-il de l'éclairage ? Est-ce que ceux qui vont être remplacés sont les emplacements avec éclairage ou pas ? Merci.

**Monsieur le Maire**

Dominique, ultime réponse.

**Dominique SIX**

Aujourd'hui, il y a de moins en moins de panneaux avec des affiches collées, donc ils ont de plus en plus besoin d'une alimentation électrique, généralement prise sur l'éclairage public. Puisqu'en fait on se retrouve avec des panneaux déroulants et, effectivement, certains sont éclairés, mais de toute façon on a prévu dans la convention de pouvoir les éteindre en même temps que les éclairages publics, en fonction de la zone dans laquelle ils seront. On peut tout à fait imaginer que demain certains soient coupés de 23h à 6h. Si c'était le sens de la question posée.

**Monsieur le Maire**

Merci Dominique, on va peut-être terminer là.

Il s'agit bien-sûr d'éclairage et pas d'écran, ça va s'en dire.

Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

On commence à voir aussi l'impact du changement de panneaux et des couleurs, on en a moins de criards. On en a encore quelques-uns, mais le RLP commence à produire ses effets, même si en effet, comme tu l'as rappelé, la date d'avril est encore à atteindre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-489

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Marché de gestion du stationnement payant sur  
voirie - Avenant n°4**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par marché notifié en date du 22 octobre 2014, la Ville a confié à la SO SPACE, pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur voirie.

Il a été complété par avenant :

- n°1, approuvé par le Conseil municipal du 14 septembre 2015, proposant aux usagers du périmètre du stationnement payant sur voirie le tarif « macaron résident » ;
- n°2, approuvé par le Conseil municipal du 7 mars 2016, mettant en place une expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile ;
- n°3, approuvé par le Conseil municipal du 22 mai 2017, prolongeant l'expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile.

Dans le cadre du déploiement du nouveau parc d'horodateurs de la Ville, les modalités de gestion des tarifs spécifiques abonnés résidents, abonnés actifs et abonnés résidents actifs évoluent.

Ainsi, les tarifs spécifiques instaurés, tels que les tarifs résidents, actifs et résidents-actifs, seront gérés via ce nouvel outil de gestion de fichier clientèle et non plus par des macarons, pour le tarif résidents, et par un « PIAF », pour les tarifs actifs et résidents-actifs.

Il convient donc d'établir un avenant n°4. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au marché de gestion du stationnement payant sur voirie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-490

**Direction Espaces Publics**

**Accord-cadre missions d'essais, d'analyses et d'études géotechniques - Approbation du marché**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le présent accord-cadre à bons de commande va permettre à la Ville de Niort de réaliser des missions d'essais et d'auscultation sur matériaux de construction en bâtiment et voirie. Le prestataire sera amené à réaliser des prélèvements et des analyses de sol afin d'identifier d'éventuels produits polluants néfastes à l'environnement ou aux populations.

De plus, il sera possible de faire réaliser par marchés subséquents, sur ce même accord-cadre, des études géotechniques pour la construction, la rénovation ou l'auscultation d'ouvrage.

Le présent marché, d'une durée d'un an, reconductible trois fois, est passé sur la base d'une commande minimum annuelle de 20 000,00 € TTC.

La commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 16 novembre 2017 a désigné l'attributaire ci-après :

- GINGER CEBTP – 79 000 NIORT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué par la CAO à l'entreprise GINGER CEBTP ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'accord-cadre.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2017**

Délibération n° D-2017-491

**Direction Espaces Publics**

**Implantation de deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides - Deuxième phase de déploiement du dispositif Alterbase**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le développement de la mobilité électrique est une des solutions pour améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions des gaz à effet de serre et diminuer la consommation d'énergies fossiles.

L'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement nécessite l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal.

En tant qu'autorité concédante d'électricité, le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides en Poitou-Charentes afin de développer la couverture sur le département des Deux-Sèvres.

Par délibération n° D-2016-33, le Conseil municipal a approuvé le projet d'implantation de 6 bornes sur 6 sites différents.

Un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par la Région en 2017, suivant les mêmes conditions financières que celles de 2016. Il s'agit de déployer des bornes à recharge accélérée (1h à 2h) ou à recharge rapide (1/2h).

Afin de bénéficier du subventionnement, les bornes doivent être posées avant la fin de l'année 2017.

C'est pourquoi SEOLIS, chargé du déploiement par le SIEDS, vient de solliciter la Ville sur cette deuxième phase, et propose, pour tenir l'objectif de délai, d'utiliser certains emplacements des bornes Régionlib, dont le positionnement dans la Ville est pertinent par rapport au service à rendre à l'utilisateur (proximité de services, commerces, administrations, lieux de loisirs).

Suite à la rencontre du 25 septembre dernier, entre les différents partenaires, il est proposé de positionner, sous réserve de l'obtention des aides des différents partenaires comme indiqué ci-après, 2 nouvelles bornes sur les sites suivants :

- parvis de la gare ;
- rue de Verdun, proche de la Brèche ;

Les emplacements des bornes Régionlib sur la rue de l'Hôtel de Ville et la rue des Equarts ne sont pas retenus pour le moment.

Les bornes Régionlib seront déposées par SEOLIS.

La dépense d'investissement pour la Ville est de 11 130 € HT pour une borne de recharge accélérée, soit un total pour les 2 bornes de 22 260 € H.T. (26 712 € TTC) avec une recette de 17 808 € correspondant à la subvention de financement de 80 % du prix hors taxes, répartie comme suit :

- 50 % Etat via l'ADEME ;
- 20 % Région ;
- 10 % SIEDS.

La charge pour la Ville s'élève donc à 8 904 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'implantation des 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides ;
- s'engager à intégrer les infrastructures de recharge dans le réseau ALTERBASE ;
- approuver la convention de partenariat avec SEOLIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique SIX**

Il s'agit d'une délibération pour l'implantation de deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. En 2016, on a approuvé l'implantation de 6 bornes qui sont aujourd'hui effectives sur la Ville, on a été à nouveau sollicité par SEOLIS pour en implanter sur les ex stations Régionlib.

Il vous est proposé d'en installer une sur le parvis de la Gare et une autre rue de Verdun, sachant que, pour l'instant, on n'a pas émis le souhait d'en implanter rue de l'Hôtel de Ville et rue des Equarts.

Cette délibération est conditionnelle puisque j'avais prévu de vous la présenter il y a un mois, mais on a appris que l'ADEME revenait sur son financement à 50%, du coup j'avais retiré la délibération. Semble-t-il que ça a créé beaucoup d'émoi et l'ADEME pourra à nouveau refinancer à hauteur de 50%, qui viendrait se cumuler aux 20% de la Région et aux 10% du SIEDS.

Il vous est proposé d'approuver cette délibération conditionnelle pour peu qu'effectivement les recettes soient à la hauteur annoncée.

**Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Je me satisfais de cette délibération. Toutefois, aux vues des conditionnalités, de la difficulté de faire aboutir ce genre de choses, n'aurait-on pas eu intérêt à élargir aux 2 autres emplacements que vous avez évoqué. Notamment celui de la rue de l'Hôtel de Ville qui est assez stratégique, qui permettrait des recharges en plein cœur de ville et aussi d'éviter des stationnements anarchiques comme il y en a beaucoup ces derniers temps dans ce secteur.

**Monsieur le Maire**

Je ne suis pas sûr que l'Hôtel de Ville soit un secteur particulièrement stratégique pour une recharge. En tous cas, on est attentif aux recettes, c'est pour ça qu'on est vigilant quant aux dépenses.

**Dominique SIX**

En fait, sur la rue de l'Hôtel de Ville, on peut peut-être aussi avoir un autre projet en matière de

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

requalification sur cette partie. Quant à la rue des Equarts, il y a aujourd'hui une borne à proximité à la patinoire, donc il n'y a pas forcément d'urgence à se positionner sur celle-ci.

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis au 18 décembre pour le Budget Primitif.

Procès-verbal